



Nations Unies

Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance

**Rapport sur les travaux des première
et deuxième sessions ordinaires
et de la session annuelle de 2020**

Conseil économique et social
Documents officiels, 2020
Supplément n° 14



Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance

**Rapport sur les travaux des première
et deuxième sessions ordinaires
et de la session annuelle de 2020**



Nations Unies • New York, 2020

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

	<i>Page</i>
Première partie	
Première session ordinaire de 2020	
I. Organisation de la session.	7
A. Élection du Bureau du Conseil d'administration.	7
B. Déclarations liminaires de la Présidente du Conseil d'administration et de la Directrice générale de l'UNICEF	7
C. Adoption de l'ordre du jour provisoire annoté et du projet de calendrier et d'organisation des travaux	11
D. Méthodes de travail.	11
II. Délibérations du Conseil d'administration.	12
A. Coopération au titre des programmes de l'UNICEF	12
B. Rapport oral sur la suite donnée par l'UNICEF aux recommandations et décisions adoptées aux réunions du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)	14
C. Exposé sur l'action humanitaire de l'UNICEF	15
D. Reconduction de l'Initiative pour l'autonomie en matière de vaccins et augmentation de son fonds autorenouvelable	17
E. Exposé sur l'examen à mi-parcours du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021.	18
F. Évaluation de l'innovation dans les travaux de l'UNICEF et réponse de l'administration.	19
G. Exposé sur l'application des recommandations formulées par le groupe indépendant d'expertes lors de l'examen des mesures prises par l'UNICEF aux fins de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles ; dans le rapport Morgan Lewis sur les enquêtes sur le harcèlement sexuel menées par le Bureau de l'audit interne et des investigations de l'UNICEF ; et dans le rapport de l'Équipe spéciale indépendante chargée des questions de discrimination fondée sur le genre, de harcèlement sexuel, de harcèlement et d'abus d'autorité au travail (D)	21
H. Rapport financier et états financiers audités de l'UNICEF pour l'année terminée le 31 décembre 2018 et rapport du Comité des commissaires aux comptes et réponse de l'administration	22
I. Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : programme de travail et projet de budget pour 2020	24
J. Avant-projet conjoint complet sur la politique de recouvrement des coûts	26

K.	Exposé sur l'application de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies	27
L.	Questions diverses	29
M.	Adoption des projets de décision	29
N.	Déclarations finales de la Directrice générale de l'UNICEF et de la Présidente du Conseil d'administration	29
Deuxième partie		
Session annuelle de 2020		
I.	Organisation de la session.	33
A.	Adoption de l'ordre du jour provisoire annoté et du projet de calendrier et d'organisation des travaux	33
B.	Déclarations liminaires de la Présidente du Conseil d'administration et de la Directrice générale de l'UNICEF	33
II.	Délibérations du Conseil d'administration.	37
A.	Rapport sur l'examen à mi-parcours du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021 et rapport annuel de la Directrice générale de l'UNICEF pour 2019	37
B.	Mesures prises par l'UNICEF pour faire face à la pandémie de COVID-19	40
C.	Rapport annuel sur l'action humanitaire de l'UNICEF	42
D.	Rapport annuel sur l'application du Plan d'action 2018-2021 de l'UNICEF pour l'égalité des sexes	44
E.	Coopération au titre des programmes de l'UNICEF	46
F.	Rapports d'évaluation et réponses de l'administration	48
G.	Rapport sur l'examen à mi-parcours du budget intégré de l'UNICEF pour 2018-2021. ...	51
H.	Exposé sur l'application de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies	53
I.	Exposé sur les efforts déployés par l'UNICEF pour assurer la durabilité environnementale de ses activités mondiales et sur ses cibles en la matière	54
J.	Déclaration de la Présidence de l'Association mondiale du personnel de l'UNICEF	55
K.	Questions diverses	56
L.	Adoption des projets de décision	56
M.	Prix du personnel et déclarations finales de la Directrice générale de l'UNICEF et de la Présidente du Conseil d'administration.	56
Troisième partie		
Deuxième session ordinaire de 2020		
I.	Organisation de la session.	60
A.	Adoption de l'ordre du jour provisoire annoté et du projet de calendrier et d'organisation des travaux	60

B.	Déclarations liminaires de la Présidente du Conseil d'administration et de la Directrice générale de l'UNICEF	60
C.	Projet de programme de travail pour les sessions de 2021 du Conseil d'administration ..	65
D.	Méthodes de travail.	65
II.	Délibérations du Conseil d'administration.	66
A.	Coopération au titre des programmes de l'UNICEF	66
B.	Dialogue structuré sur le financement des résultats du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021	68
C.	Exposé oral sur l'action humanitaire de l'UNICEF.	69
D.	Exposé oral sur les activités de recherche de l'UNICEF et les priorités en la matière ...	71
E.	Évaluation de la contribution de l'UNICEF à l'éducation dans les situations de crise humanitaire et réponse de l'administration	72
F.	Rapport du Bureau de la déontologie de l'UNICEF pour 2019 et réponse de l'administration	74
G.	Rapport annuel du Bureau de l'audit interne et des investigations au Conseil d'administration pour 2019 et réponse de l'administration.	75
H.	Exposé sur l'application des recommandations formulées par le groupe indépendant d'expertes lors de l'examen des mesures prises par l'UNICEF aux fins de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, dans le rapport Morgan Lewis sur les enquêtes sur le harcèlement sexuel menées par le Bureau de l'audit interne et des investigations de l'UNICEF, et dans le rapport de l'Équipe spéciale indépendante chargée des questions de discrimination fondée sur le genre, de harcèlement sexuel, de harcèlement et d'abus d'autorité au travail.	76
I.	Plan stratégique de l'UNICEF : prévisions financières actualisées pour 2020-2023.	78
J.	Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2019	79
K.	Proposition conjointe détaillée sur la politique de recouvrement des coûts	80
L.	Questions diverses	80
M.	Adoption des projets de décision	81
N.	Déclarations finales de la Directrice générale de l'UNICEF et de la Présidente du Conseil d'administration	82

Annexes

I.	Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2020	84
II.	Rapport sur la réunion conjointe des conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU Femmes et du PAM tenue le 29 mai 2020	102

Première partie
Première session ordinaire de 2020

Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies
du 11 au 13 février 2020

I. Organisation de la session

A. Élection du Bureau du Conseil d'administration

1. Le Conseil d'administration a élu à la présidence la Représentante permanente du Bangladesh auprès de l'Organisation des Nations Unies, Rabab Fatima, et à la vice-présidence les représentants permanents suivants : Omar Hilale (Maroc) et Audra Plepytė (Lituanie) ; et les représentants permanents adjoints suivants : João Genésio de Almeida F. (Brésil) et Dominique Michel Favre (Suisse).

B. Déclarations liminaires de la Présidente du Conseil d'administration et de la Directrice générale de l'UNICEF

2. La Présidente a souhaité la bienvenue aux représentants et a salué le dévouement du personnel de l'UNICEF partout dans le monde. Elle a également rendu hommage à l'ancien Directeur général de l'UNICEF, James Grant, dont les efforts déployés toute sa vie durant pour défendre un monde meilleur pour les enfants resteront toujours dans les mémoires. Poursuivre son action avec la même passion et la même détermination serait lui rendre un hommage approprié.

3. La Présidente a rappelé le mandat de l'UNICEF, qui consiste à protéger les droits des enfants, et le caractère central des soins dont ces derniers ont besoin pour devenir des adultes heureux, en bonne santé et productifs. Ils doivent également être imprégnés des valeurs de paix, de non-violence et d'empathie. La Présidente s'est réjouie de travailler avec le Conseil d'administration et l'UNICEF pour progresser vers un meilleur présent et un avenir plus prospère pour les enfants.

4. La Présidente a rappelé que 2020 marquait l'année du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies ; de l'examen à mi-parcours du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021 ; de la négociation d'un nouvel examen quadriennal complet des politiques ; et du lancement de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable, initiative intrinsèquement liée aux enfants, car les enfants d'aujourd'hui sont l'avenir de demain. L'année 2020 était également celle du vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. Il était important de se rappeler que trop de filles étaient encore victimes de discrimination et laissées pour compte.

5. La Présidente a cité des exemples de progrès considérables accomplis dans le monde, notamment une forte baisse de la mortalité et des retards de croissance chez les enfants de moins de cinq ans, des gains en termes de couverture du traitement antirétroviral pour les femmes enceintes vivant avec le VIH et, même dans le contexte de crises humanitaires, l'accès de millions d'enfants à l'éducation et au vaccin contre la rougeole.

6. La Présidente a également énuméré des défis à relever, notamment la pauvreté touchant les enfants ; le travail des enfants ; la cybercriminalité ; la non-scolarisation des enfants non scolarisés et leur non-préparation à l'âge adulte ; et le cas des enfants et des jeunes qui quittent leur foyer en raison de la pauvreté, de la violence, de conflits ou des changements climatiques, beaucoup d'entre eux, en particulier les filles, devenant victimes de la violence et de la traite.

7. L'UNICEF devait continuer à renforcer le continuum humanitaire-développement, d'autant plus que le nombre de situations d'urgence prolongées augmentait. La pauvreté, la violence et les situations d'urgence touchaient les enfants de manière disproportionnée. Une réponse efficace devait inclure l'investissement dans la préparation et la résilience, la prise en compte de la fragilité, la consolidation

de la paix et le renforcement de l'application du principe de responsabilité envers les populations touchées. Ce travail nécessitait un financement fiable et flexible ainsi qu'une innovation constante.

8. La Présidente a souligné que le processus de réforme du système des Nations Unies pour le développement exigeait l'amélioration des méthodes de travail du Conseil d'administration. En tant qu'organisation d'une importance capitale menant des activités dans 190 pays, l'UNICEF doit toujours être ouverte à l'innovation et s'adapter au changement, en s'appuyant sur les progrès solides réalisés jusqu'à présent. Le Conseil d'administration continuera à soutenir les approches innovantes nécessaires à une prestation de services efficace. À cet égard, il s'est félicité des progrès réalisés la semaine précédente lors de la session du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS).

9. La Présidente a salué l'augmentation en 2019 de la diversité des voix venues du terrain pendant les sessions, en particulier celles des enfants, et s'est engagée à continuer à intégrer cette représentation pour rappeler constamment que les travaux du Conseil d'administration faisaient une différence concrète.

10. La Présidente a mis en avant certains points de l'ordre du jour, notamment l'état d'avancement de l'examen à mi-parcours du Plan stratégique et la présentation du descriptif de programme de pays autour du thème du développement du jeune enfant. Elle a également salué les efforts de l'UNICEF en faveur d'un changement de la culture organisationnelle.

11. La Présidente a énuméré quelques questions qui seraient au cœur des travaux durant son mandat, notamment la persistance de l'écart entre les genres en défaveur des filles ; les enfants ayant des besoins particuliers et des handicaps de tous types ; la coopération Sud-Sud et triangulaire ; et le renforcement des capacités aux fins du développement durable. Soulignant la vulnérabilité de son propre pays, le Bangladesh, face aux changements climatiques, elle s'est dite satisfaite que cette question soit intégrée dans tous les travaux futurs de l'UNICEF.

12. La Présidente s'est dite confiante dans la possibilité d'innover et de faire une réelle différence pour les enfants en 2020, et a souhaité aux participants une session couronnée de succès. Elle a salué le dévouement du personnel de l'UNICEF présent partout dans le monde et a remercié les participants pour leur soutien et leur engagement.

13. La Directrice générale s'est dite satisfaite que le Conseil d'administration prévoie de mettre l'accent sur l'autonomisation et l'éducation des filles, entre autres priorités. La promotion des droits des filles et des femmes, y compris les droits en matière de santé sexuelle et procréative, a été essentielle dans l'action menée par l'UNICEF depuis plus de soixante-dix ans et restait au cœur de sa programmation et de son plan stratégique. Évoquant la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable, la Directrice générale a souligné la nécessité d'accélérer le processus.

14. La réforme de l'Organisation des Nations Unies a été un accélérateur important pour ce qui était de travailler de manière plus efficace et efficiente selon le principe de « l'unité d'action du système des Nations Unies pour le développement ». L'UNICEF soutenait pleinement le système des coordonnateurs résidents. Le Fonds conjoint pour les objectifs de développement durable a rassemblé les organismes autour de thèmes communs. L'UNICEF a reçu pour 33 pays sur 36 des fonds destinés à l'expansion des programmes de protection dans les communautés vulnérables, qui

ont encouragé l'établissement de partenariats accélérés avec d'autres organismes apparentés.

15. En collaboration avec le PNUD, l'UNICEF a cherché des solutions communes articulées autour de programmes pour les jeunes et de l'innovation. Avec le Programme alimentaire mondial (PAM), l'UNICEF investissait dans des programmes visant à prévenir et à réduire le gaspillage. Il avait également entrepris d'élargir les programmes axés sur la santé et la nutrition dans les écoles et de renforcer la chaîne d'approvisionnement en aliments prêts à l'emploi. Une collaboration de deux ans avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) dans 10 pays avait notamment permis d'aider les réfugiés et les rapatriés à accéder aux services nationaux et de fournir aux pays d'accueil un soutien technique et financier ainsi qu'un appui aux programmes.

16. Malgré l'augmentation de l'ensemble des recettes de l'UNICEF en 2019, les ressources ordinaires avaient diminué de 4 %. Ces fonds non affectés, flexibles et prévisibles, étaient essentiels pour assurer une réponse rapide aux situations d'urgence et pouvaient constituer un capital de départ pour le lancement de nouveaux programmes et la mobilisation de fonds supplémentaires. La Directrice générale a exhorté les États Membres à s'efforcer de tenir les engagements qu'ils avaient pris au titre du pacte de financement, en finançant à hauteur de 30 % les contributions aux ressources ordinaires. Elle s'est félicitée que le Comité des commissaires aux comptes ait émis une opinion sans réserve pour 2018. L'UNICEF restait déterminé à gagner la confiance du Conseil d'administration en assurant la gestion saine de ses finances.

17. La Directrice générale a rendu hommage à James Grant, l'architecte de la révolution pour la survie de l'enfant, et au Dr Peter Salama, décédé en janvier 2020, qui étaient toujours présents dans chaque crise sanitaire, travaillant, rassemblant, convainquant et innovant pour sauver des vies. Elle a demandé que les efforts déployés pour atteindre les objectifs de développement durable soient guidés par l'esprit de service et le dévouement qui caractérisent le personnel de l'UNICEF depuis plus de soixante-dix ans.

18. La Présidente a donné la parole à celles et ceux qui souhaitaient faire une déclaration générale. Plusieurs délégations ont mis en avant le lancement de la décennie d'action et l'examen à mi-parcours du Plan stratégique, l'une d'elles demandant que l'examen permette d'identifier les priorités à inclure dans le prochain plan à l'appui des objectifs de développement durable. Plusieurs délégations ont pris note des négociations à venir concernant la nouvelle procédure d'examen quadriennal complet.

19. Un groupe de délégations et plusieurs autres délégations ont appelé à combler l'écart entre les femmes et les hommes en privilégiant l'autonomisation des filles, les droits, l'éducation, les débouchés économiques et l'accès aux soins de santé, et à éliminer les pratiques culturelles néfastes. Plusieurs délégations ont mentionné le prochain Forum Génération Égalité, organisé par l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes). Le Directeur général adjoint chargé des programmes a fait observer que l'UNICEF collaborait à cette initiative, en se concentrant sur l'éducation et les compétences des filles.

20. Deux délégations ont appelé à une approche holistique et fondée sur les droits de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation, l'une d'entre elles faisant observer que répondre aux besoins des femmes et des filles et défendre leurs droits supposait notamment l'accès aux informations et aux services en matière de santé sexuelle et procréative.

21. Plusieurs délégations ont demandé à l'UNICEF d'affermir la continuité entre action humanitaire et développement, et une délégation l'a félicité pour sa

détermination à acheminer l'aide humanitaire d'urgence et à aider à renforcer la résilience et les capacités de développement à plus long terme. D'autres délégations ont félicité l'UNICEF de suivre une approche de l'action humanitaire fondée sur les droits, et une délégation a appelé à privilégier davantage la protection des enfants en situation de déplacement. Une délégation a encouragé l'UNICEF à renforcer son rôle de chef de file pour faire en sorte que les modules sectoriels soient des outils efficaces pour l'analyse conjointe, l'établissement des priorités et la planification des interventions, et lui a demandé de créer des synergies solides avec d'autres organismes pour réaliser des gains d'efficacité et des économies d'échelle afin que l'aide maximale parvienne aux bénéficiaires.

22. Plusieurs délégations ont demandé que soit respectée l'appropriation nationale de la programmation par pays de l'UNICEF, et une délégation a demandé que les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable et les descriptifs de programmes de pays soient alignés sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et correspondent aux besoins des pays. Plusieurs délégations appuyaient les avancées notables réalisées dans la mise en œuvre du nouveau système de coordonnateurs résidents et dans la constitution d'équipes de pays des Nations Unies plus fortes ayant les moyens de se concentrer sur les objectifs communs et d'accélérer les progrès. Plusieurs délégations ont fait observer les effets majeurs que les changements climatiques continueront d'avoir sur la vie des enfants et ont exhorté à continuer de privilégier la durabilité environnementale et les questions liées aux changements climatiques, en particulier au niveau national.

23. Une délégation s'est dite préoccupée par le fait que la quatrième révolution industrielle risque d'accentuer les disparités existantes en matière de développement et d'accroître la vulnérabilité des enfants. Elle a encouragé l'UNICEF à travailler en étroite collaboration avec les gouvernements et toutes les parties prenantes pour doter les enfants des connaissances et des compétences nécessaires.

24. Deux délégations ont souligné la nécessité de protéger et de promouvoir les droits des enfants handicapés, qu'il s'agisse d'incapacités physiques ou mentales, car ils sont plus vulnérables et sont souvent privés de leurs droits fondamentaux.

25. Plusieurs délégations ont félicité l'UNICEF pour son rôle de chef de file en matière d'innovation, notamment en ce qui concernait la mobilisation du secteur privé, et lui ont demandé d'accroître sa collaboration et le partage des connaissances avec d'autres organismes des Nations Unies, s'agissant notamment de la collaboration avec les entreprises, afin d'accélérer l'obtention de résultats sur le terrain. Une délégation attendait avec impatience de savoir comment une telle collaboration avait contribué à l'amélioration des activités internes, des chaînes d'approvisionnement et des résultats.

26. Une délégation a exhorté l'UNICEF à mieux communiquer pour faire connaître les résultats obtenus grâce à ses ressources ordinaires afin d'accroître la visibilité et d'obtenir le soutien du public aux contributions du secteur public.

27. Plusieurs délégations ont félicité l'UNICEF pour sa position ferme contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et contre le harcèlement sexuel, et pour son action en faveur d'un changement de culture institutionnelle.

28. Le représentant de World Vision a souligné la nécessité de maintenir l'attention sur les droits de l'enfant après la commémoration du trentième anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant et a exhorté à saisir les occasions offertes par la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable.

C. Adoption de l'ordre du jour provisoire annoté et du projet de calendrier et d'organisation des travaux

29. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour provisoire annoté et le projet de calendrier et d'organisation des travaux (E/ICEF/2020/1/Rev.1).

30. Le Secrétariat du Conseil d'administration a annoncé que 28 délégations observatrices, dont 1 organisation intergouvernementale, 7 organisations non gouvernementales et 7 comités nationaux pour l'UNICEF avaient présenté leurs pouvoirs, conformément à l'article 50.2 du Règlement intérieur.

D. Méthodes de travail

31. La Présidente a présenté le point, en rappelant que de nombreuses discussions avaient récemment été consacrées aux méthodes de travail, notamment lors de la réunion d'information informelle tenue le 7 février 2020 après que le Bureau ait demandé des informations complémentaires, et de la consultation informelle conjointe sur les méthodes de travail organisée fin janvier 2020. Le Conseil d'administration était saisi de la réponse commune des secrétariats des conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et du Programme alimentaire mondial (PAM) concernant les méthodes de travail des conseils d'administration.

32. Un groupe de délégations a souligné qu'il importait de revitaliser la gouvernance des fonds et programmes en organisant des sessions stratégiques et pragmatiques. La flexibilité était cruciale au regard de l'efficacité des sessions et de l'exercice optimal de la fonction de contrôle. Les conseils d'administration devaient s'efforcer d'assurer un contrôle de qualité, et non de quantité, lequel devait être fondé sur ce qui était requis et sur les résultats des sessions précédentes.

33. Le groupe de délégations a déclaré que la flexibilité était également importante dans l'examen du rôle de la réunion conjointe des conseils d'administration en tant que forum pour l'échange de vues sur des questions intéressant tous les conseils d'administration, en évitant les doubles emplois et en encourageant des approches harmonisées et holistiques. Pour les questions soumises à la réunion conjointe, chaque conseil d'administration pourrait conserver sa capacité individuelle de prise de décision.

34. Certaines délégations se sont déclarées ouvertes aux options présentées dans la réponse conjointe ainsi qu'à d'autres configurations permettant d'atteindre un niveau de responsabilité approprié. L'une des délégations a déclaré que le passage à deux sessions par an permettrait de réduire les coûts et de réorienter les économies vers les équipes de pays des Nations Unies, de rationaliser un calendrier très chargé, de maximiser la participation des collègues venus des capitales et d'alléger la pression exercée sur les petites missions. La cohérence était nécessaire, mais les travaux devaient rester adaptés aux différentes priorités stratégiques et aux charges de travail de chacun des conseils d'administration.

35. Un autre groupe de délégations a salué l'amélioration des méthodes de travail déjà réalisée, les sessions étant plus interactives et la parité femmes-hommes parmi les panélistes s'étant accrue. Le groupe de délégations a félicité l'UNICEF de communiquer en permanence avec le Conseil d'administration, de donner des informations pertinentes en temps utile et de travailler en coordination avec les

conseils d'administration des organismes apparentés. L'amélioration des méthodes de travail ne nécessitait pas toujours une approche unique et chaque organisme et conseil d'administration devrait faire des progrès là où il le pouvait, conformément aux principes et aux objectifs définis par le groupe restreint sur les méthodes de travail. Le groupe a regretté le long processus de discussions connexes qui a remplacé des discussions plus substantielles et des mesures opportunes. Les méthodes de travail n'étaient pas une fin en soi, mais un moyen d'atteindre un but, qui était d'obtenir de meilleurs résultats sur le terrain et d'améliorer l'existence de milliards de personnes partout dans le monde, en particulier les plus défavorisées et les plus marginalisées.

36. Un groupe de délégations a déclaré que l'efficacité, le contrôle, l'efficacité et la cohérence des conseils d'administration devaient être au premier plan de toute prise de décision concernant les sessions. Le groupe de délégations a remercié l'UNICEF pour son rôle de chef de file dans le débat, ajoutant que le déplacement des points de l'ordre du jour d'une session à l'autre ne se traduirait pas nécessairement par une efficacité et une efficacité accrues et qu'une analyse plus poussée était nécessaire. La périodicité des sessions permettait aux États Membres de dialoguer de manière constructive au sujet de questions importantes et il serait difficile pour le groupe de délégations d'accepter une réduction du nombre de sessions. Il était peut-être possible d'abrèger la deuxième session ordinaire et de réduire la charge de travail, mais le nombre de projets de décision à examiner lors des sessions restantes pourrait poser des difficultés. Le groupe de délégations a rappelé que la réunion conjointe des conseils d'administration ne disposait pas d'un pouvoir de décision. Il s'est également opposé à la création d'un méga-Conseil, proposition qui avait déjà été rejetée par les États Membres.

37. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2020/1 (voir annexe I).

II. Délibérations du Conseil d'administration

A. Coopération au titre des programmes de l'UNICEF

a) Descriptifs de programme de pays

38. La Présidente a présenté les intervenantes et intervenants qui examineraient les descriptifs de programme de pays pour Cuba, la République démocratique du Congo, le Mali et le Paraguay ([E/ICEF/2020/P/L.1](#) à [E/ICEF/2020/P/L.4](#)). Après un exposé liminaire du Directeur général adjoint chargé des programmes, la responsable et conseillère principale pour le développement de la petite enfance (DPE) a donné un aperçu général.

39. La coordinatrice résidente des Nations Unies à Cuba a parlé du programme « Éduquez votre enfant », modèle social et communautaire de longue date qui permettait aux enfants d'accéder à des services intégrés de développement de la petite enfance. Dans le cadre du nouveau programme de pays, l'UNICEF dirigerait la collaboration entre les fonds et programmes relatifs à l'appui aux services sociaux à Cuba.

40. Se joignant à la discussion par visioconférence, M. Hugo Cáceres, Ministre de l'action publique de la présidence du Paraguay, coordonnateur général et chef du cabinet social et porte-parole de la présidence, a souligné l'engagement de son gouvernement envers les enfants, le multilatéralisme et la coopération internationale et la priorité accordée au développement du jeune enfant. Le Paraguay élaborait une politique publique de développement du jeune enfant et, en 2020, en coopération avec l'UNICEF, il évaluerait le plan d'action national existant pour le développement holistique de la petite enfance.

41. Dans un message vidéo préenregistré, M^{me} Bibiche Mwika, coordinatrice du Réseau des journalistes amis des enfants en République démocratique du Congo, a fait état des efforts déployés par l'UNICEF, le Gouvernement et les partenaires pour donner la priorité aux soins de santé et à la nutrition pendant les 1 000 premiers jours de la vie. Dans le cadre du programme de pays, le bureau de pays aiderait le Gouvernement à mettre en œuvre des interventions en faveur du développement du jeune enfant dans les domaines de la santé, de la nutrition, de l'éducation et de la protection de l'enfance.

42. La représentante de l'UNICEF au Mali a déclaré que l'engagement du Gouvernement en faveur du développement du jeune enfant se traduisait par une augmentation des dépenses en faveur de l'enseignement préprimaire. Le descriptif de programme de pays adopterait une approche du cycle de vie axée sur la prestation intégrée de services et l'assurance d'un environnement protecteur, nourricier et favorable aux enfants, en particulier aux filles, dans des contextes humanitaires et de développement.

43. Après la présentation, le représentant du Paraguay a reconnu le rôle clé de l'UNICEF s'agissant d'aider son gouvernement à promouvoir les services de développement du jeune enfant en tant que priorité nationale essentielle pour le développement du capital et du potentiel humains. Le représentant du Mali a salué le travail des bureaux régionaux et nationaux de l'UNICEF dans le domaine du développement du jeune enfant. Le programme de pays soutiendrait les efforts du Gouvernement, en particulier le cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable. Le représentant de Cuba a fait état des progrès récents du pays en matière d'accès à l'enseignement préscolaire et maternel pour la quasi-totalité des enfants, ainsi que de ses taux favorables de mortalité infantile et maternelle et de couverture vaccinale. Le représentant de la République démocratique du Congo a déclaré que le Gouvernement était déterminé à mobiliser des ressources intérieures pour le programme de pays et a appelé les partenaires de développement et les donateurs à financer le programme ainsi qu'à augmenter leurs contributions aux ressources ordinaires de l'UNICEF.

44. En ce qui concernait les descriptifs de programmes de pays pour la République démocratique du Congo et le Mali, une délégation a déclaré qu'elle attendait des résultats concrets et durables, le renforcement de la résilience des communautés et l'amélioration de la coopération entre les organismes des Nations Unies. Une autre délégation a invité l'UNICEF et les autres fonds et programmes à renforcer le processus lié aux descriptifs de programmes de pays en organisant en temps opportun des consultations avec les parties prenantes.

45. Le Directeur général adjoint chargé des programmes a considéré le manque de soutien financier comme une contrainte pour la programmation conjointe. La Directrice du Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale, reconnaissant la nécessité d'efforts plus systématiques, a indiqué que les coordonnateurs résidents étaient encouragés à engager des consultations lors de l'élaboration des cadres de coopération, tout comme les bureaux de pays de l'UNICEF lors des différentes étapes du processus de programmation par pays.

46. Le représentant des États-Unis d'Amérique a fait part de l'avis de son gouvernement sur les descriptifs de programmes de pays, qu'il considérait comme étant une occasion cruciale d'examiner et de commenter les mérites techniques des descriptifs, et a exprimé ses préoccupations quant à la politisation du descriptif de programme concernant Cuba. Le représentant de Cuba a déclaré que la défense des droits des enfants partout dans le monde devrait rester au cœur des débats et des discussions lors des sessions du Conseil d'administration. Plusieurs délégations se

sont félicitées de l'adoption des descriptifs de programmes de pays par consensus et ont mis en garde contre la politisation des travaux du Conseil d'administration.

47. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2020/2 (voir annexe I).

b) Prorogation de programmes de pays en cours

48. La Présidente a déclaré que, conformément à sa décision 2009/11, le Conseil d'administration avait été informé des premières prorogations de deux mois des programmes de pays pour l'Argentine et l'Uruguay, et des premières prorogations d'un an des programmes de pays pour la Colombie, le Liban, le Tadjikistan et le Zimbabwe.

49. Le Conseil d'administration a été prié d'approuver une prorogation de trois mois du programme de pays pour l'Afrique du Sud, faisant suite à deux précédentes prorogations de quinze mois et d'un an, respectivement.

50. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2020/3 (voir annexe I).

B. Rapport oral sur la suite donnée par l'UNICEF aux recommandations et décisions adoptées aux réunions du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)

51. La Directrice associée de la Division des programmes et Chef de la section VIH/sida a présenté le rapport oral et sa note d'information ([UNICEF/2020/EB/2](#)).

52. Plusieurs délégations ont félicité l'UNICEF pour ses travaux sur le VIH/sida. Un groupe de délégations a salué l'élargissement de la couverture du traitement du VIH au cours de la dernière décennie, notant que les changements de comportement, la communication et d'autres efforts de prévention avaient réduit le nombre de nouvelles infections, y compris dans les pays africains à forte prévalence. Il s'est dit préoccupé par le fait que les jeunes, en particulier en raison de l'explosion de leur nombre, ne bénéficient pas systématiquement des efforts de prévention du VIH. Pour accélérer les progrès en matière de réduction des nouvelles infections chez les enfants en Afrique, le groupe de délégations a demandé à l'UNICEF, en collaboration avec ONUSIDA et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), de renforcer les efforts consacrés à l'élimination de la transmission du VIH de la mère à l'enfant et de mettre en commun les pratiques optimales.

53. Une délégation a apprécié que le rapport oral mentionne l'intégration de la nutrition dans les programmes de lutte contre le VIH à l'intention des enfants et des adolescents. Elle s'est dite préoccupée par le faible taux d'accès au traitement du VIH parmi les enfants de 0 à 14 ans et par le taux élevé de résistance aux médicaments antirétroviraux chez les enfants et les nourrissons, soulignant la nécessité de commencer le traitement des enfants à un stade précoce et de poursuivre les soins. La délégation a préconisé la sensibilisation à la charge virale parmi les adolescents, les parents et les soignants, et a recommandé d'effectuer des tests de dépistage parmi tous les enfants biologiques (y compris les adolescents) d'adultes sous traitement. La délégation s'est également inquiétée de l'impact disproportionné du VIH sur les adolescents et les jeunes femmes et a demandé instamment que les messages de prévention incluent la promotion du changement de comportement positif, notamment en ce qui concerne le report des premiers rapports sexuels.

54. Reconnaissant la légère diminution des taux d'infection par le VIH chez les adolescents, un autre groupe de délégations s'est dit préoccupé par la lenteur de l'élaboration et de la mise en œuvre à grande échelle de directives et d'outils

mondiaux visant à prévenir les nouvelles infections chez les adolescents et les jeunes et a exhorté l'UNICEF, le FNUAP et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à intensifier leurs efforts.

55. Le groupe de délégations a mentionné les programmes recommandés par la Coalition mondiale pour la prévention de l'infection à VIH pour les modèles modulables et les contextes où les ressources sont limitées et où la prévalence du VIH est élevée : sensibilisation des communautés, éducation sexuelle complète et prévention du VIH dans le cadre de services de santé intégrés. Il a exhorté à intégrer les services liés à la santé et aux droits en matière de sexualité et de procréation et les services liés au VIH et espérait une amélioration de la programmation dans ces domaines.

56. Une délégation a demandé comment les droits humains étaient intégrés dans le travail de prévention du VIH. Une autre délégation s'est enquis des raisons de la diminution des progrès dans la lutte contre le VIH/sida et du type de soutien que les États Membres pourraient apporter. Un groupe de délégations a demandé des exemples de plaidoyers politiques et d'exemples de programmes menés par l'UNICEF pour catalyser l'action axée sur la prévention du VIH et les défis rencontrés. Il a demandé à l'UNICEF de contribuer activement à la phase de mise en œuvre du plan d'action mondial visant à permettre à tous de vivre en bonne santé et à promouvoir le bien-être de tous.

57. La Directrice associée a indiqué que, malgré l'explosion du nombre de jeunes (s'agissant du groupe de jeunes âgés de 15 à 24 ans) et le doublement prévu de cette population d'ici 2050, on s'attendait à une réduction continue du nombre de nouvelles infections si la tendance actuelle se poursuivait. Les régions où la prévalence et l'incidence du VIH sont faibles sont préoccupantes, car il faut mobiliser les gouvernements et la volonté politique. Conscient qu'il se pouvait que des enfants n'aient pas bénéficié des programmes de prévention et de diagnostic précoce des nourrissons, l'UNICEF a opté pour le dépistage chez tous les enfants de parents ayant accès au traitement du VIH, en particulier en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale. Une approche fondée sur le cycle de vie était nécessaire pour travailler avec les adolescents et l'UNICEF, en collaboration avec ses partenaires, mobilisait les services de santé et les écoles afin d'empêcher que les enfants contractent le VIH. L'UNICEF a continué à dialoguer avec les gouvernements pour les aider dans leur transition vers l'adoption de nouvelles lignes directrices et de nouveaux outils en faisant connaître leurs accomplissements concrets. Pour lutter contre la stigmatisation et la discrimination, l'UNICEF travaillait avec des groupes de soutien par les pairs et la société civile ainsi qu'avec les communautés.

C. Exposé sur l'action humanitaire de l'UNICEF

58. Le Directeur du Bureau des programmes d'urgence a présenté l'exposé, qui était axé sur l'initiative eau, assainissement et hygiène pour tous (WASH) dans les situations d'urgence. Le Directeur de la division des programmes était également présent pour répondre aux questions. Un document d'information (UNICEF/2020/EB/3) a été distribué.

59. Plusieurs délégations ont salué les efforts déployés par l'UNICEF pour établir un lien entre l'action humanitaire et la programmation du développement. Un groupe de délégations a accueilli favorablement le rapport, encourageant des efforts cohérents pour améliorer les données et les analyses, par exemple grâce à l'indice de gravité WASH et à l'incorporation d'analyses actualisées des conflits et des risques dans les rapports de l'UNICEF. Il a également encouragé à poursuivre les efforts pour minimiser les effets des activités de l'UNICEF sur le climat. Le groupe de délégations

a souligné la nécessité d'une communication efficace entre les groupes mondiaux à travers les secteurs et d'une étude plus approfondie du rôle des espèces et des marchés quant aux besoins liés à l'initiative WASH. Il a encouragé l'UNICEF à rendre compte des difficultés persistant dans le volet WASH de l'action humanitaire et des résultats obtenus à cet égard. Le groupe de délégation souhaiterait des informations sur le renforcement des capacités en vue de mettre davantage l'accent sur des questions telles que les changements climatiques et de promouvoir des modèles de financement durable à l'appui des systèmes locaux d'approvisionnement en eau.

60. Une délégation a exprimé sa volonté de mobiliser ses ressources pour répondre aux crises humanitaires. Elle a encouragé tous les États Membres à accroître leur soutien en proportion des vastes besoins humanitaires mondiaux.

61. Une délégation a demandé à l'UNICEF de se concentrer davantage sur les enfants souffrant de diarrhée, en particulier dans les contextes où les conséquences sont les plus lourdes et les risques les plus élevés. Une autre délégation a déclaré qu'elle souhaiterait recevoir des commentaires de l'UNICEF sur la manière dont la question du genre, y compris l'atténuation des risques, était traitée dans les programmes WASH. Une délégation a demandé des informations et des données ventilées sur les efforts déployés en matière d'hygiène menstruelle chez les enfants et les adolescents, y compris dans les écoles.

62. Deux délégations ont formulé des observations sur le personnel humanitaire, l'une d'elles demandant instamment à l'UNICEF de renforcer les capacités du personnel du groupe WASH et de déployer le personnel le plus techniquement qualifié dès l'apparition d'une situation d'urgence. Une autre délégation a souligné l'importance de remédier aux faiblesses et aux difficultés liées à la gestion prévisionnelle des besoins en personnel et à la rétention du personnel.

63. Une délégation a demandé si l'UNICEF envisageait de modifier ses méthodes de gestion des subventions afin de combler le fossé administratif entre le financement de l'aide humanitaire et le financement du développement. Une autre délégation a demandé comment l'UNICEF envisageait son rôle de coordination et sa coopération avec d'autres acteurs du secteur WASH ainsi que la participation des personnes touchées à la prise de décision.

64. Notant le pourcentage élevé de personnes en situation de crise humanitaire qui sont approvisionnées en eau par des camions citernes et par le biais d'autres mesures temporaires, une délégation a demandé que soient élaborées des approches intégrées pour parvenir à des solutions durables.

65. Un représentant de Child Fund Alliance a souligné l'importance des partenariats de collaboration pour la réalisation et la protection des droits de l'enfant.

66. Le Directeur du Bureau des programmes d'urgence a indiqué que les capacités étaient examinées collectivement, notamment pour remédier aux problèmes identifiés et définir des mesures concrètes. Des efforts ont été engagés avec les partenaires pour renforcer la responsabilité à l'égard des populations touchées. L'UNICEF privilégiait le resserrement des liens entre d'une part l'aide humanitaire et le développement et d'autre part l'investissement du secteur du développement en faveur de la résilience et d'une réponse humanitaire passant de solutions temporaires à des interventions plus durables qui s'inscrivent dans le plus long terme.

67. Le Directeur de la Division des programmes a déclaré que l'UNICEF s'efforçait de rendre ses interventions WASH résilientes face aux aléas climatiques d'ici 2021. L'UNICEF s'est concentré sur la viabilité du développement et des systèmes humanitaires, notamment sur la viabilité financière. La santé et l'hygiène menstruelles étaient une priorité ciblée dans le Plan d'action pour l'égalité des sexes ;

des exemples de bonnes pratiques étaient l'installation de toilettes séparées pour les filles dans les écoles et l'élaboration d'une liste de vérification aux fins d'interventions WASH tenant compte du genre. Le Directeur a souligné qu'un financement flexible était nécessaire aux fins du renforcement des groupes et de l'amélioration des moyens d'intervention.

68. Le Directeur général adjoint chargé des programmes a précisé que la gestion des fonds était souvent le résultat de l'affectation par les donateurs de fonds destinés à l'aide humanitaire plutôt qu'au développement, et que l'UNICEF continuait de préconiser un financement souple.

D. Reconstitution de l'Initiative pour l'autonomie en matière de vaccins et augmentation de son fonds auto-renouvelable

69. Après les observations liminaires du Directeur exécutif adjoint pour les résultats sur le terrain et l'innovation, la Directrice de la Division de l'approvisionnement a présenté le rapport (E/ICEF/2020/P/L.6).

70. Une délégation a demandé des informations sur la coopération et la complémentarité entre l'Initiative pour l'autonomie en matière de vaccins et Gavi, l'Alliance du Vaccin, soulignant qu'il importait d'assurer une répartition optimale des tâches et de garantir une coopération étroite entre l'Initiative et le nouveau mécanisme de financement prévu. Une autre délégation a demandé comment éviter les chevauchements dans les pays pouvant prétendre à un appui ou comment mobiliser des ressources par le biais des deux mécanismes. Une délégation a demandé quelle était la vision à long terme concernant l'Initiative.

71. Une délégation a déclaré que l'Initiative devrait continuer à servir de filet de sécurité et a demandé comment l'UNICEF équilibrait son action face aux épidémies avec les investissements nécessaires au financement du développement des services de vaccination de routine, et si les plans de dotation en personnel reflétaient ces besoins.

72. Cette délégation a également demandé comment l'UNICEF entendait faire connaître l'Initiative ; si elle envisagerait d'en changer le nom pour refléter le fait qu'il s'agissait aussi du financement de produits de base autres que des vaccins ; et dans quelle mesure les gouvernements avaient eu recours à l'Initiative pour se procurer des fournitures essentielles, et de quelles fournitures il s'agissait.

73. La Directrice de la Division de l'approvisionnement a souligné l'utilité de l'Initiative pour ce qui était de faciliter la mobilisation et l'augmentation des ressources nationales allouées aux programmes de pays. L'Initiative permettait principalement de soutenir le financement provisoire et d'éviter les ruptures de stock pour ce qui était des fournitures financées au niveau national, y compris les vaccins nouveaux et traditionnels. Elle fonctionnait en étroite collaboration avec les partenaires et avait notamment récemment complété le soutien financé par la Gavi pour une campagne de lutte contre la rougeole en facilitant un élargissement de la cohorte d'âge des enfants à vacciner, financé au niveau national. Une assistance technique était également fournie aux pays couverts par l'Initiative, en coordination avec les partenaires de la Gavi, afin d'identifier et d'éliminer les obstacles et d'aider les gouvernements à mieux tirer parti de leurs ressources intérieures et à les mobiliser davantage. Cinq ans auparavant, le Conseil d'administration avait approuvé un financement de l'Initiative axé sur d'autres produits de base, notamment les produits nutritionnels, la chaîne du froid et les médicaments et autres fournitures, les détails ayant été communiqués lors de la réunion d'information informelle.

74. Le Directeur exécutif adjoint pour les résultats sur le terrain et l'innovation a déclaré que depuis 1991, l'Initiative n'avait enregistré aucun défaut de paiement. Le fonds renouvelable avait un plafond de capitalisation maximum de 100 millions de dollars, mais l'UNICEF espérait qu'il pourrait être porté à 1 milliard de dollars et inclure la participation de pays supplémentaires.

75. Le Contrôleur a précisé que la Facilité internationale de financement pour la vaccination permettait de tirer parti des engagements à long terme des donateurs et était utilisée par la Gavi pour répondre aux besoins immédiats des pays en matière de vaccins, tandis que l'Initiative servait de dispositif de financement provisoire pour les pays qui étaient en transition ou avaient cessé de bénéficier du soutien des donateurs, en attendant que leurs propres ressources nationales soient disponibles.

76. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2020/4 (voir annexe I).

E. Exposé sur l'examen à mi-parcours du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021

77. La Directrice de la Division des données, de l'analytique, de la planification et du suivi de l'UNICEF et le Directeur de la Division des programmes ont fait le point sur l'état d'avancement de l'examen à mi-parcours. Un groupe de délégations a demandé que l'examen à mi-parcours aborde à la fois les avancées et les difficultés, dans la perspective du nouvel examen quadriennal complet et du début de la décennie d'action. Traiter individuellement les objectifs de développement durable ne permettrait pas de réaliser pleinement le Programme 2030 et de nouvelles stratégies de développement étaient essentielles. Le groupe de délégations a demandé que les fonds et programmes a) utilisent des données factuelles intégrées et une analyse commune de pays conformément aux engagements en matière de réforme pris par l'Organisation des Nations Unies ; b) élaborent un plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable selon une approche systémique mettant en évidence les synergies ; c) alignent les descriptifs de programmes de pays sur le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable ; d) affectent des ressources à des résultats et à des initiatives définis collectivement, y compris le pacte de financement ; e) mettent fin au cloisonnement grâce à la programmation conjointe ; et f) tiennent compte de la résolution [72/279](#) de l'Assemblée générale dans le cadre des ajustements du Plan stratégique.

78. Le groupe de délégations a demandé que soient pris en considération les enseignements des deux années précédentes, notamment en ce qui concernait les objectifs de développement durable, et une délégation a demandé que soit évaluée la nécessité de procéder à des ajustements. Le groupe de délégations a suggéré d'analyser les incidences du processus de réforme de l'Organisation des Nations Unies sur les méthodes de travail et les priorités des programmes et a encouragé l'élaboration de conclusions pour l'ensemble des fonds et programmes. Les formats des plans stratégiques et des cadres de résultats devraient être affinés et harmonisés pour faciliter les efforts conjoints et une mobilisation plus efficace, plus globale et plus cohérente au niveau des pays. Le groupe de délégations a accueilli favorablement la proposition d'organiser un atelier conjoint sur les examens à mi-parcours avant la session annuelle.

79. Une délégation a insisté pour que le Plan stratégique continue de mettre l'accent sur la mission de l'UNICEF, qui est d'assurer un environnement sain et sûr aux enfants, leur permettant de s'épanouir et de mener une vie productive à l'âge adulte. À cet égard, elle soutenait l'action menée par l'organisation avec d'autres organismes et le secteur privé dans les domaines indissociables qu'étaient l'action humanitaire, le développement et la consolidation de la paix. La délégation a insisté sur l'accent

mis sur les résultats du processus de réforme et a dit attendre avec intérêt l'analyse des données de l'organisation par rapport au cadre de résultats. Elle a appelé à une relation équilibrée entre les coordonnateurs résidents, qui doivent avoir les compétences et les responsabilités appropriées pour diriger efficacement l'équipe de pays, et les organismes, qui ont besoin de la flexibilité requise pour bien faire leur travail. Ces identités distinctes contribuaient depuis longtemps à la réussite de l'action menée par les organismes.

80. Deux délégations ont demandé des informations sur les ajustements relatifs au genre. Le Directeur de la Division des programmes a répondu que l'examen à mi-parcours s'appuyait sur l'évaluation du plan d'action de l'UNICEF pour l'égalité des sexes, qui serait présenté à la session annuelle en même temps qu'une réponse de l'administration soulignant l'importance accrue accordée aux priorités ciblées, telles que le mariage d'enfants et l'intégration de l'égalité femmes-hommes dans l'organisation et le renforcement des capacités.

81. Une délégation a dit apprécier la sensibilisation au processus d'examen à mi-parcours et attendait avec intérêt de plus amples informations sur la méthodologie, les résultats préliminaires et les implications. Elle a encouragé l'UNICEF à préciser comment le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix avait facilité son travail sur le terrain et a demandé des informations supplémentaires sur les efforts déployés pour recueillir et suivre les données dans les pays touchés par des conflits. Le Directeur de la Division des programmes a appelé l'attention sur les nouvelles orientations relatives aux systèmes de protection sociale résilients, qui privilégiaient le renforcement de la capacité des systèmes à fournir un filet de sécurité pour les enfants dans les situations de crise humanitaire ou les contextes fragiles. Un exemple était la planification des services d'approvisionnement en eau au Liban de manière à inclure aussi bien les communautés d'accueil que les communautés déplacées, rassemblant ainsi les gens tout en assurant des services durables.

82. Une délégation s'est félicitée du suivi en parallèle des objectifs de développement durable et des objectifs du Plan stratégique, mais s'est interrogée sur la raison pour laquelle, dans certains domaines, la réalisation des objectifs du plan était en bonne voie alors que celle des cibles relatives aux objectifs ne l'était pas. La Directrice de la Division des données, de l'analytique, de la planification et du suivi a répondu que cette asymétrie révélait la nécessité de revoir les hypothèses formulées en 2016, par exemple en ce qui concernait les contextes fragiles, les changements climatiques et la persistance de crises humanitaires prolongées, et confirmait qu'il était nécessaire de renforcer les systèmes. Les changements pertinents seraient intégrés dans les programmes et les approches, tout en tenant compte de la capacité de l'organisation à mobiliser des ressources et à tirer parti des partenariats et des programmes mondiaux. La délégation a demandé si seules les initiatives thématiques de l'UNICEF étaient évaluées ou si l'examen à mi-parcours incluait les initiatives de partenariat. Le Directeur a répondu que l'UNICEF préparait un rapport thématique annuel sur les résultats obtenus grâce non seulement à tel ou tel fonds commun thématique particulier, mais aussi à tous les types de financement.

F. Évaluation de l'innovation dans les travaux de l'UNICEF et réponse de l'administration

83. Le Directeur exécutif adjoint pour les résultats sur le terrain et l'innovation a présenté le point de l'ordre du jour. Le Directeur du Bureau de l'évaluation a présenté le rapport d'évaluation, qui était accompagné d'un résumé ([E/ICEF/2020/3](#)), puis le Chef de l'information et responsable de la Division de l'innovation a présenté la réponse de l'administration ([E/ICEF/2020/4](#)).

84. Une délégation s'est félicitée de la Stratégie globale pour l'innovation de l'UNICEF et a demandé que soit organisé dans les prochains mois un dialogue informel, se joignant à un groupe de délégations pour appeler à une clarification des rôles et des responsabilités des structures d'innovation de l'organisation. Le Chef de l'information et responsable de la Division de l'innovation a noté que l'UNICEF serait favorable à un dialogue avec le Conseil d'administration au sujet de la nouvelle stratégie et a ajouté que le dialogue et la communication s'inscrivaient dans le cadre du lancement.

85. Un groupe de délégations a noté que les changements climatiques, la numérisation, la croissance démographique et les migrations faisaient rapidement changer le monde. Pour relever les défis actuels du développement, il fallait innover et créer des partenariats. Le groupe de délégations a félicité l'UNICEF pour sa détermination à innover afin de renforcer les droits des enfants et pour avoir pris l'initiative d'élaborer à cette fin des principes fondés sur les droits. Il a invité l'organisation à examiner l'incidence des innovations numériques et technologiques sur les droits humains, la bonne gouvernance, la démocratie et l'état de droit, en particulier en ce qui concernait les personnes les plus vulnérables, et à tenir compte des pratiques commerciales responsables dans le processus d'innovation. Le groupe de délégations a également appelé à trouver des solutions allant au-delà de la technologie pour résoudre des problèmes multidimensionnels, complexes et systémiques. Le Chef de l'information et responsable de la Division de l'innovation a précisé que la nouvelle stratégie donnait la priorité non seulement à l'innovation numérique, mais aussi à l'innovation de produit/innovation matérielle, au financement innovant, à l'innovation frugale et aux nouvelles méthodes de travail. Il a souligné qu'une approche fondée sur les droits était essentielle au travail d'innovation de l'organisation et a noté le travail du Bureau des éclairages mondiaux et des politiques (OGIP) sur les incidences de l'intelligence artificielle sur les droits de l'enfant.

86. Une délégation a souligné qu'il importait d'évaluer les innovations au service de résultats durables, notamment compte tenu des défis humanitaires de plus en plus complexes, et le groupe de délégations a demandé à l'UNICEF de s'employer davantage à mettre au point des outils et des indicateurs pour mesurer les progrès en matière de développement. Le Chef de l'information a fait remarquer que le contexte humanitaire était l'un des quatre domaines d'intervention clés de la Stratégie globale pour l'innovation, avec le WASH, la santé maternelle et néonatale et l'apprentissage, et que des indicateurs pertinents seraient intégrés dans le cadre de résultats du Plan stratégique.

87. Le groupe de délégations associait culture de l'innovation et culture du lieu de travail et a demandé instamment que la Conseillère principale en matière de culture institutionnelle participe aux initiatives visant à améliorer la force d'innovation de l'organisation. L'UNICEF devrait également se pencher sur le risque d'échec – aspect indissociable de l'innovation – et sur la nature du travail d'innovation pour permettre à la communauté internationale et aux donateurs d'ajuster leurs attentes.

88. Le groupe de délégations a souligné le défi consistant à équilibrer les priorités stratégiques en matière d'innovation et l'autonomie des bureaux de pays qui font partie intégrante du contexte local, et a demandé comment la capacité des bureaux de pays à mener des projets pilotes et à transposer les innovations à grande échelle pourrait être renforcée. Il a invité l'UNICEF à privilégier la gestion des connaissances institutionnelles et à mettre en commun les pratiques optimales. Une délégation a proposé l'Accélérateur d'innovations du PAM à Berlin comme exemple de la manière de promouvoir l'innovation dans un organisme des Nations Unies. Une autre délégation a félicité l'UNICEF de donner l'exemple s'agissant de préconiser

l'adoption de licences ouvertes et de normes relatives aux innovations numériques, car l'approche axée sur les biens publics numériques pourrait aider l'organisation à relever les défis en matière de contexte, de pertinence et de portée.

89. Le Chef de l'information et responsable de la Division de l'innovation a fait observer que l'UNICEF jouait un rôle de premier plan dans le Réseau d'innovation des Nations Unies et collaborait avec le PAM pour se connecter à l'Accélérateur d'innovations. Il a noté que les nouveaux outils de gestion et d'inventaire du portefeuille d'innovations seraient mis à la disposition du public afin de partager les données d'expérience, les résultats et les possibilités d'apprentissage.

90. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2020/5 (voir annexe I).

G. Exposé sur l'application des recommandations formulées par le groupe indépendant d'expertes lors de l'examen des mesures prises par l'UNICEF aux fins de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles ; dans le rapport Morgan Lewis sur les enquêtes sur le harcèlement sexuel menées par le Bureau de l'audit interne et des investigations de l'UNICEF ; et dans le rapport de l'Équipe spéciale indépendante chargée des questions de discrimination fondée sur le genre, de harcèlement sexuel, de harcèlement et d'abus d'autorité au travail

91. Après les observations liminaires de la Directrice générale adjointe par intérim chargée de la gestion, le point de l'ordre du jour a été présenté par la Conseillère principale en matière de culture institutionnelle et la Coordinatrice principale des activités visant à prévenir et à combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles et le harcèlement sexuel.

92. Lors des déclarations générales, les délégations ont rendu hommage à la Directrice générale pour son rôle mobilisateur sur cette question. Au cours du débat sur ce point de l'ordre du jour, les délégations ont félicité l'UNICEF pour l'accent mis sur la communication et le dialogue avec le personnel afin d'accroître la sensibilisation et de clarifier les processus liés aux nouvelles politiques et structures. Une délégation a demandé davantage d'informations sur la participation des bureaux nationaux et régionaux et sur les mesures prises par l'UNICEF pour éviter que les initiatives ne soient perçues comme étant dirigées par le siège. Plusieurs délégations ont noté que l'échange de bonnes pratiques avec d'autres organismes des Nations Unies favoriserait l'intensification de la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles et de l'action menée à l'échelle du système.

93. Une délégation a noté que l'inscription de ce point à l'ordre du jour reflétait l'ouverture et la transparence du Conseil d'administration et de l'UNICEF. Elle a souligné l'importance de la formation et de l'éducation obligatoires et a pris acte de l'objectif de l'UNICEF consistant à dispenser à plus de la moitié de son personnel une formation obligatoire à la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles d'ici à la fin de 2020. Une autre délégation s'est enquis de l'état d'avancement, de la teneur et des effets du déploiement de l'ensemble d'outils correspondant prévu pour le second semestre de 2019, et de la manière dont le recours accru aux modalités de travail flexibles a influé sur l'exploitation et les atteintes sexuelles ainsi que les résultats en matière de harcèlement sexuel et d'abus d'autorité au travail.

94. Un groupe de délégations a félicité l'UNICEF pour la suite donnée aux recommandations énoncées dans les trois rapports et pour le renforcement des

capacités sur le terrain en matière de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, l'élaboration d'un plan d'action de gestion et l'intégration de la question dans les systèmes et les outils. La mise en œuvre du Protocole des Nations Unies sur la prise en charge des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles était une avancée positive, mais le groupe de délégations a demandé des informations sur les plans concrets pour 2020 visant à améliorer les mécanismes de soutien aux victimes/rescapés et à garantir une approche centrée sur les rescapés, ainsi que sur la manière dont l'UNICEF veillait à ce que les dispositions et les outils de sélection des partenaires d'exécution soient conformes au Protocole. Le groupe de délégations a également demandé, dans la perspective de la session annuelle de 2020, des informations sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations acceptées, y compris l'allocation des ressources financières et humaines. Il a recommandé que l'UNICEF aborde la question lors de l'examen à mi-parcours de son plan stratégique et procède à une évaluation dans trois ans.

95. La Coordinatrice principale a indiqué que la série d'outils avait été finalisée fin 2019 et serait déployée en 2020 en même temps qu'une nouvelle procédure de gestion des risques d'exploitation et d'atteintes sexuelles dans le cadre de la mise en œuvre des partenariats. L'UNICEF s'emploierait avec ses homologues à élaborer des orientations pratiques destinées à promouvoir la mise en œuvre du Protocole et avait commencé à lancer des initiatives de formation interinstitutions à cette fin. Les personnes rescapées avaient accès à des services grâce aux programmes existants de l'UNICEF en matière de protection de l'enfance et de lutte contre la violence fondée sur le genre dans les contextes humanitaires. Les investissements en faveur de ces services demeuraient essentiels.

96. La Conseillère principale a mentionné l'accord interne visant à inclure la culture organisationnelle comme l'un des éléments porteurs du Plan stratégique. Des canaux et des plateformes de communication diversifiés sont utilisés pour communiquer avec le personnel des bureaux nationaux et régionaux. L'UNICEF a engagé des dialogues entre la direction générale au siège et les collègues des bureaux nationaux et régionaux.

97. La Directrice générale adjointe par intérim chargée de la gestion a souligné que des changements au niveau des pays, y compris en matière de communication, étaient impératifs pour améliorer la culture organisationnelle. Il a souligné l'importance de la transparence, tant interne qu'externe, et de l'investissement en faveur de la prévention. Quatre-vingt-quatorze pour cent du personnel avait suivi le cours obligatoire sur la prévention du harcèlement sexuel. Le recours accru à des modalités de travail flexibles, en particulier parmi le personnel féminin, avait montré qu'il fallait mettre en œuvre des politiques et des mécanismes supplémentaires favorables à la famille, renforcer l'utilisation de la technologie et continuer à améliorer l'exercice de mobilité pour favoriser des liens plus étroits avec la gestion des talents.

H. Rapport financier et états financiers audités de l'UNICEF pour l'année terminée le 31 décembre 2018 et rapport du Comité des commissaires aux comptes et réponse de l'administration

98. La Directrice générale adjointe chargée de la gestion par intérim a présenté le point de l'ordre du jour. Le Directeur de l'audit externe (Inde) et membre du Comité des opérations d'audit du Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies a présenté le rapport et le Contrôleur et Directeur de la Division de la gestion et de l'administration financières a présenté les états financiers audités et la réponse de l'administration.

99. Un groupe de délégations a félicité l'UNICEF pour l'opinion sans réserve qu'il a reçue et pour la réponse détaillée de son administration et a pris note des progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations d'audit actuelles et antérieures. Il a également exhorté l'UNICEF à redoubler d'efforts dans les domaines où les recommandations sont récurrentes et à remédier aux causes profondes des problèmes, comme l'a demandé le Conseil d'administration en 2019, en donnant la priorité à ceux qui représentent les plus grands risques quant à l'obtention de résultats, en particulier le suivi des partenaires d'exécution et des comités nationaux.

100. Une délégation a demandé si l'UNICEF avait discuté avec le Comité des commissaires aux comptes des solutions possibles en matière de gestion des voyages qui avaient été retenues. Le Contrôleur a répondu que l'UNICEF avait eu des discussions avec le Comité des commissaires aux comptes et qu'il était en train de mettre en place un processus simplifié de gestion des voyages qui tire parti de la technologie en vue d'améliorer l'efficacité et de réduire la charge de travail du personnel. Le Directeur de l'audit externe a ajouté que, si le nouveau processus donnait satisfaction au Conseil d'administration, cette constatation serait présentée de manière détaillée dans le prochain rapport.

101. Le groupe de délégations s'est félicité des mesures prises pour améliorer la formation du personnel à la politique harmonisée concernant les transferts de fonds, mais des efforts constants étaient nécessaires à la pleine application de cette politique. Les futures réponses de l'administration devraient présenter des éléments attestant d'une amélioration au fil du temps. Une délégation a noté que les risques recensés dans l'évaluation des partenaires d'exécution n'étaient pas toujours pris en compte et que les mesures d'assurance de la qualité n'étaient pas appliquées de manière systématique ou dans les délais prescrits. La délégation a demandé de veiller à ce que les principes et les procédures liés à la politique harmonisée concernant les transferts de fonds soient respectés en faisant fond sur la confiance, la responsabilité mutuelle et le renforcement des capacités des partenaires d'exécution et du personnel des bureaux nationaux concernés.

102. Le Contrôleur a déclaré que l'UNICEF avait fait preuve de souplesse avec ses partenaires gouvernementaux en ce qui concernait la capacité de mise en œuvre de la politique harmonisée et, dans certains cas, s'était employé à renforcer les capacités. Toutefois, s'il n'était pas remédié aux faiblesses avant le transfert des ressources, le Comité des commissaires aux comptes signalait un non-respect des mesures. Le Directeur de l'audit externe a déclaré que toute lacune constatée dans un cas spécifique de mise en œuvre de la politique harmonisée devait être signalée afin qu'un système plus solide puisse être mis en place.

103. Le groupe de délégations s'est également dit préoccupé par le fait que le faible nombre de cas de fraude signalés reflétait une insuffisance en termes de détection. Le groupe de délégations a salué les récentes mesures de prévention et de détection des fraudes et a encouragé l'UNICEF à envisager le recours à des enquêtes proactives menées par des spécialistes. Le Contrôleur a rappelé que, en réponse aux préoccupations soulevées trois ans plus tôt concernant le fait que tous les cas de fraude n'étaient probablement pas déclarés, l'UNICEF avait mis en œuvre une nouvelle stratégie de lutte contre la fraude, qui s'était traduite par une augmentation spectaculaire du nombre de cas signalés au cours des deux années suivantes. L'organisation se concentrait désormais sur sa stratégie anti-fraude pour les partenaires d'exécution, parmi lesquels se produisent les cas de fraudes les plus importants, développée en partenariat avec d'autres agences. L'UNICEF n'était pas habilité à traiter les problèmes de fraude rencontrés par ses homologues gouvernementaux. En outre, seuls les cas de fraude avérés pouvaient être signalés, et non les allégations.

104. Le groupe de délégations a souligné les insuffisances marquées concernant la collecte de fonds auprès du secteur privé, a demandé une analyse plus approfondie des raisons pour lesquelles les comités nationaux et les bureaux de pays n'avaient pas atteint leurs objectifs et a demandé à l'UNICEF, par l'intermédiaire de sa Division de la collecte de fonds et des partenariats dans le secteur privé, d'assurer un suivi efficace, en tenant compte des différents contextes nationaux et marchés de collecte de fonds. Il a recommandé des objectifs plus réalistes pour les bureaux dont les performances étaient constamment insuffisantes, voire qui avaient cessé leurs activités de collecte de fonds.

105. Une délégation a demandé pourquoi l'UNICEF publiait des estimations de coûts annuelles uniquement pour les résultats au niveau des pays, et non des estimations globales par groupe d'objectifs. Le Directeur général adjoint chargé des programmes a fait remarquer que l'UNICEF a présenté des estimations globales, mais que les chiffres étaient seulement des projections. Il a expliqué qu'au moment où un programme par pays était approuvé, seules les ressources ordinaires allouées et éventuellement une ou deux subventions pluriannuelles étaient disponibles. Étant donné que la plupart des subventions n'étaient ni pluriannuelles ni flexibles, le bureau de pays faisait une estimation du montant des fonds qu'il espérait obtenir pour un groupe d'objectifs donné. Ces projections pouvant être trop optimistes, elles étaient comparées aux montants reçus par le bureau de pays au cours des cinq années précédentes, afin d'effectuer une estimation. Le rapport sur l'examen à mi-parcours du Plan stratégique inclurait les dépenses pour chaque groupe d'objectifs et montrerait que les estimations n'avaient pas été loin de la réalité.

106. Le groupe de délégations a suggéré que l'UNICEF divulgue dans les états financiers des informations sur le montant visé et le montant effectif des produits dans un souci de transparence, comme l'a suggéré le Comité des commissaires aux comptes, même si cela n'est pas exigé par les Normes comptables internationales pour le secteur public.

107. Une délégation a encouragé l'UNICEF à tenir compte de la recommandation du Comité des commissaires aux comptes d'examiner la disponibilité des ensembles de données de référence dans les bureaux de pays et de prendre toutes les mesures nécessaires pour combler les lacunes, la planification et l'obligation de rendre compte des résultats obtenus exigeant des données adéquates.

108. Le groupe de délégations a salué les efforts déployés actuellement par l'UNICEF pour réduire l'incidence négative de ses activités sur le climat et l'environnement et a encouragé l'organisation à faire rapport au Conseil d'administration sur les principales mesures mises en œuvre à cet égard.

109. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2020/6 (voir annexe I).

I. Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : programme de travail et projet de budget pour 2020

110. La Directrice générale adjointe chargée des partenariats a présenté le point de l'ordre du jour, puis le Directeur de la Division de la collecte de fonds et des partenariats dans le secteur privé a présenté le plan de travail et le projet de budget ([E/ICEF/2020/AB/L.1](#)). Un groupe de délégations a déclaré que l'engagement avec le secteur privé, tant financier que non financier, était essentiel pour l'UNICEF dans les activités qu'il menait pour influencer sur l'action mondiale en faveur des enfants et a noté que les contributions aux ressources ordinaires du secteur privé dépassaient désormais régulièrement celles des gouvernements. Ces ressources étaient cruciales pour la flexibilité et la planification à long terme nécessaires à l'obtention de résultats

durables pour les enfants. Le groupe de délégations a félicité le personnel des comités nationaux et des bureaux de pays pour leurs efforts visant à mobiliser ces ressources. Il a exhorté l'UNICEF à partager son expérience en matière de collecte de fonds auprès du secteur privé avec d'autres organismes des Nations Unies et attendait avec intérêt d'en apprendre plus sur cette collaboration lors de la deuxième session ordinaire.

111. Le Directeur a noté que l'UNICEF organisait régulièrement des séances d'information à l'intention des organisations apparentées, d'ONUSIDA et d'autres organismes, et participait aux activités de l'International Fundraising Leadership Forum et d'un nouveau groupe informel, aux côtés du PAM et du HCR, pour discuter du renforcement des capacités, de la gestion des réseaux, d'autres sources d'investissement possibles et des comités nationaux. L'UNICEF a également coordonné une analyse comparative annuelle soumise à un examen collégial pour le compte des organismes des Nations Unies et des grandes organisations non gouvernementales internationales.

112. Le groupe de délégations s'est dit préoccupé par le fait que la contribution globale du secteur privé n'avait pas atteint les objectifs fixés pour 2019 et avait conscience de la contraction du marché mondial de la collecte de fonds. Le groupe de délégations a noté que les bureaux de pays devraient accroître la mobilisation de ressources ordinaires de 42 % en 2020. En 2019, les bureaux de pays n'avaient toutefois recueilli que 65 % du budget approuvé au titre des ressources ordinaires. Le groupe de délégations a demandé une analyse plus approfondie pour expliquer les déficits enregistrés en 2019, et quelles étaient les mesures envisagées pour assurer les taux de croissance prévus au cours des deux années à venir. Une délégation a demandé une explication sur l'augmentation de 14 % par rapport aux dernières estimations de 2019 de la contribution des bureaux nationaux à la collecte de fonds auprès du secteur privé proposée pour 2020. Une autre délégation a demandé comment l'UNICEF prévoyait d'aider les bureaux de pays qui n'atteignaient pas leurs objectifs en matière de collecte de fonds afin de mobiliser des ressources, et si l'organisation envisagerait la révision de ces objectifs.

113. Le Directeur a déclaré que l'UNICEF avait trouvé d'autres solutions réalistes concernant les investissements dans les bureaux de pays pour 2020 qui permettraient d'obtenir les augmentations prévues et étudiait des moyens plus innovants d'investir dans la collecte de fonds. L'UNICEF estimait que l'augmentation de 14 % était raisonnable, car les bureaux de pays avaient affiché un taux composé de croissance annuelle de 15 % en moyenne au cours des cinq années écoulées. Le Directeur a également fait observer que les résultats des bureaux de pays étaient sensibles aux fluctuations des taux de change, les ressources étant mesurées en dollars des États-Unis.

114. Le groupe de délégations a exprimé la crainte que la réduction significative du budget du fonds d'investissement n'entrave les efforts de collecte de fonds, préoccupation partagée par la présidence du Groupe permanent des comités nationaux pour l'UNICEF, qui a noté que, malgré la concurrence féroce dont faisaient l'objet les fonds des donateurs, les comités nationaux avaient versé près de 1,2 milliard de dollars de contributions volontaires à l'UNICEF en 2019. Le groupe de délégations a souligné le rôle important des comités nationaux pour ce qui était de maintenir le bien-être des enfants au cœur du Programme 2030, et a souhaité que le nouveau modèle opérationnel soit développé en consultation avec les comités afin de prendre en compte leurs contextes opérationnels divers.

115. Le groupe de délégations s'est félicité de l'accent mis sur la collaboration avec les entreprises et des efforts de l'UNICEF en faveur de partenariats fondés sur des valeurs communes, mais a exhorté l'organisation à approfondir son dialogue avec le

Conseil d'administration sur les résultats obtenus et les défis à relever, notamment en ce qui concernait le renforcement des capacités du personnel, l'intégration des droits de l'enfant dans les chaînes de valeur et la coordination avec les autres organismes des Nations Unies. Il attendait avec intérêt le rapport sur la mise en œuvre du Plan 2018-2021 de l'UNICEF relatif aux partenariats dans le secteur privé : un IMPACT sur chaque enfant.

116. Une délégation a félicité l'UNICEF d'avoir relevé de nouveaux défis en matière de mobilisation des ressources grâce à l'innovation et de servir de modèle à d'autres organismes. Pour continuer à attirer l'investissement privé, en particulier des financements prévisibles et souples, il faudrait que le Fonds puisse continuellement évoluer, améliorer la prestation de services et obtenir des résultats plus importants et plus mesurables.

117. Une délégation a demandé plus d'informations sur les conséquences de l'enregistrement de recettes moins importantes que prévu et les contre-mesures envisagées, ainsi que sur la manière dont les recommandations énoncées dans le rapport de l'Équipe spéciale indépendante chargée des questions de discrimination fondée sur le genre, de harcèlement sexuel, de harcèlement et d'abus d'autorité au travail seraient intégrées dans les travaux de la Division.

118. Le Directeur a répondu que les contre-mesures incluaient deux centres de soutien régionaux, au Panama et en Thaïlande, dotés de spécialistes dans des domaines tels que le marketing en présentiel et le télémarketing. Le bureau de Genève et les bureaux régionaux prêtaient également leur concours. En réponse au rapport de l'Équipe spéciale indépendante, la Division avait choisi de régulariser 15 postes temporaires à partir du budget existant et allait également mener une enquête auprès du personnel des services généraux afin de revoir éventuellement leur classement.

119. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2020/7 (voir annexe I).

J. Avant-projet conjoint complet sur la politique de recouvrement des coûts

120. La Directrice générale adjointe chargée de la gestion par intérim a présenté l'avant-projet (DP/FPA-ICEF-UNW/2020/CRP1). La version définitive serait présentée au Conseil d'administration pour décision lors de sa deuxième session ordinaire de 2020.

121. Un groupe de délégations a salué la poursuite d'une approche harmonisée entre le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF et ONU-Femmes en matière de taux, de classification des coûts et de méthodologie, reposant en grande partie sur la politique existante de 2013. Il s'est félicité de l'amélioration de l'harmonisation des catégories de classification des coûts, comme cela avait été recommandé dans l'évaluation indépendante de 2016, et a accueilli favorablement les informations détaillées sur l'impact financier des taux différenciés et la présentation des informations ventilées par organisme et par catégorie.

122. Le groupe de délégations a demandé aux organismes de communiquer d'autres données ventilées afin de mieux analyser la mise en œuvre de la politique de 2013 en ce qui concernait les taux différenciés et d'inclure ces chiffres dans les futurs rapports financiers annuels. Il a encouragé les organismes à examiner plus avant et à illustrer les options possibles pour combler les lacunes restantes en matière de dérogations, de taux différenciés et de conformité.

123. Le groupe de délégations a demandé des informations plus détaillées sur chaque contribution pour laquelle le taux de recouvrement était inférieur au taux établi. Il a

demandé d'inclure dans le prochain projet une proposition de politique de dérogation qui respecterait les principes de transparence et d'harmonisation. Les organismes devraient présenter des options fondées sur des données probantes pour poursuivre l'alignement et l'ajustement des taux différenciés de manière à les aligner sur l'évolution de la situation depuis 2013, à éliminer tout effet de distorsion potentiel et à créer des mesures d'incitation plus efficaces afin d'encourager la définition de modalités de financement favorables, comme le prévoit le pacte de financement.

124. Le groupe de délégations a demandé instamment que les entités des Nations Unies, les États Membres et les autres contributeurs respectent davantage la politique de recouvrement des coûts existante et la politique révisée, une fois adoptée. Il accueillerait volontiers les suggestions des organismes sur la manière d'empêcher les donateurs individuels de compromettre le recouvrement intégral des coûts.

125. Le groupe de délégations a demandé que le document d'orientation présente de manière complète et transparente toutes les informations relatives à la classification, à la méthodologie et aux taux de recouvrement des coûts, y compris des définitions claires, mutuellement exclusives et collectivement exhaustives de toutes les catégories de coûts. Une consultation informelle conjointe avant la session annuelle de 2020 permettrait d'approfondir la discussion en s'appuyant sur le projet d'orientation.

126. Une délégation a dit que les pourcentages utilisés ces dernières années pour calculer la participation des gouvernements aux coûts devraient être considérés comme un plafond, plutôt qu'un plancher, pour les réformes futures. En ce qui concerne les classifications des coûts, il serait dans l'intérêt des organismes de modifier les catégories de coûts afin d'accroître la transparence et de clarifier le financement lié à l'audit.

127. Le Contrôleur a pris note des commentaires des délégations, qui seront pris en considération lors de l'élaboration des propositions finales et de l'organisation de réunions d'information informelles conjointes avec les autres fonds et programmes des Nations Unies.

K. Exposé sur l'application de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

128. La Directrice générale adjointe chargée des partenariats a fait des remarques liminaires, puis la Directrice de la Division des partenariats publics et la Directrice régionale pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale ont pris la parole.

129. La Directrice régionale a fait part de son expérience de la mise en œuvre des réformes aux niveaux régional et national. Les directeurs régionaux et la Commission économique pour l'Afrique avaient récemment examiné des propositions visant à créer une plateforme de collaboration régionale et des coalitions thématiques. La Directrice régionale a donné des exemples de collaboration avec les organismes des Nations Unies. Avec le PAM, l'UNICEF s'investissait dans le renforcement de la résilience, en privilégiant l'éducation, la nutrition et la sécurité alimentaire dans trois pays. Avec le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU et le PNUD, l'UNICEF coopérait à l'élaboration du Programme des Nations Unies relatif à l'identité juridique (2020-2030). Les mises à jour émanant du Siège concernant le processus de réforme étaient régulièrement communiquées aux bureaux nationaux et des sessions spéciales ont été organisées lors de réunions régionales. Dans une

enquête réalisée en 2019, plus de 60 % du personnel du Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale ont déclaré être au courant de l'évolution de la réforme.

130. L'étoffement de l'analyse commune de pays établie par l'Organisation des Nations Unies a permis de mettre en place des cadres de coopération plus stratégiques. La plupart des bureaux de coordonnateurs résidents de la région n'étant pas encore pleinement opérationnels, il était prématuré d'analyser les avantages de la réforme. Toutefois, plusieurs bureaux de pays ont indiqué que les coordonnateurs résidents faisaient mieux connaître l'ONU par leurs activités de sensibilisation et de mobilisation des ressources.

131. Un groupe de délégations s'est félicité des efforts déployés par l'UNICEF pour étoffer la réserve de coordonnateurs résidents, notamment en contribuant à l'évaluation de leurs performances. Des changements systémiques ont été apportés et l'accent devait maintenant être mis sur le changement de comportement. Évoquant des informations faisant état de messages incohérents sur la réforme, le groupe de délégations a souhaité s'assurer que les réformes étaient mises en œuvre à tous les niveaux de l'administration, et que le personnel à tous les niveaux se sentait mandaté et habilité à faire de la mise en œuvre un volet essentiel de son travail.

132. Le groupe de délégations a encouragé l'UNICEF à suivre et à harmoniser les rapports sur les engagements relatifs au pacte de financement et à redoubler d'efforts pour atteindre les objectifs. Il a encouragé aussi à mener un processus d'examen à mi-parcours réfléchi, alimenté par des réflexions sur la manière dont les réformes avaient modifié les méthodes de travail et les priorités en matière de programmes. Le groupe de délégations restait déterminé à aider l'UNICEF à promouvoir les changements de comportement nécessaires à l'obtention de résultats durables.

133. Une délégation a demandé comment le prélèvement de 3,39 millions de dollars dont il avait été fait état correspondait aux attentes de l'organisation et aux projets de révision de la composition des effectifs des bureaux nationaux. Une autre délégation a souligné qu'il était essentiel de mettre l'accent sur la mise en œuvre au niveau des pays et qu'elle souhaiterait que les rapports reflètent les points de vue du personnel en poste dans les pays.

134. La Directrice générale adjointe chargée des partenariats a déclaré que l'UNICEF continuerait à rendre compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre et que le leadership au sein de l'organisation en matière de réforme serait reflété dans l'examen à mi-parcours ainsi que dans le changement de comportement. L'UNICEF examinerait l'impact du prélèvement et des coûts connexes et présenterait des informations à la session annuelle de 2020. La Directrice de la Division des partenariats publics a déclaré que, si le prélèvement était encore en cours d'application, l'UNICEF avait perçu en 2019 le prélèvement le plus élevé de tous les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement durable. Elle a exhorté les États Membres à envisager d'absorber les frais administratifs encourus par l'UNICEF lorsqu'ils administraient le prélèvement au nom d'un partenaire, plutôt que de les déduire de leurs contributions.

135. La Directrice générale adjointe chargée de la gestion par intérim a indiqué que les profils du personnel étaient en cours de révision dans le cadre de l'examen à mi-parcours afin de déterminer les lacunes en termes de compétences qui pourraient devoir être renforcées. L'UNICEF travaillait également avec le Bureau de coordination des activités de développement à l'élaboration d'un plan destiné à encourager davantage de membres du personnel de l'UNICEF à chercher à accéder au rôle de coordonnateur résident et à d'autres postes au sein de ce bureau.

L. Questions diverses

Liste provisoire des points de l'ordre du jour de la session annuelle de 2020

136. Le secrétaire du Conseil d'administration a présenté la liste provisoire des points de l'ordre du jour.

M. Adoption des projets de décision

137. Le Conseil d'administration a adopté les décisions 2020/1 à 2020/7 (voir annexe I).

N. Déclarations finales de la Directrice générale de l'UNICEF et de la Présidente du Conseil d'administration

138. La Directrice générale a déclaré que les recommandations du Conseil d'administration et le contrôle qu'il exerçait sur les activités de l'UNICEF étaient précieux et que les décisions prises lors de la session reflétaient l'engagement des membres du Conseil envers les enfants et les jeunes.

139. La Directrice générale appréciait le soutien apporté à l'examen à mi-parcours du Plan stratégique et a noté que l'organisation appliquait les enseignements tirés alors qu'elle préparait ses activités pour les deux années à venir, au titre du prochain plan stratégique et au titre de la décennie d'action. Elle appréciait également le soutien apporté aux priorités de l'organisation pour 2020. Une action accélérée était nécessaire. L'un des accélérateurs était la promotion des droits des femmes et des filles, notamment grâce aux programmes axés sur les droits en matière de santé sexuelle et procréative. La Directrice générale a souligné qu'il importait de coupler le lancement de l'initiative Génération Égalité avec un engagement renouvelé en faveur des adolescentes dans tous les programmes de l'UNICEF et dans les six coalitions d'action catalytique, de la santé et de la nutrition maternelles à l'apprentissage et aux compétences, en passant par le VIH, la santé et le bien-être des filles, la santé et l'hygiène menstruelles et la violence fondée sur le genre. Il ne serait pas possible d'atteindre les objectifs de développement durable si la moitié de la population mondiale était laissée pour compte.

140. Un autre accélérateur consistait à trouver des moyens novateurs de servir et d'aider les enfants et les jeunes, grâce notamment à la technologie. La Directrice générale appréciait le soutien du Conseil d'administration à l'égard du programme d'innovation de l'UNICEF et a pris note de la demande concernant la tenue d'une réunion d'information informelle sur la stratégie en matière d'innovation. Elle a convenu que l'UNICEF devait continuer à mettre ses activités en matière d'innovation en rapport avec celles des organismes apparentés et à réformer les modalités de sa collaboration avec ceux-ci en vue de renforcer le système des Nations Unies dans son ensemble, notamment en formant des partenariats stratégiques avec les principaux organismes. Les descriptifs de programmes de pays présentés lors de la session étaient le résultat de cette étroite collaboration, et l'accent mis sur le développement du jeune enfant a démontré l'utilité de l'examen des programmes clés sous un angle thématique.

141. La Directrice générale a apprécié la discussion sur les méthodes de travail du Conseil d'administration et sur la façon dont les conseils d'administration travaillaient ensemble tout en conservant leur caractère unique. L'UNICEF était déterminé à présenter au Conseil d'administration des informations de qualité,

récentes et exactes. La confiance et la transparence étaient primordiales, et l'UNICEF continuerait à viser ce niveau élevé.

142. La Directrice générale espérait que cette confiance se traduirait par une augmentation des ressources ordinaires, notant que la baisse de 4 % en 2019 avait compromis la capacité de l'organisation de déployer rapidement des fonds là où ils étaient nécessaires, et d'attirer et de mobiliser de nouveaux fonds. Elle a exhorté les États Membres à s'employer à atteindre l'objectif fixé dans le plan de financement visant à ce que 30 % de l'ensemble des dons constituent des ressources ordinaires. Les membres du personnel de l'UNICEF dans le monde entier comptaient sur ce soutien pour accélérer l'obtention de résultats en faveur des enfants.

143. La Directrice générale a apprécié le soutien apporté aux efforts de l'organisation pour améliorer sa culture institutionnelle. L'UNICEF continuerait à suivre les recommandations du Conseil d'administration pour instaurer les changements qui permettraient de faire du Fonds le meilleur endroit où travailler.

144. Alors que commençait la décennie d'action, l'UNICEF restait profondément attaché aux droits inscrits dans la Convention relative aux droits de l'enfant. Le monde ne s'arrêtait pas pour les enfants, et des questions telles que les changements climatiques, mises en avant par certains membres du Conseil d'administration, mettaient en péril leur avenir. Mais l'UNICEF ne restait pas non plus inactif. L'UNICEF et le Conseil d'administration devaient travailler ensemble pour concrétiser les résultats en faveur des enfants et des jeunes du monde entier. Des progrès en leur faveur étaient synonymes de progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable. La Directrice générale a remercié les membres du Conseil d'administration pour leur volonté partagée de réaliser des progrès et d'améliorer la vie de la plus jeune génération.

145. La Présidente a mis en avant l'excellent esprit de conciliation, de dialogue et de partenariat qui a guidé les travaux au cours de la session.

146. Elle a passé en revue certains faits importants, notamment l'état d'avancement de la mise en œuvre par l'UNICEF des recommandations issues des examens indépendants sur l'exploitation et les atteintes sexuelles, le harcèlement, la discrimination fondée sur le genre et l'abus de pouvoir. Elle a félicité l'UNICEF pour les progrès accomplis et la Directrice générale pour sa détermination à amener un changement de culture, qui importait au regard du plein rétablissement de l'excellente réputation de l'organisation dans la communauté des acteurs du développement. Il conviendrait en outre de soutenir les membres du personnel à tous les niveaux. Le Conseil d'administration souhaitait rester informé des progrès réalisés et continuerait à soutenir les efforts de l'organisation.

147. L'exposé sur l'état d'avancement de l'examen à mi-parcours du Plan stratégique avait permis de mieux comprendre la nécessité pour l'UNICEF d'accélérer l'exécution de ses programmes et de progresser quant à ses priorités, tout en gérant la disponibilité des ressources et en s'adaptant aux implications de la réforme de l'ONU. Le Conseil d'administration comptait sur la présentation plus détaillée de l'examen à mi-parcours prévue pour la session annuelle en juin.

148. Le Conseil d'administration a pris note de l'opinion d'audit sans réserve reçue par l'UNICEF sur ses rapports financiers pour 2018, ainsi que de la reconnaissance de l'UNICEF comme étant l'une des rares entités du système des Nations Unies dont le taux d'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes avait sensiblement augmenté en 2018. Le Comité des Commissaires aux comptes avait toutefois souligné que certains domaines laissaient encore à désirer.

149. La Présidente a fait observer les fluctuations du niveau des ressources ordinaires reçues par l'UNICEF et en a souligné l'importance. Elle a appelé les représentants à encourager leurs gouvernements à accroître leurs contributions à ces fonds.

150. Le Conseil d'administration avait été heureux d'entendre les vues d'un large éventail de parties prenantes lors du débat interactif sur les descriptifs de programmes de pays. La Présidente a souligné l'importance d'une participation plus inclusive de tous, y compris des pays de programme. En ce qui concernait le thème des exposés, à savoir le développement du jeune enfant, la Présidente a déclaré que l'on ne saurait trop insister sur l'importance des 1 000 premiers jours et des premières années de la vie. Il avait été utile d'entendre parler de la coopération au titre des programmes de l'UNICEF dans les différents pays, en vue d'améliorer la qualité des services, d'accroître l'accès et d'assurer une prise en charge globale. La Présidente a souligné la nécessité d'assurer un financement accru des activités liées au développement du jeune enfant.

151. En ce qui concernait les méthodes de travail, la Présidente a affirmé que le processus demandé et dirigé par les États Membres devrait viser à accroître l'efficacité et l'efficience et à promouvoir l'harmonisation et l'alignement avec les travaux des conseils d'administration des autres fonds et programmes sur les questions d'intérêt commun. Le Conseil d'administration prévoyait d'examiner une proposition concrète sur la question au plus tard lors de la deuxième session ordinaire de 2020.

152. La Présidente a conclu en remerciant toutes celles et tous ceux qui avaient contribué à rendre la session intéressante et fructueuse. Elle comptait qu'ils continueraient d'apporter leur soutien lors de la session annuelle.

Deuxième partie
Session annuelle de 2020

Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies
du 29 juin au 2 juillet 2020

I. Organisation de la session

A. Adoption de l'ordre du jour provisoire annoté et du projet de calendrier et d'organisation des travaux

153. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour et le projet de calendrier et d'organisation des travaux de la session (E/ICEF/2020/6 et E/ICEF/2020/6/Corr.1).

154. La Secrétaire du Conseil d'administration a annoncé que, conformément à l'article 50.2 du Règlement intérieur, 41 délégations ayant le statut d'observateur, dont 1 organisation intergouvernementale, 2 organisations internationales, 12 organisations non gouvernementales et 10 comités nationaux pour l'UNICEF, avaient présenté leurs pouvoirs.

B. Déclarations liminaires de la Présidente du Conseil d'administration et de la Directrice générale de l'UNICEF

155. La Présidente du Conseil d'administration et Représentante permanente du Bangladesh auprès de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M^{me} Rabab Fatima, a ouvert la session annuelle du Conseil d'administration, faisant observer qu'il s'agissait de la première session à se tenir au moyen d'une plateforme virtuelle, signe que c'était désormais en ligne qu'avaient lieu les débats et que la continuité des activités était assurée.

156. La Présidente a remercié la Directrice générale de l'UNICEF et l'ensemble du personnel du Fonds pour le dévouement et le courage avec lesquels ils avaient fait face aux nombreuses répercussions de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Elle a souligné la gravité de cette crise sans précédent pour les enfants qui, bien qu'ils ne soient pas des victimes directes de la pandémie, pouvaient cependant en faire les frais. Elle a énuméré à cet égard les nombreuses difficultés alarmantes qu'ils pouvaient rencontrer, dont le bouleversement de l'apprentissage, une malnutrition croissante, de graves problèmes de santé mentale, un risque accru de violence, de maltraitance et d'exploitation, l'interruption de la vaccination et l'augmentation de l'extrême pauvreté.

157. La Présidente a félicité l'UNICEF d'avoir su réagir rapidement à la crise et remercié les pays donateurs d'avoir offert leur aide sans tarder. Elle a engagé l'organisation à réfléchir aux enseignements à tirer de cette pandémie et à continuer d'examiner l'efficacité de ses méthodes et de ses interventions compte tenu de la situation des mois à venir. Elle a affirmé que le Conseil d'administration soutenait résolument les actions menées par l'UNICEF, auquel il était prêt à fournir des orientations et un appui stratégiques dans sa marche vers un monde plus fort, plus sûr et plus équitable.

158. La Présidente a souligné que l'action entreprise pour faire face à la crise nécessitait une collaboration efficace entre les parties prenantes et que l'UNICEF pouvait y jouer un rôle central, en tirant parti de ses atouts, en élargissant les partenariats et en trouvant de nouveaux moyens de reconstruire en mieux. Les plans de lutte contre la pandémie et de relèvement devaient compléter et appuyer ceux mis au point par les gouvernements et ne pas compromettre la mise en œuvre des programmes ordinaires de l'organisation.

159. Saluant les mesures prises par l'UNICEF pour améliorer la couverture et la qualité de ses interventions humanitaires, la Présidente a souligné la complexité croissante des situations humanitaires et la nécessité de renforcer les capacités de

l'UNICEF en matière de préparation aux situations d'urgence et d'organisation des secours.

160. Indiquant que 74 % des objectifs du Plan stratégique pour 2018-2021 avaient été atteints à mi-parcours, la Présidente a félicité l'organisation de ses réalisations de l'année précédente. Elle a appelé l'attention sur les nets progrès accomplis dans la collaboration avec d'autres entités des Nations Unies dans le cadre du chapitre commun. Elle a déclaré que la pandémie pouvait être décisive pour la réforme du système des Nations Unies pour le développement, car la solidarité mondiale pouvait donner naissance à des partenariats interinstitutions inédits à tous les niveaux.

161. La Présidente s'est dite préoccupée par le fait que l'UNICEF avait reçu moins de ressources de base en 2019 et a appelé de ses vœux davantage d'appui et de souplesse dans les financements proposés, de manière à aider l'organisation à faire preuve de rapidité et d'efficacité dans ses domaines d'activité de base et face aux besoins sans précédent créés par la pandémie. Elle a ajouté qu'il devait continuer à chercher des moyens d'élargir sa base de financement.

162. La Présidente a conclu en souhaitant que chacun s'efforce de réinventer le monde afin d'en faire, collectivement, un monde plus juste, plus inclusif et plus vert en soutenant les enfants les plus vulnérables de sorte qu'ils aient une vraie chance de réussir dans la vie et puissent être maîtres de leur avenir.

163. La Directrice générale de l'UNICEF a souligné que la situation actuelle offrait une occasion majeure de trouver collectivement de nouveaux moyens pour l'organisation d'obtenir des résultats en faveur des enfants et des jeunes. Elle a appelé l'attention sur le fait que, même si les travaux sur les priorités examinées lors de la première session ordinaire se poursuivaient et étaient pris en considération dans tous les aspects du nouveau plan stratégique, il faudrait tenir compte de l'impact de la pandémie sur la situation des enfants et sur la programmation.

164. La Directrice générale a déclaré que l'UNICEF avait rapidement adapté et intensifié ses programmes face à la pandémie, qui avait eu entre autres effets celui de susciter une collaboration interinstitutions sans précédent, montrant que les entités des Nations Unies pouvaient être unies dans l'action.

165. La Directrice générale a expliqué que la pandémie tendait à créer davantage d'inégalités, citant à titre d'exemple l'accès à l'eau, aux tests et aux moyens de protection ainsi que les moyens d'apprentissage en ligne. Elle a insisté sur le risque accru de maltraitance et de violence. Elle a souligné l'occasion qui était offerte de se tourner vers l'avenir, d'imaginer les modalités d'un relèvement durable selon des perspectives nouvelles et de rendre le monde plus équitable.

166. La Directrice générale a proposé quatre domaines dans lesquels agir d'urgence pour que le monde sorte de la crise de la COVID-19 plus fort que jamais. En premier lieu, la vaccination systématique devait être maintenue pour tous les enfants. Évoquant le dispositif visant à accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19, initiative dont l'UNICEF était partenaire, elle a expliqué qu'une fois qu'un vaccin serait au point, il devrait être distribué et administré rapidement et équitablement, indépendamment des questions du lieu de résidence ou des moyens financiers. Deuxièmement, l'éducation étant un facteur majeur d'égalisation des chances pour les enfants, il était impératif d'aider les pouvoirs publics à rouvrir les écoles en toute sécurité et à résoudre la crise de l'apprentissage. La Directrice générale a appelé l'attention sur la mise en place d'une nouvelle initiative, appelée « Apprendre sans limites », visant à offrir des possibilités d'apprentissage et d'acquisition de compétences à tous les enfants et adolescents. L'objectif de cette initiative était que 500 millions d'enfants et de jeunes pratiquent l'apprentissage numérique d'ici à la fin de 2021, et que ce soit le cas des 3,5 milliards d'enfants et de

jeunes d'ici à 2030. Troisièmement, la Directrice générale a souligné l'importance de l'eau propre, ajoutant qu'il fallait aider les pouvoirs publics à investir dans des réseaux de distribution d'eau de meilleure qualité et accessibles à tous, notamment grâce à l'innovation et à la participation du secteur privé. Le quatrième domaine concerne l'appui aux programmes relatifs à la santé mentale et à l'aide psychosociale en faveur des enfants et des jeunes. La Présidente a approuvé la proposition de la Directrice générale de faire de ces domaines d'action des priorités.

167. La Directrice générale a expliqué que, dans le cadre des travaux entrepris pour améliorer la culture institutionnelle de l'UNICEF, une équipe spéciale sur la discrimination avait été constituée en interne et l'on réfléchissait actuellement aux mesures à prendre pour lutter contre le racisme et la discrimination et y mettre fin, à l'UNICEF comme dans les lieux de travail de l'ensemble du système des Nations Unies.

168. La Directrice générale a déclaré que l'UNICEF prévoyait de présenter un rapport détaillé sur les effets de la pandémie COVID-19 sur sa situation financière lors de la prochaine session du Conseil. Elle a fait état d'une baisse inquiétante des contributions aux ressources ordinaires provenant tant du secteur public que du secteur privé et demandé aux délégations d'aider à faire valoir auprès de leurs capitales la validité des formules de financement souples et non affectées dont l'organisation avait tant besoin. L'UNICEF proposait également la création d'un fonds de roulement renouvelable afin de pouvoir répondre efficacement aux besoins relatifs aux programmes. La Directrice générale a décrit les gains d'efficacité et les économies non négligeables qui avaient été réalisés. Elle a indiqué que ces efforts se poursuivraient, l'organisation étant déterminée à ce que chaque ressource disponible soit employée avec une plus grande efficacité et une plus grande efficacité au service de l'aide aux enfants.

169. La Directrice générale a conclu sa déclaration par une invitation à la réinvention collective, l'organisation devant veiller à ce que l'égalité d'accès et l'égalité des chances soit au cœur de tous les aspects de son travail.

170. La déclaration a été suivie de la projection d'une vidéo sur un jeune garçon de la République démocratique du Congo dont l'école avait fermé en raison de la pandémie, illustrant certaines des difficultés de l'apprentissage à distance. La Présidente a ensuite donné la parole à celles et ceux qui souhaitaient faire une déclaration générale.

171. Plusieurs délégations ont salué les mesures prises par l'UNICEF pour faire face à la pandémie et ont remercié son personnel de l'énergie qu'il a dépensée sans compter partout dans le monde.

172. Se félicitant de l'esprit de décision avec lequel l'UNICEF s'était employé à accroître la collaboration au sein du système des Nations Unies pour le développement, les délégations ont exprimé le souhait que les efforts se poursuivent dans le sens d'une plus grande complémentarité, d'une plus grande efficacité et d'une plus grande cohérence, y compris une fois la pandémie terminée. Il a été souligné qu'il fallait accentuer l'exécution conjointe des programmes au niveau local.

173. Les délégations ont fait remarquer que, même avant la pandémie et ses conséquences à court et à long terme, de nombreux objectifs de développement durable n'avaient pas été atteints. La pandémie n'avait fait qu'accentuer les problèmes et mettre en évidence de très fortes inégalités. Revenant sur la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable, les délégations ont insisté sur la nécessité de protéger les progrès réalisés jusqu'à présent et d'accélérer la réalisation des objectifs. Elles ont également insisté sur le rôle essentiel que l'UNICEF devait jouer, en particulier dans les mesures à prendre pour atteindre les

cibles relatives aux enfants et gommer les disparités de sorte qu'aucun d'eux ne soit laissé de côté. Un groupe de délégations a mentionné le rôle des laboratoires d'accélération. Une délégation a demandé comment l'UNICEF allait faire pour donner systématiquement la priorité aux plus vulnérables, dont les enfants défavorisés, les personnes déplacées de force, les migrants et les enfants handicapés, étant donné l'augmentation des besoins et la raréfaction des ressources dues à la pandémie. La Directrice générale a confirmé que l'UNICEF continuerait de jouer un puissant rôle moteur à l'échelon national pour obtenir des résultats en faveur des enfants. Il mettait tout en œuvre pour mobiliser les organismes des Nations Unies sur la question des répercussions socioéconomiques de la pandémie sur les enfants et les personnes qui en avaient la charge, en faisant campagne pour que les pays investissent dans les enfants. Il continuerait à inclure systématiquement les enfants les plus à risque dans tous ses programmes.

174. Plusieurs délégations ont exprimé leur soutien aux priorités proposées en matière d'égalisation des chances. Beaucoup ont insisté sur la nécessité de garantir l'égalité des chances dans l'accès à l'apprentissage en ligne et exprimé leur soutien à l'initiative Apprendre sans limites. Certaines ont souligné qu'il importait de protéger les enfants contre les pratiques néfastes, la maltraitance et l'exploitation en ligne. Des efforts supplémentaires devaient être faits pour assurer la sécurité et l'égalité des chances des filles et des enfants handicapés.

175. Plusieurs délégations ont demandé à l'UNICEF de continuer à promouvoir l'innovation et les partenariats.

176. De nombreuses délégations ont insisté sur la nécessité d'obtenir des résultats dans le domaine de l'égalité des genres, en mettant particulièrement l'accent sur la protection des filles pendant la crise. La Directrice générale a abondé dans ce sens. Un groupe de délégations a exprimé son soutien aux mesures prises par l'UNICEF et les pays partenaires pour assurer l'accès aux services de santé sexuelle et procréative et garantir la santé et les droits des femmes et des filles en matière de sexualité et de procréation, dont une éducation sexuelle complète est un élément essentiel. La Directrice générale a affirmé que l'UNICEF poursuivrait ses travaux sur les questions importantes que sont la santé des filles et les droits de celles-ci en matière de santé sexuelle et procréative.

177. Plusieurs délégations ont souligné l'importance du rôle de l'UNICEF dans tous les aspects du développement et de l'aide humanitaire. Une délégation a noté que les répercussions de la pandémie dans le monde entier avaient mis en évidence la nécessité d'accroître la résilience des populations. La Directrice générale a fait observer que l'UNICEF était particulièrement bien placé pour agir sur le terrain, la plupart de ses partenaires étant des organisations locales.

178. Prenant acte de la diminution des ressources ordinaires, le groupe de délégations a réaffirmé l'importance d'un financement souple et prévisible, dont continue de dépendre la capacité de l'UNICEF de s'acquitter de son mandat.

179. Une délégation s'est félicitée de l'engagement pris d'intensifier la sensibilisation à la lutte contre la crise climatique et des efforts faits pour mettre la résilience climatique au cœur des programmes de l'UNICEF.

180. Un représentant de World Vision a proposé que les chefs religieux jouent un rôle de premier plan dans le renforcement de l'état de préparation, les changements de comportement et la protection des enfants, plus particulièrement dans le contexte de la pandémie.

181. La Directrice générale a remercié les intervenantes et intervenants de leurs observations et idées intéressantes ainsi que de la satisfaction qu'ils ont exprimée concernant la tâche accomplie par le personnel de l'UNICEF partout dans le monde.

II. Délibérations du Conseil d'administration

A. Rapport sur l'examen à mi-parcours du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021 et rapport annuel de la Directrice générale de l'UNICEF pour 2019

182. La Présidente a présenté le rapport sur l'examen à mi-parcours du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021 et rapport annuel de la Directrice générale de l'UNICEF pour 2019 (E/ICEF/2020/8), son additif (E/ICEF/2020/8/Add.1) et ses annexes.

183. La Directrice de la Division des données, de l'analytique, de la planification et du suivi de l'UNICEF a présenté les principaux résultats obtenus.

184. Les délégations ont remercié l'UNICEF pour sa présentation très complète des résultats et félicité son personnel pour ses activités en faveur des enfants, déclarant que la contribution de l'organisation à l'intervention en cas de crise et à la réalisation des objectifs de développement durable était essentielle avant et pendant la pandémie.

185. Un groupe de délégations a fait des déclarations au sujet de la mise en œuvre du chapitre commun des plans stratégiques du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), de l'UNICEF et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes). Ayant relevé que le chapitre commun jouait un rôle crucial dans le renforcement de la collaboration, ces délégations ont affirmé qu'il devait être mis en œuvre intégralement, sur la base d'un cadre approprié à inscrire dans le Plan stratégique 2018-2021. L'examen de l'évaluabilité du chapitre commun devrait permettre de déterminer comment y parvenir. Après avoir remercié les quatre organismes pour l'examen de l'évaluabilité, elles ont fait observer que, étant donné que le cadre de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation du chapitre commun n'avait pas encore été élaboré, l'évaluation pouvait être prématurée. Elles ont déclaré que les entités du système des Nations Unies pour le développement devraient inscrire leurs contributions au Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans leurs plans stratégiques. Elles ont insisté sur le fait qu'il fallait savoir exactement où se situaient les synergies au niveau des pays et comment celles-ci étaient exploitées pour assurer la coordination et l'efficacité des équipes de pays aux côtés des coordinateurs et coordinatrices résident(e)s, en particulier dans les domaines essentiels des conseils sur le choix des politiques et des cadres normatifs. Elles ont indiqué qu'elles demanderaient des comptes à l'UNICEF sur l'exécution du chapitre commun et qu'elles attendaient des fonds et programmes qu'ils tiennent davantage compte du programme de réforme de 2018 dans la mise en œuvre des éléments restants des plans stratégiques actuels. Elles ont ajouté que les enseignements tirés de cette mise en œuvre permettraient de déterminer en quoi les grandes orientations du chapitre commun devraient être ajustées pour le prochain cycle. Faisant remarquer que les bilans communs de pays et les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement étaient les instruments de planification utilisés au niveau des pays, le Directeur général adjoint chargé des programmes a déclaré que l'UNICEF veillerait à ce que le chapitre commun concorde avec ces instruments et ne crée pas de processus parallèles ou de charge supplémentaire en matière d'établissement de rapports. Il a souligné que la

collaboration de l'UNICEF avec les organismes apparentés ne se limitaient pas au chapitre commun.

186. Ayant salué l'approche axée sur les données suivie par l'UNICEF dans l'élaboration de ses programmes, une délégation a souligné la nécessité de disposer de données solides, cohérentes et comparables pour évaluer la riposte à la COVID-19 et l'état d'avancement de la réalisation du Plan stratégique et des objectifs de développement durable, ainsi que pour éclairer les décisions, en particulier dans des contextes fragiles. Elle a demandé des éclaircissements quant à l'accent mis sur les données et les éléments d'appréciation factuels. Le Directeur général adjoint chargé des programmes a expliqué que l'UNICEF était à l'origine de la majeure partie des données sur les enfants utilisées dans le monde entier pour les objectifs de développement durable et dans l'intérêt commun, invitant les délégations à consulter le site data.unicef.org. Il a fait remarquer que tout le monde souhaitait recevoir des données, mais que l'UNICEF avait du mal à trouver des ressources pour financer les activités dans ce domaine.

187. Une délégation a rappelé que, s'il devait certes rester vigilant, flexible et capable de s'adapter aux situations instables, parmi lesquelles la pandémie, l'UNICEF avait besoin pour cela de ressources pluriannuelles utilisables avec souplesse. Le Président du Groupe permanent des comités nationaux a déclaré attendre avec intérêt une analyse approfondie des conséquences financières de la COVID-19 sur les résultats prévus en faveur des enfants, afin que l'on puisse définir des stratégies pour parer aux risques financiers à long terme. Préoccupé par la baisse générale des ressources ordinaires, il s'est félicité de l'intention exprimée par l'UNICEF de redoubler d'efforts pour montrer à ses donateurs en quoi ces ressources amélioreraient les résultats pour chaque enfant. La Présidente a également pris acte de l'appel à des formules de financement plus souples et plus prévisibles compte tenu des nouvelles circonstances.

188. Une délégation a insisté sur le fait que l'UNICEF devait élargir sa base de donateurs et renforcer les partenariats avec le secteur privé afin d'être moins tributaire de ses sources de financement habituelles. La Directrice générale a déclaré que toute recommandation des États Membres concernant de bons partenariats serait la bienvenue.

189. Une délégation a demandé comment l'UNICEF allait concilier la nécessité d'accélérer les progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable et sa participation accrue à la riposte à la pandémie mise en œuvre à l'échelle mondiale. Le Directeur de la Division des programmes a répondu que ces deux actions se renforçaient mutuellement et que les enseignements tirés de la pandémie permettraient d'accélérer les progrès dans la réalisation des objectifs. Il a donné l'exemple de l'interruption des campagnes de vaccination et des mesures prises pour localiser les secteurs où remédier à la situation. La Directrice générale a souligné que l'UNICEF accélérerait et innoverait tout en agissant contre la pandémie, en s'efforçant de combiner économie de moyens et technologies de pointe dans la recherche de moyens qui permettent de faire de nets progrès. L'examen à mi-parcours avait été l'occasion de réfléchir aux manières d'y parvenir.

190. Plusieurs délégations ont posé des questions concernant le renforcement des liens entre les programmes de développement, d'aide humanitaire et de consolidation de la paix, notamment par la prise en compte des questions de la préparation et de l'atténuation des risques dans la programmation, en particulier à l'égard des conflits et des changements climatiques. Le Directeur général adjoint chargé des programmes a confirmé que l'UNICEF traiterait de ces liens dans son exposé sur la situation humanitaire lors de la prochaine session du Conseil, en se concentrant sur 10 pays en situation d'urgence. Le Directeur a mis en avant le travail accompli par l'UNICEF pour aider à mettre en place des systèmes résilients et faire en sorte que les

programmes soient établis en pleine connaissance des risques, en donnant des orientations et des conseils aux bureaux de pays, notamment sur la prise en compte des risques de conflit et de la COVID-19. La Directrice générale a déclaré qu'il importait que les gouvernements pensent à investir dans ce dont leurs populations auraient besoin à court et à long terme. Elle a souligné que, étant sur le terrain, l'UNICEF était particulièrement bien placé pour aider les gouvernements à orienter cet investissement, notamment pendant la pandémie de COVID-19.

191. Une délégation a demandé comment l'UNICEF allait intensifier son action dans les domaines du renforcement de la protection sociale et du travail de plaidoyer et de conseil auprès des gouvernements au sujet de la pauvreté touchant les enfants, réaffirmant son soutien à ce travail porteur de changement. Une autre a souligné qu'il fallait développer davantage les outils de mesure de cette forme de pauvreté et de l'équité dans les dépenses sociales. La Directrice de la Division des données, de l'analytique, de la planification et du suivi a indiqué que l'UNICEF intensifiait effectivement ses activités dans le domaine de la protection sociale, déterminante dans la riposte à la crise et l'aide aux familles et aux enfants. Elle a expliqué que l'organisation aidait les gouvernements à renforcer les systèmes de protection sociale en contribuant, par son analyse de la pauvreté touchant les enfants et sa connaissance de la situation de ces derniers, à orienter l'investissement de manière intégrée en travaillant avec les autorités nationales, les organismes des Nations Unies et les institutions financières internationales et régionales. Elle a souligné l'importance du renforcement des systèmes et de la production de données et d'éléments d'appréciation factuels, ajoutant que l'UNICEF avait l'intention d'intensifier ses travaux de mesure de la pauvreté touchant les enfants, en particulier ses activités d'analyse de données prédictives.

192. Insistant sur l'importance de l'apprentissage à distance, une délégation a déclaré attendre avec intérêt la contribution de l'UNICEF à la mise au point des solutions d'apprentissage innovantes nécessaires pour donner des moyens d'agir aux enfants et aux jeunes. La Présidente a souligné qu'il était primordial d'investir dans cette forme d'apprentissage. Le Directeur de la Division des programmes a déclaré que l'UNICEF aidait à la réouverture dans de bonnes conditions de sécurité des écoles fermées pendant la pandémie, en tirant les enseignements de l'expérience pour que cette réouverture s'effectue au mieux, et faisait en sorte que des méthodes et des outils techniques soient disponibles pour compléter et améliorer les acquis scolaires des enfants, notamment dans le cadre de l'initiative Apprendre sans limites.

193. Une délégation a insisté sur la nécessité d'agir davantage dans le domaine de la violence contre les enfants, faisant observer qu'il était fort probable que la crise de la COVID-19 contribue à l'exacerber.

194. Une délégation a félicité l'UNICEF d'avoir ajouté à son plan stratégique un cinquième facteur organisationnel, relatif à une culture institutionnelle ancrée dans les valeurs fondamentales, et dit espérer que d'autres organismes suivraient cet exemple.

195. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2020/8 (voir annexe I).

Rapport de l'UNICEF sur les recommandations du Corps commun d'inspection

196. Le rapport de l'UNICEF sur les recommandations du Corps commun d'inspection ([E/ICEF/2020/9](#)) a été présenté.

B. Mesures prises par l'UNICEF pour faire face à la pandémie de COVID-19

197. Après les observations liminaires faites par le Directeur général adjoint chargé des programmes, la Directrice de la Division des données, de l'analytique, de la planification et du suivi a donné un aperçu des mesures prises par l'UNICEF pour faire face à la pandémie de COVID-19 qui a été suivi d'un exposé du Directeur de la Division des programmes. La Directrice générale adjointe chargée de la gestion par intérim a fait des observations supplémentaires.

198. Soulignant les conséquences disproportionnées de la pandémie sur les enfants, plusieurs délégations ont dit approuver la riposte multidimensionnelle organisée par l'UNICEF sur les trois lignes de front suivantes : la crise sanitaire, les répercussions socioéconomiques et la crise humanitaire. Une délégation a proposé que les problèmes multidimensionnels que rencontraient les enfants soient également abordés sous l'angle de la sécurité humaine.

199. Un groupe de délégations a fait observer que la pandémie mettait en évidence l'urgence qu'il y avait à prendre l'engagement collectif d'atteindre les objectifs de développement durable, notamment d'améliorer l'accès à une couverture sanitaire universelle, et la nécessité d'établir un mécanisme visant à prévenir de futures pandémies et renforcer la planification des interventions d'urgence et l'état de préparation à ces situations. L'UNICEF était un acteur crucial dans ces interventions.

200. Plusieurs délégations ont insisté sur le fait que des mesures de coordination devaient être prises pour limiter la propagation et l'impact de la pandémie, qu'elles ont qualifiée d'épreuve décisive pour la réforme de l'Organisation des Nations Unies. Elles ont engagé vivement les organismes du système à travailler ensemble de manière cohérente à tous les niveaux et en fonction de leurs avantages comparatifs. Heureuses de constater avec quelle rapidité avaient été mis sur pied le Plan stratégique de préparation et de riposte, le Plan de réponse humanitaire global COVID-19 et le Fonds d'affectation spéciale pluripartenaire pour l'action face à la COVID-19 et pour le relèvement, les délégations ont déclaré qu'il fallait mettre en place des mécanismes de financement bien coordonnés, dans le cadre desquels elles encourageaient la présentation de propositions communes. Elles ont souligné le rôle essentiel joué par les coordinateurs et coordinatrices résident(e)s en faisant en sorte que les équipes de pays agissent contre la pandémie de manière coordonnée tout en progressant vers la réalisation des objectifs de développement durable. S'agissant de l'atténuation des effets socioéconomiques de la pandémie, une délégation a demandé quelles nouvelles possibilités et quelles difficultés présentait la coopération avec les institutions financières internationales.

201. La Directrice de la Division des données, de l'analytique, de la planification et du suivi a indiqué que, dans le cadre de ses travaux sur la cartographie et l'évaluation de la vulnérabilité et sur les tendances et les données en la matière, l'UNICEF collaborait avec le système des Nations Unies et la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et d'autres institutions financières internationales pour ce qui était des données économiques et qu'il s'employait avec eux à harmoniser les politiques et les éléments de mesure et à mettre au point des méthodes novatrices de collecte de données, en plus de mener des campagnes de sensibilisation. Le Directeur général adjoint chargé des programmes a salué les travaux de recherche et les fonds fournis par la Banque mondiale et les banques régionales. Le Directeur de la Division des programmes a souligné la forte coopération avec les institutions financières internationales en matière de protection sociale et d'assistance sociale. Il a fait état de bons exemples de coordination avec les organismes apparentés, notamment le dispositif mis en place pour une réouverture des écoles en toute sécurité, l'initiative

mondiale concernant le lavage des mains et le groupe de la communication relative aux risques et de la mobilisation de la population, codirigés par l'UNICEF. Une autre délégation a demandé des éclaircissements sur la manière dont l'UNICEF collaborerait avec d'autres organismes pour que les rôles soient clairement répartis en matière d'achat et de distribution de tests et de matériel pendant la pandémie. Le Directeur a affirmé que l'UNICEF travaillait en étroite collaboration avec l'Organisation mondiale de la Santé et son dispositif d'allocation des ressources pour déterminer quels principes et méthodes permettraient le mieux de garantir que les ressources mondiales soient distribuées et utilisées en fonction des critères de la vulnérabilité et de l'équité.

202. Le groupe de délégations a souligné la nécessité d'axer les activités sur l'inclusion et de donner la priorité aux plus vulnérables, selon une approche fondée sur les droits humains, en se concentrant particulièrement sur les femmes, les enfants et les personnes handicapées et en veillant à ce que les groupes marginalisés soient entendus. Ces délégations ont fait observer que les mesures de relèvement devaient viser à renforcer la résilience et la durabilité par des politiques plus efficaces dans lesquelles les questions de genre étaient prises en compte. Elles ont en outre insisté sur la nécessité d'assurer la continuité de tous les services de santé essentiels, notamment la santé sexuelle et procréative, et de garantir que les droits humains reconnus à l'échelle internationale, dont le droit à la santé, soient respectés, protégés et progressivement réalisés pendant la crise de la COVID-19.

203. Étant donné que la pandémie avait contraint les différents organismes à modifier immédiatement et considérablement leurs activités, le groupe de délégations a engagé vivement les partenaires des Nations Unies à faire connaître les mesures qu'ils avaient prises, face à la crise, pour redéfinir les priorités dans les programmes et les ressources. Ces délégations ont déclaré que l'ONU devait continuer de faire en sorte que ses programmes, actions et comportements demeurent guidés par les principes du respect des droits humains, de l'égalité des genres et de la responsabilité de ne pas nuire.

204. Notant l'importance du préjudice en matière d'acquis scolaires causé par la pandémie, qui a mis en évidence la nécessité de moderniser les systèmes éducatifs, plusieurs délégations ont félicité l'UNICEF des efforts qu'il avait faits pour soutenir l'apprentissage en ligne. Elles ont souligné que le passage au numérique, dans le secteur de l'éducation, ne devait cependant pas compromettre le bien-être des enfants. L'UNICEF pourrait appuyer la mise en place de plateformes en ligne sûres et inclusives, en menant des activités de sensibilisation et en renforçant les compétences en matière de prévention ainsi qu'en améliorant les dispositifs d'information, d'intervention et d'appui relatifs à la prévention. Une délégation a réaffirmé l'importance de l'accès à Internet.

205. Le Président du Groupe permanent des comités nationaux a insisté sur le fait que, si l'on voulait pouvoir défendre les enfants partout dans le monde, l'approche des droits de l'enfant devait être véritablement universelle. Le représentant du Comité des organisations non gouvernementales auprès de l'UNICEF a souligné qu'il fallait défendre le droit des enfants à être entendus en rendant compte dans les différents rapports de leur point de vue sur les progrès accomplis. Le représentant de ChildFund Alliance a décrit les activités menées par ses membres pour protéger les enfants.

206. Les délégations ont demandé à l'UNICEF de continuer à informer activement le Conseil d'administration des mesures prises pour faire face à la COVID-19.

C. Rapport annuel sur l'action humanitaire de l'UNICEF

207. La Présidente a présenté le rapport annuel sur l'action humanitaire de l'UNICEF (E/ICEF/2020/10/Rev.1). Le Directeur du Bureau des programmes d'urgence a donné une vue d'ensemble du rapport.

208. Plusieurs délégations ont salué la franchise du rapport et le travail accompli par l'UNICEF, notamment l'adaptation dont ce dernier a fait preuve face à la pandémie et les mesures qu'il a prises pour en gérer les effets.

209. Un groupe de délégations a insisté sur la nécessité d'investir dans la préparation, la prévention et la résilience et s'est félicité des efforts faits jusqu'à présent. Les délégations ont interrogé l'UNICEF sur son approche stratégique de la préparation, souhaitant savoir notamment s'il disposait d'un cadre stratégique de planification et de programmation conjointes pour la mobilisation de l'investissement dans le développement, ainsi que sur l'élaboration d'une approche plus systématique du renforcement de la résilience. Elles l'ont engagé à examiner l'état de préparation de 28 pays du point de vue des risques. Au sujet de la résilience, le Directeur a souligné que l'UNICEF s'employait à mieux la définir, en collaborant avec les partenaires du système des Nations Unies pour l'aide humanitaire et le développement en vue de l'élaboration d'orientations communes, et avait pris plusieurs mesures pour mettre en service les dispositifs de renforcement conçus en la matière, notamment en donnant des conseils sur la programmation tenant compte des risques et sur le renforcement des capacités.

210. Plusieurs délégations sont revenues sur l'importance de liens entre les programmes relatifs à l'aide humanitaire et le développement et se sont félicitées qu'il soit prévu d'examiner la situation dans 10 pays. Une délégation a soulevé la question des incohérences ou des contraintes institutionnelles qui pourraient empêcher l'établissement de tels liens. Le Directeur a confirmé le ferme engagement de l'organisation sur cette question. Il a expliqué que la manière dont ces liens seraient établis serait analysée à l'occasion de l'examen, dont les résultats seraient présentés au Conseil à sa prochaine session, et que s'il y avait des incohérences et des difficultés, notamment dans les flux de financement, elles se feraient jour à ce moment-là.

211. Le groupe de délégations a souhaité savoir ce qu'il était prévu de faire pour renforcer les capacités dans les systèmes de protection sociale adaptés aux chocs. Le Directeur a donné l'exemple des transferts de fonds, outil essentiel dans l'action humanitaire, déclarant que l'UNICEF étendait ses activités à cet égard, en recourant aux systèmes publics nationaux existants lorsqu'il le pouvait. Il a expliqué que le Fonds s'employait également à adapter son modèle d'activité aux objectifs visés, en collaboration avec des organismes apparentés.

212. Disant apprécier la franchise avec laquelle avait été évaluée l'application des recommandations formulées lors de l'évaluation faite en 2018 de la couverture et de la qualité des interventions humanitaires de l'UNICEF dans des situations d'urgence complexes, plusieurs délégations ont engagé ce dernier à continuer de travailler sur la question et à en rendre compte au Conseil d'administration à ses prochaines sessions. Elles ont instamment invité le Fonds à appliquer à titre prioritaire les recommandations issues du processus d'examen de son action humanitaire au cours de l'année à venir.

213. Une délégation a souligné que la pandémie avait révélé la nécessité d'une riposte multilatérale renforcée. Reconnaisant le rôle de l'UNICEF dans la coordination des opérations humanitaires, une délégation a demandé comment celui-ci continuait de tenir ses engagements et de s'acquitter de ses responsabilités de chef

de file de groupes thématiques, et pourquoi la réalisation des objectifs des groupes thématiques avait pris du retard. Une délégation a demandé ce qu'il en était de l'amélioration des évaluations communes des besoins et des cadres d'analyse intersectorielle devant déterminer l'ordre de priorité des appels de fonds. Une autre a souligné l'importance du rôle de chef de file du coordonnateur résident des opérations humanitaires. Le Directeur a répondu que l'UNICEF avait davantage investi dans les capacités des groupes thématiques. Il a insisté sur les efforts faits pour inciter les organismes humanitaires à intégrer systématiquement dans leurs programmes l'analyse par genre et la dimension de genre, y compris la violence fondée sur le genre.

214. Soulignant la nécessité de ne pas laisser de côté les plus vulnérables, le groupe de délégations a insisté sur l'importance de la collecte, de l'analyse et de l'utilisation appropriées de données ventilées à toutes les phases de l'intervention humanitaire. L'UNICEF a été encouragé à donner des exemples de la manière dont il a répondu aux besoins de groupes particuliers d'enfants vulnérables, notamment les adolescentes. Il a été instamment invité à renforcer encore les travaux sur les questions de genre et à en rendre compte dans ses prochains rapports. Le groupe lui a également demandé comment il procéderait pour lutter contre la violence sexuelle et fondée sur le genre dans les contextes humanitaires, une délégation demandant davantage d'informations, dans les prochains rapports, sur l'observation de la santé sexuelle et procréative et des droits en la matière dans le cadre de l'action humanitaire. Le Directeur a indiqué que des travaux visant à améliorer la ventilation des données étaient en cours et réaffirmé que l'organisation était déterminée à ne pas laisser de côté les plus vulnérables. L'UNICEF avait fait des progrès et était résolu à en faire davantage en faveur de l'égalité des genres. Le Directeur a expliqué que, compte tenu de sa position de chef de file de groupes thématiques et de son rôle prépondérant en matière de protection de l'enfance, l'organisation s'efforçait d'intégrer systématiquement les questions de genre et l'analyse par genre dans ses outils d'évaluation courants et dans les orientations relatives à ses programmes d'opérations. Il a ajouté que l'UNICEF pourrait faire état de mesures de plus en plus positives en matière d'égalité des genres dans l'action humanitaire.

215. Une délégation a demandé instamment à l'UNICEF de continuer à prévenir et combattre les atteintes et l'exploitation sexuelles dans les contextes humanitaires, en veillant à ce que les auteurs de ces actes aient à en rendre compte, et de faire le point sur les mesures prises pour lutter contre la fraude, le gaspillage et les malversations dans les situations d'urgence. Une autre délégation a demandé comment l'UNICEF garantissait la qualité des partenaires travaillant dans les domaines de la protection sociale et de la protection de l'enfance. Le Directeur a expliqué que des normes communes étaient établies avec les partenaires, qui faisaient l'objet de contrôles et qui étaient tenus de rendre compte de leurs activités, notamment dans le cadre d'accords de coopération au titre des programmes.

216. Le groupe de délégations a recommandé instamment à l'UNICEF de continuer à communiquer à ses partenaires des informations relatives à la sécurité, à la protection et aux risques sanitaires, et de dégager les fonds nécessaires pour financer les frais généraux et la protection des intervenants de première ligne. Une délégation a demandé ce que les donateurs pouvaient faire pour aider l'UNICEF dans sa collaboration avec les partenaires locaux. Le Directeur a répondu que des travaux étaient en cours pour définir une nouvelle approche de la localisation de l'action humanitaire, le but étant de travailler en collaboration étroite avec les partenaires locaux dès le début de la planification des interventions.

217. Le groupe de délégations a souhaité en savoir davantage sur le cadre d'accès et la manière dont il garantirait l'exécution systématique de programmes humanitaires

intégrés de qualité. Le Directeur a expliqué qu'il s'agissait d'un ensemble d'outils destinés à aider les intervenants sur le terrain à résoudre les problèmes d'accès.

218. Une délégation a demandé comment les dépenses humanitaires de l'organisation étaient réparties entre les 96 pays dont il était question dans le rapport et si l'UNICEF faisait appel aux banques de développement et au secteur financier. Le Directeur a répondu que certains de ces pays avaient fait l'objet d'un appel de fonds en faveur de l'action humanitaire et que d'autres connaissaient des situations d'urgence particulières dont les coûts étaient partiellement financés par la réaffectation de ressources. Il a réaffirmé que la résilience devait être renforcée, dans ces pays, avec le soutien des institutions financières.

219. Une autre délégation a demandé un complément d'information sur le fonds créé conjointement par l'UNICEF et la Banque islamique de développement. La Directrice de la Division des partenariats publics a indiqué que de nets progrès avaient été réalisés dans l'élargissement et la diversification des partenariats établis avec les institutions financières.

220. Le Directeur général adjoint chargé des programmes a exprimé ses remerciements pour les observations formulées et le soutien reçu. Il a indiqué que l'UNICEF ferait rapport sur l'application des recommandations issues de l'évaluation et de l'examen de son action humanitaire lors de la prochaine session du Conseil d'administration. Il a souligné que, en étroite collaboration avec les organismes apparentés, l'UNICEF avait lancé des travaux sur les programmes d'aide en espèces, afin de les rendre plus performants. Il a appelé l'attention sur le fait que l'intégration de l'humanitaire et du développement figurait parmi les principales priorités de l'organisation, et que l'UNICEF avait actualisé ses politiques, ses procédures et la formation de son personnel en conséquence. Celui-ci continuerait de faire fond sur les bonnes pratiques pour intégrer les questions relatives au développement durable dans la mise en œuvre des programmes humanitaires.

221. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2020/9 (voir annexe I).

D. Rapport annuel sur l'application du Plan d'action 2018-2021 de l'UNICEF pour l'égalité des sexes

222. La Vice-Présidente du Conseil d'administration, S. E. M^{me} Audra Plepytė, Représentante permanente de la Lituanie auprès des Nations Unies, a présenté le rapport annuel sur l'application du Plan d'action 2018-2021 de l'UNICEF pour l'égalité des sexes (E/ICEF/2020/11).

223. Après les observations liminaires du Directeur général adjoint chargé des programmes, la Conseillère principale chargée des questions de genre a présenté le rapport.

224. Un groupe de délégations a félicité l'UNICEF de ce qu'il faisait pour mettre en lumière les besoins non satisfaits des femmes et des filles, en particulier dans le contexte de la pandémie, qui les touchait de manière disproportionnée et nécessitait une riposte tenant compte de la situation particulière dans laquelle elles se trouvaient en tant que femmes et filles. Ces délégations ont pris acte des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs en matière d'égalité des genres, notamment en faveur des adolescentes et dans plusieurs domaines thématiques, et dit apprécier que des actions plus ciblées soient envisagées dans des domaines critiques de l'égalité des genres.

225. Les délégations ont demandé instamment à l'UNICEF de veiller à ce que, parallèlement à ses grandes ambitions d'égalité des genres, il soit clairement exigé de sa direction, à tous les niveaux, qu'elle rende compte de la production de résultats

dans ce domaine et de l'allocation de ressources en personnel et de ressources financières suffisantes. Elles ont salué les activités menées dans les domaines de la parité des genres et du renforcement des capacités du personnel. Elles ont engagé l'UNICEF à faire connaître clairement les principes de responsabilité en vigueur dans l'ensemble de l'organisation à l'égard de l'égalité des genres, et à renforcer encore le développement des capacités à différents niveaux de l'organisation. Une délégation a demandé s'il était envisagé de définir des dispositifs institutionnels et des stratégies pour que chacun et chacune à l'UNICEF se sente responsable à cet égard et s'approprie la démarche. La Conseillère principale a indiqué que différents outils avaient été mis en place, au nombre desquels les orientations relatives aux effectifs alloués aux questions d'égalité des genres et en matière de programmes données dans le Plan d'action pour l'égalité des sexes, l'outil d'examen des programmes axés sur l'égalité des genres et le marqueur d'égalité des genres pour le financement, et a mis en avant le rôle du Comité directeur du Plan d'action dans la surveillance des résultats des programmes et sur les lieux de travail.

226. D'autres délégations ont posé des questions sur les postes de spécialistes des questions de genre dans les bureaux de pays et sur la parité aux postes de rang supérieur. La Conseillère principale a répondu que, concernant la parité, l'UNICEF prendrait des mesures dans le cadre du plan d'action EDGE pour 2020-2021, notamment pour appliquer systématiquement le programme favorable à la famille, favoriser le mentorat, surveiller les recrutements et tout mettre en œuvre pour rendre les lieux de travail meilleurs et plus sûrs pour le personnel féminin. Elle a indiqué que les bureaux devaient se conformer aux orientations relatives aux effectifs alloués aux questions d'égalité des genres. Le Directeur général adjoint chargé des programmes a souligné que des efforts étaient faits en particulier pour faire intervenir des compétences spécialisées dans les questions de genre dans les activités de programmation des bureaux de pays afin de faciliter la prise en compte de ces questions dans les programmes. La Directrice des ressources humaines a indiqué que des mesures étaient prises plusieurs fois par an pour examiner la parité dans l'organisation de la relève et la constitution de groupes de talents dans les domaines programmatiques.

227. Le groupe de délégations a félicité l'UNICEF pour l'importance qu'il accordait à la politique sur la parité entre les sexes et l'autonomisation des femmes à l'échelle du système des Nations Unies et pour ses réalisations considérables dans ce domaine. Les délégations l'ont engagé à adopter une approche plus porteuse de transformations qui permette de venir à bout des stéréotypes de genre et des causes profondes des inégalités de genre.

228. Saluant les efforts faits par le personnel chargé des questions de genre pour établir des partenariats interinstitutions mondiaux, le groupe a encouragé l'UNICEF à montrer la voie dans les équipes de pays et à continuer de travailler en étroite collaboration avec les organismes apparentés sur les questions de genre dans les domaines où les mandats étaient liés et se chevauchaient.

229. Les délégations ont insisté sur la nécessité d'accroître la collecte, l'utilisation et l'analyse de données relatives au genre pour renforcer l'élaboration et la programmation tenant compte de cette dimension, en particulier dans les contextes humanitaires et pendant la pandémie.

230. Le groupe de délégations a salué les interventions menées au niveau local, notamment le programme interinstitutions 2gether 4 SRHR (Ensemble pour les droits en matière de santé sexuelle et procréative), et s'est félicité de l'accent mis, dans les programmes de l'UNICEF, sur l'appui aux dispositifs mis en place par les pays partenaires pour renforcer la santé sexuelle et procréative et les droits en la matière, y compris une éducation sexuelle complète. Les délégations se sont dites préoccupées

par le peu de progrès réalisés dans la lutte contre le VIH chez les adolescents, notamment les filles. Le Directeur général adjoint chargé des programmes a convenu qu'il fallait intensifier l'action conjointe dans le domaine de la lutte contre le VIH, en particulier chez les adolescentes.

231. Une délégation a souhaité savoir si des mesures avaient été prises afin d'harmoniser les actions menées à l'échelle du système pour lever les obstacles systémiques aggravant la crise de l'apprentissage. Une autre a demandé quelles conséquences la pandémie avait sur les travaux concernant le mariage d'enfants et si l'UNICEF allait définir de nouvelles approches pour le combattre compte tenu de la nouvelle situation.

232. La Conseillère principale a confirmé que le programme mondial visant à mettre fin aux mariages d'enfants mis en place avec le FNUAP restait actif, les activités consistant notamment à rendre les services accessibles en ligne lorsque c'était possible, à intensifier la communication directe avec les filles au moyen de forums de discussion en ligne et à appuyer les mesures de renforcement du suivi prises au niveau local. L'UNICEF s'employait également à renforcer les partenariats avec les organisations de défense des droits des femmes et les réseaux d'adolescentes.

233. Un autre groupe de délégations a salué le projet d'élaborer une politique ambitieuse en matière d'égalité des genres qui soit liée au prochain plan d'action et principalement axée sur l'élimination des obstacles structurels et les facteurs de transformation. Les délégations ont estimé primordial que les questions de genre soient prises en compte tant dans l'aide humanitaire que dans les programmes de développement. Le Directeur général adjoint a appelé l'attention sur les partenariats mondiaux et les initiatives conjointes nécessaires pour résoudre ce problème.

E. Coopération au titre des programmes de l'UNICEF

a) Descriptifs de programme de pays

234. La Présidente a présenté les descriptifs de programme de pays pour l'Éthiopie (E/ICEF/2020/P/L.7) et l'Afrique du Sud (E/ICEF/2020/P/L.8), et indiqué que le travail de l'UNICEF en matière de protection sociale serait exposé dans le cadre d'un débat thématique.

235. Le Directeur général adjoint chargé des programmes a fait des observations liminaires sur le rôle essentiel de la protection sociale dans la réduction de la pauvreté et de l'inégalité des enfants, en particulier dans le contexte de l'atténuation de l'impact de la pandémie. La Directrice associée chargée de l'inclusion et des politiques sociales a donné un aperçu du rôle de l'UNICEF à cet égard et de ce qu'il apportait de plus. L'UNICEF a aidé plus de 150 gouvernements se trouvant dans différentes situations à renforcer l'efficacité et la durabilité des systèmes de protection sociale, en veillant à ce que ces systèmes soient multisectoriels, inclusifs et suffisamment financés et qu'ils tiennent compte des besoins des femmes et des enfants ainsi que des risques. Son attachement à l'inclusion, à l'innovation et à l'expertise, sa capacité de mobiliser, rassembler, coordonner et nouer des partenariats, ainsi que sa présence de longue date sur le terrain, qui fait de lui un interlocuteur de confiance, ont aidé l'UNICEF à donner des orientations fondées sur des données probantes pour infléchir les politiques et les décisions financières en faveur des enfants. L'Éthiopie et l'Afrique du Sud étaient de bons exemples de la manière dont on pouvait ouvrir la voie dans le domaine de la protection sociale. Le Directeur régional de l'UNICEF pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe a souligné que, dans les deux pays, la volonté était forte de développer le capital humain, ce qui avait joué un rôle essentiel dans l'établissement de solides relations de coopération autour

de la protection sociale, dans la lutte contre la pauvreté multidimensionnelle et dans la production de données.

236. La Ministre sud-africaine du développement social, M^{me} Lindiwe Zulu, a expliqué que le descriptif de programme de pays pour l'Afrique du Sud visait à consolider les acquis et se situait dans la ligne du plan national de développement, dans lequel la protection sociale représentait un moyen déterminant de lutter contre la pauvreté dans un cadre fondé sur les droits. Elle a appelé l'attention sur la vaste portée des dispositifs sud-africains de protection sociale, dont une allocation pour enfants à charge qui aidait à lutter contre la pauvreté multidimensionnelle touchant les enfants, et indiqué que d'autres filets de protection sociale avaient été mis en place pour faire face aux conséquences de la pandémie. Elle a salué le travail constant de sensibilisation et d'appui accompli par l'UNICEF dans sa collaboration avec le Gouvernement pour élargir le programme de protection sociale.

237. Le Représentant permanent de l'Éthiopie auprès des Nations Unies, M. Taye Atske-Selassie Made, a affirmé que la protection sociale constituait un investissement crucial dans le capital humain et une composante essentielle de la stratégie de développement à long terme de son pays. Il a souligné que le programme national de protection sociale permettait de faire face aux chocs climatiques et que le régime des mutuelles avait été étendu pour faire face aux effets à court et à long terme de la pandémie. Il a indiqué que l'UNICEF aidait à faire en sorte que les besoins des femmes et des enfants soient pris en compte dans ces programmes. Il a salué l'appui dont l'Éthiopie bénéficiait depuis longtemps dans l'action menée pour améliorer la vie et les droits des enfants dans le pays. Il a déclaré que le nouveau descriptif de programme de pays avait été élaboré en concertation avec le Gouvernement et les principales parties prenantes et qu'il était conforme aux priorités nationales de développement et au plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

238. Plusieurs délégations ont exprimé leur fort soutien aux deux descriptifs de programme de pays et à l'important travail de protection sociale réalisé. Une délégation a fait remarquer que la communauté internationale pourrait tirer des enseignements de l'expérience de ces deux pays. Le Directeur régional a souligné que les meilleures pratiques de l'un ou l'autre constituaient effectivement une source d'enseignements pour l'UNICEF, qui pouvait ensuite les transmettre à d'autres pays.

239. Une délégation a demandé si, compte tenu de la nécessité de disposer de données de qualité pour lutter contre la pauvreté touchant les enfants, ces deux réussites pouvaient servir d'exemples pour l'établissement de liens entre l'amélioration de la collecte de données de qualité et la mise en place de systèmes de protection sociale.

240. La Représentante de l'UNICEF en Éthiopie a décrit les activités menées pour renforcer les systèmes de gestion de l'information et mettre à l'essai l'utilisation de tablettes à des fins de collecte de données. Le Représentant de l'UNICEF en Afrique du Sud a donné des exemples de collecte et de production de données. Concernant l'utilisation de la technologie, la Ministre sud-africaine du développement social a insisté sur le fait que les systèmes devaient protéger efficacement les enfants et souligné l'importance de la diffusion des meilleures pratiques ainsi que du rôle joué par les organisations multilatérales telles que l'UNICEF. La Directrice générale a rappelé que la clé du succès des programmes nationaux résidait dans des partenariats solides.

241. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2020/10 (voir annexe I).

b) Prorogation de programmes de pays en cours

242. La Présidente a déclaré que, conformément à la décision 2009/11 du Conseil d'administration, ce dernier avait été informé de la première prorogation d'un an du programme de pays pour l'Algérie et de la première prorogation de deux mois du programme de pays pour la Côte d'Ivoire, toutes deux approuvées par la Directrice générale.

243. Il a été demandé au Conseil d'administration d'approuver la prorogation pour trois mois du programme de pays pour la République arabe syrienne, qui faisait suite à deux prorogations d'un an et à une prorogation de neuf mois, ainsi que proposé dans le document publié sous la cote [E/ICEF/2020/P/L.9](#).

244. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2020/11 (voir annexe I).

F. Rapports d'évaluation et réponses de l'administration

Rapport annuel de 2019 sur la fonction d'évaluation à l'UNICEF et réponse de l'administration

245. La Présidente a présenté le rapport annuel de 2019 sur la fonction d'évaluation à l'UNICEF ([E/ICEF/2020/12](#)) et la réponse de l'administration ([E/ICEF/2020/13](#)).

246. Le Directeur de l'évaluation a présenté le rapport sur la fonction d'évaluation, exposé qui a été suivi d'une déclaration de la Directrice adjointe chargée des informations financières et de la gestion des subventions sur la réponse de l'administration.

247. Un groupe de délégations a félicité le Bureau de l'évaluation pour ses travaux et sa détermination à appliquer la nouvelle politique d'évaluation, et engagé l'UNICEF à investir davantage dans l'adoption des évaluations et à partager les données d'évaluation d'une manière facilement accessible. Prenant acte des améliorations de la couverture géographique, les délégations ont invité l'UNICEF à s'employer à ce que le nombre d'évaluations soumises augmente encore dans les régions où le taux de soumission était faible.

248. Plusieurs délégations ont encouragé l'UNICEF à accroître le champ des évaluations de l'action humanitaire afin qu'elles rendent compte des dépenses y afférentes, notamment en établissant des liens entre les programmes d'aide humanitaire, de développement et de consolidation de la paix. Le Directeur a confirmé que l'UNICEF s'efforçait de mener à bien les évaluations en cours, indiquant que les outils virtuels pouvaient permettre de progresser dans les secteurs difficiles d'accès. Le Directeur régional pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord a confirmé qu'il serait procédé à plusieurs évaluations dans des contextes humanitaires.

249. Prenant note de l'importance accordée par l'UNICEF à l'égalité des genres et au renforcement des capacités du personnel, le groupe de délégations a demandé que le prochain rapport sur la fonction d'évaluation fasse le point sur les formations dispensées et le pourcentage de personnel formé.

250. Une délégation a souhaité connaître les raisons du faible nombre d'études d'impact. Le Directeur a répondu que l'UNICEF avait procédé à quelques études de ce type et qu'il était prévu d'intensifier cette activité, notamment en collaboration avec le Programme alimentaire mondial, qui disposait de davantage de moyens dans ce domaine. Le Directeur a également indiqué que l'impact était un des critères utilisés par l'ONU pour les évaluations en général. Il s'est félicité du soutien témoigné par les États Membres, précisant que l'UNICEF s'efforçait d'accroître ses capacités

en matière d'étude d'impact, exercice qui nécessitait des compétences techniques bien particulières. Le Directeur général adjoint chargé des programmes a insisté sur le fait que les études d'impact étaient très utiles pour l'appréciation de la validité des théories du changement.

251. Faisant observer que le Fonds de financement commun consacré aux activités d'évaluation était un instrument essentiel au renforcement des capacités d'évaluation, le groupe de délégations a engagé l'UNICEF à l'inscrire au budget intégré du Plan stratégique pour 2022-2025. La Directrice adjointe chargée des informations financières et de la gestion des subventions a confirmé que cela était le cas. Les délégations ont également engagé l'UNICEF à continuer de s'efforcer d'atteindre l'objectif de 1 % des dépenses de programmation consacrées à l'évaluation.

252. Le groupe de délégations a demandé à l'UNICEF d'accélérer l'application des mesures correctives annoncées par l'administration, notamment au siège. En ce qui concerne les évaluations conjointes et celles menées à l'échelle du système, les délégations ont invité l'UNICEF à jouer un rôle moteur auprès des organismes des Nations Unies dans le développement des capacités d'évaluation au niveau des pays.

253. Plusieurs délégations ont en outre encouragé l'UNICEF à évaluer sa riposte à la pandémie de COVID-19 afin d'éclairer et de permettre une gestion adaptative des programmes et l'apprentissage institutionnel.

254. Une délégation a félicité l'UNICEF pour le lancement de la nouvelle plateforme numérique visant à rendre les connaissances issues des évaluations plus accessibles au personnel et déclaré qu'il devait redoubler d'efforts pour que ces connaissances soient davantage utilisées dans toute l'organisation.

255. La Directrice générale a indiqué que les évaluations, en particulier les évaluations en temps réel, étaient importantes en ce qu'elles permettaient à l'UNICEF de tirer des enseignements de ses pratiques et, partant, de suivre, sur le terrain, des approches plus adaptées propres à influencer sur les résultats.

Évaluation du Plan d'action de l'UNICEF pour l'égalité des sexes et réponse de l'administration

256. La Présidente a présenté l'évaluation du Plan d'action pour l'égalité des sexes de l'UNICEF (E/ICEF/2020/14) et la réponse de l'administration (E/ICEF/2020/15).

257. Le Directeur de l'évaluation a présenté l'évaluation. Le Directeur de la Division des programmes et la Conseillère principale chargée des questions de genre et de développement ont présenté la réponse de l'administration, qui a été suivie de l'exposé de la Directrice générale adjointe chargée de la gestion par intérim sur les mesures prises pour faire de l'UNICEF un lieu de travail dans lequel la dimension de genre soit davantage prise en compte.

258. Plusieurs délégations ont remercié le Bureau de l'évaluation pour cette évaluation fondée sur des consultations qu'ils ont dit de grande qualité et très complète, ainsi que l'UNICEF pour la réponse ambitieuse de son administration.

259. Un groupe de délégations s'est félicité du caractère ambitieux de la politique d'égalité des genres et du plan d'action axé sur les obstacles structurels et les actions porteuses de transformations en cours d'élaboration à l'UNICEF, et s'est dit satisfait que celui-ci prévoie de renforcer l'apprentissage de l'égalité des genres sous l'angle des droits humains. Les délégations ont souligné la justesse du puissant message lancé par la Directrice générale sur la nécessité de tenir compte de ces questions dans le travail de l'UNICEF et d'allouer pour cela suffisamment de fonds. D'autres délégations ont demandé comment l'UNICEF allait répondre à la nécessité d'une nouvelle approche de l'intégration des questions de genre.

260. Le groupe a souligné que la nouvelle politique relative à l'égalité des genres et le plan d'action en la matière devaient contenir des orientations claires sur la lutte contre les obstacles structurels à l'éducation des filles, et ce d'autant plus qu'en raison de la pandémie, le risque était plus grand que celles-ci ne puissent suivre les cours et qu'elles soient victimes de violence de genre et d'un recul dans les services de santé et l'éducation sexuelle, ce qui pouvait être source de maternités précoces et de mariages forcés de mineurs. Les délégations ont demandé à l'UNICEF de redoubler d'efforts pour faire face à ces problèmes.

261. La Conseillère principale a indiqué que les travaux sur cette politique avaient commencé, sous la forme de notes de synthèse sur des questions majeures et d'un groupe consultatif spécial dont la formation était imminente.

262. Le groupe a souligné que plusieurs des recommandations issues de l'évaluation étaient urgentes et devaient être appliquées dans le cadre de l'ajustement qui découlerait de l'examen à mi-parcours. La Conseillère principale a confirmé que les mesures d'application étaient en cours, aux niveaux mondial, régional et national.

263. Le groupe de délégations a demandé s'il était prévu de faire participer les pays et les populations concernées à la révision et à la mise en œuvre du Plan d'action. La Conseillère principale a répondu qu'une telle participation était essentielle s'il l'on voulait définir une politique intelligente et efficace. Il était prévu de mettre en place des mécanismes de dialogue et de consultation adaptés à chaque contexte, au moyen d'outils tels que la plateforme U-Report, pour recueillir les avis des jeunes.

264. Une délégation a demandé si l'UNICEF veillerait activement à mettre explicitement l'accent sur les adolescents dans sa politique institutionnelle. La Conseillère principale a confirmé que l'UNICEF reverrait ses ambitions et ses objectifs à la hausse pour renforcer le soutien aux adolescentes, notamment sur les plans de la santé, de l'éducation et de l'amélioration des compétences.

265. Le groupe de délégations s'est félicité du projet d'inclure des indicateurs de référence pour l'égalité des genres dans l'action humanitaire et a insisté sur le fait qu'un équilibre devait être trouvé, dans la version révisée du Plan d'action, entre le domaine humanitaire et celui du développement. Une délégation a souhaité savoir quelles difficultés posait la prise en compte de l'égalité des genres dans les activités de base de l'UNICEF, notamment dans l'aide humanitaire, et s'il serait tenu compte des préoccupations des femmes et des filles dans les critères d'intégration et de programmation en fonction de l'analyse par genre dans les contextes du développement et de l'aide humanitaire. Les délégations ont demandé des informations au sujet des projets de l'UNICEF d'élargir l'utilisation de l'analyse rapide de genre aux cas d'urgence humanitaire soudaine et d'ajouter des indicateurs de qualité portant sur l'égalité des genres dans la version révisée des Principaux engagements pour les enfants dans l'action humanitaire. La Conseillère principale a indiqué que tous les programmes de pays avaient fait l'objet d'un examen axé sur l'égalité des genres et que l'UNICEF s'employait à mettre au point des outils similaires pour le cas des crises soudaines, en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies. Elle a expliqué en détail que, en réponse à la pandémie, l'UNICEF avait élaboré des directives techniques pour que les questions de genre soient traitées en priorité, l'échange d'expériences soit favorisé et davantage de ressources soient consacrées à la réalisation d'évaluations en temps réel et d'études d'impact.

266. En ce qui concerne le renforcement des capacités du personnel, une délégation a demandé s'il était possible d'affecter davantage d'experts techniques expérimentés dans les bureaux régionaux et les bureaux de pays. Après avoir relevé les efforts déployés pour renforcer les compétences spécialisées au niveau régional, une autre délégation a demandé pourquoi il n'en allait pas de même au niveau des pays,

soulignant qu'il était important de préserver les ressources de base pour les travaux sur le genre. Expliquant qu'il y avait peu d'experts des questions de genre, la Conseillère principale a indiqué que l'UNICEF s'efforçait de partager plus efficacement les compétences en la matière avec les autres organismes, notamment en participant à des initiatives de développement des capacités et à des formations, en détachant des fonctionnaires si nécessaire. L'UNICEF s'employait par ailleurs à déterminer pour quels secteurs il convenait de recruter des experts de ces questions, mesure la plus susceptible d'aider à l'analyse du problème et à l'élaboration de solutions appropriées. L'UNICEF contribuait également au renforcement des capacités du personnel chargé des programmes et aidait les bureaux de pays à se conformer aux orientations relatives aux effectifs alloués aux questions d'égalité des genres. Il comptait appuyer de plus en plus le recrutement et la gestion des talents d'experts des questions de genre au sein des équipes sectorielles afin que celles-ci disposent à la fois d'une expertise stratégique et d'une expertise sectorielle. La préservation des ressources de base était essentielle à la poursuite de ce travail.

267. Une délégation a demandé comment l'UNICEF veillerait à travailler en étroite collaboration avec les organismes des Nations Unies pour améliorer les performances au niveau des pays. Soulignant que le partenariat avec le système des Nations Unies était essentiel, la Conseillère principale a indiqué que l'UNICEF s'appuyait sur les enseignements tirés de programmes tels que l'initiative Spotlight pour maximiser l'impact des activités et mettait en place davantage d'actions conjointes pour influencer les analyses communes de pays et les initiatives de développement des capacités.

268. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2020/12 (voir annexe I).

G. Rapport sur l'examen à mi-parcours du budget intégré de l'UNICEF pour 2018-2021

269. Le Vice-Président du Conseil d'administration, S. E. M. João Genésio de Almeida, Représentant permanent adjoint du Brésil auprès des Nations Unies, a présenté le rapport sur l'examen à mi-parcours du budget intégré de l'UNICEF pour 2018-2021 ([E/ICEF/2020/AB/L.5](#)) et les documents connexes.

270. La Directrice générale adjointe chargée de la gestion par intérim a présenté le rapport, puis le Contrôleur a présenté un exposé.

271. Les délégations ont remercié l'UNICEF pour le rapport et les efforts déployés pour surmonter les difficultés de financement, tirer parti de l'innovation, maintenir l'enveloppe du budget institutionnel au montant approuvé et faire des économies tout en assurant la continuité de la mise en œuvre des programmes.

272. Plusieurs délégations ont appelé l'attention sur la tendance inquiétante à la baisse des ressources ordinaires, insistant sur le fait qu'il était crucial que l'UNICEF dispose de ressources ordinaires stables, suffisantes et prévisibles pour pouvoir s'acquitter de son mandat, veiller à la mise en œuvre des programmes de pays et s'adapter rapidement aux nouvelles priorités et situations d'urgence. Elles ont invité l'organisation à étudier des moyens d'obtenir davantage de ressources de base. Une délégation a souhaité savoir quels effets à long terme la baisse des ressources ordinaires aurait sur l'exécution des programmes et la réalisation des objectifs stratégiques. Le Contrôleur a répondu que les ressources ordinaires permettaient à l'UNICEF de protéger sa structure de base et de remplir son mandat et non pas uniquement de financer l'exécution de projets. Le Directeur général adjoint chargé des programmes a souligné que l'essentiel des ressources ordinaires destinées aux programmes allaient aux pays les moins avancés et que, sans ces ressources,

l'UNICEF devrait se contenter de travailler dans les 50 à 60 pays qui recevaient la majeure partie des autres ressources, ce qui était contraire à son mandat universel. Les ressources ordinaires offraient à l'UNICEF la souplesse nécessaire pour aider les gouvernements dans les domaines des politiques, de la réforme sectorielle et du renforcement des capacités, tandis que les autres ressources étaient destinées à des projets. La baisse des ressources ordinaires aurait également des répercussions sur le rôle que jouait l'UNICEF dans l'établissement de normes mondiales en faveur des enfants et la production de données d'intérêt général. La Directrice générale a insisté sur le fait que l'UNICEF avait besoin de ressources ordinaires pour investir dans des domaines importants qui lui permettaient de se moderniser et de s'adapter, comme les technologies de l'information, grâce auxquelles il pouvait continuer de travailler malgré la pandémie. Elle a exprimé sa gratitude à ceux qui demandaient l'augmentation des ressources ordinaires, qui étaient essentielles au travail de l'UNICEF, en particulier dans les petits pays et pour faire face aux changements de situations.

273. Une délégation a déclaré que la franchise des analyses faites à l'occasion de l'examen à mi-parcours et dans le rapport sur l'action humanitaire favorisait le soutien à la mobilisation de ressources ordinaires.

274. Le Président du Groupe permanent des comités nationaux a souligné qu'il était essentiel d'investir davantage dans la collecte de fonds auprès du secteur privé pour obtenir davantage de ressources ordinaires, et déclaré qu'il serait heureux de réfléchir avec l'UNICEF à des moyens créatifs de mobiliser des capitaux d'investissement. Le Contrôleur a fait état de discussions en cours pour trouver des sources de financement durables. La Directrice générale adjointe chargée des partenariats a indiqué que l'UNICEF présenterait au Conseil d'administration, à sa prochaine session, d'autres moyens d'investir dans la collecte de fonds.

275. Certaines délégations ont souhaité en savoir davantage sur les ajustements apportés au budget, notamment la diminution des dépenses prévues au titre de l'efficacité du développement, et ont demandé comment l'UNICEF parerait au risque d'un financement insuffisant et réglerait la question de l'assurance de la qualité des programmes. Le Contrôleur a répondu que la diminution signalée tenait au fait que certains montants prévus pour 2018 n'avaient pas été dépensés, en partie parce que des postes n'avaient pas été pourvus, et qu'il ne s'agissait pas d'une réduction du budget. Le maintien du budget institutionnel était financé en partie au moyen des autres ressources, provenant du recouvrement des coûts, dont le montant avait augmenté. La Directrice générale adjointe chargée de la gestion par intérim a souligné que la diminution du montant alloué à l'efficacité du développement ne s'accompagnerait pas nécessairement d'une baisse de la qualité de l'exécution des programmes, car une bonne partie de l'assurance qualité se faisait au niveau des pays et était financée au titre des activités directement liées aux programmes. La Directrice générale a réaffirmé que l'UNICEF ne sacrifierait pas la qualité et a remercié les États Membres de leur diligence.

276. La Directrice générale adjointe chargée de la gestion par intérim a souligné l'intérêt d'investir davantage dans certains domaines d'activité pour accroître l'efficacité au fil du temps, notamment dans la technologie au service du développement, l'innovation et la culture institutionnelle.

277. Une délégation a demandé si le Fonds de roulement renouvelable impliquerait des infrastructures, du personnel, des bureaux ou des procédures particuliers. Le Contrôleur a répondu que l'UNICEF disposait déjà des capacités et des systèmes nécessaires dans le cadre de ses activités normales.

278. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2020/13 (voir annexe I).

H. Exposé sur l'application de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

279. Après les observations liminaires de la Directrice générale adjointe chargée des partenariats, la Directrice adjointe de la Division des partenariats publics a fait le point sur les mesures de réforme en cours à l'UNICEF.

280. Les délégations ont noté que l'organisation s'efforçait de mettre en œuvre la réforme du système des Nations Unies pour le développement, y compris pendant la pandémie, qui, selon certaines, était une épreuve décisive pour la réforme.

281. Un groupe de délégations a demandé instamment à l'UNICEF d'accélérer la concrétisation de ses engagements au titre du pacte de financement, disant souhaiter qu'une discussion plus approfondie ait lieu lors de la préparation du nouveau plan stratégique. La Directrice générale adjointe chargée des partenariats a confirmé que l'UNICEF était toujours déterminé à s'occuper en priorité de la concrétisation de ses engagements. L'UNICEF avait décelé quatre premiers axes d'amélioration, visant la coopération au niveau des pays, les rapports annuels sur les résultats, les gains d'efficacité et la visibilité des donateurs. Le dialogue structuré sur le financement, qui serait présenté à la prochaine session du Conseil d'administration, permettrait de faire le point sur la mise en œuvre du pacte de financement.

282. Le groupe de délégations a souhaité savoir quelles actions innovantes l'UNICEF menait et de quelle manière il adapterait le Plan stratégique pour réduire les obstacles aux actions communes. La Directrice adjointe a indiqué que l'UNICEF travaillait principalement en partenariat et avait considérablement développé la programmation conjointe au niveau des pays, et qu'il était en train de mettre au point une stratégie à l'échelle de l'organisation pour les programmes communs et le financement commun.

283. Plusieurs délégations se sont félicitées de l'enquête interne menée par l'UNICEF pour recueillir le point de vue de ses représentants sur la réforme en cours et des avis positifs reçus. L'UNICEF a été invité à continuer de mener de telles enquêtes, qui étaient utiles à la définition des stratégies et aidaient à trouver des solutions aux éventuelles difficultés. Une délégation a soulevé la question des réponses mitigées quant à l'efficacité de la réforme. La Directrice adjointe a répondu que seulement 5 %, environ, des personnes interrogées avaient exprimé un avis négatif et que les efforts se poursuivaient pour que tous les représentants de l'UNICEF soutiennent le processus de réforme.

284. Le groupe de délégations a exhorté les membres des équipes de pays des Nations Unies à améliorer la coopération, à viser l'unité d'action des Nations Unies sous la direction unique d'un coordonnateur résident et à aider ces coordonnateurs à tirer parti des connaissances et des compétences spécialisées des différents organismes. Les délégations se sont félicitées de la participation de l'UNICEF au Groupe des innovations institutionnelles. Elles ont en outre salué les nets progrès réalisés en matière d'évaluation et de notation mutuelles et les efforts déployés pour renforcer le vivier de coordinateurs résidents. L'UNICEF a été invité à continuer de financer le système des coordonnateurs résidents.

285. Ayant constaté que la coordination et l'information des coordonnateurs résidents qui concernant la mobilisation des ressources accusaient du retard, le groupe de délégations a invité les donateurs à continuer de soutenir les fonds de financement commun. La Directrice adjointe a indiqué que l'UNICEF utilisait le cadre de gestion et de responsabilité comme charte pour la mobilisation des ressources. Les

représentants échangeaient des informations avec les coordonnateurs résidents. Eux aussi avaient la capacité de mobiliser des ressources pour les programmes de l'UNICEF.

286. Le groupe de délégations a demandé instamment à l'UNICEF de veiller à ce que tous les membres des équipes de pays et des équipes régionales reçoivent les mêmes messages et la même aide pour faire cadrer les programmes de pays avec le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable correspondant.

287. La Directrice générale adjointe a confirmé que l'UNICEF faisait des points réguliers avec les équipes sur le terrain et réaffirmé que les programmes de pays de l'UNICEF étaient en totale adéquation avec les plans-cadres de coopération.

288. Félicitant l'UNICEF pour le lancement d'un nouveau portail expliquant pourquoi il fallait tenir compte des droits de l'enfant dans la réalisation des objectifs de développement durable, le groupe de délégations a invité l'UNICEF à continuer de renforcer son approche fondée sur les droits humains pour ce qui avait trait au principe de ne laisser personne de côté. Dans sa déclaration finale, la Directrice générale a mis l'accent sur l'importance de l'unité de pensée et d'action, faisant observer que l'UNICEF avait à cœur de contribuer à la réforme de l'ONU, et mis en avant la contribution de poids et sans équivalent qu'apportait l'organisation par les multiples travaux qu'elle menait dans le cadre de ses programmes humanitaires et de ses programmes de développement.

I. Exposé sur les efforts déployés par l'UNICEF pour assurer la durabilité environnementale de ses activités mondiales et sur ses cibles en la matière

289. La Directrice de la Division des données, de l'analytique, de la planification et du suivi a décrit les mesures prises par l'UNICEF pour assurer la durabilité environnementale de ses activités mondiales.

290. Plusieurs délégations ont exprimé leurs sincères remerciements et se sont félicitées des mesures systématiques en cours.

291. Une délégation a souhaité savoir quelles étaient les difficultés rencontrées dans l'action entreprise pour rendre les contributions des partenaires de l'UNICEF plus écologiquement durable. Plusieurs délégations ont demandé ce qu'il en était de la coopération avec des entités des Nations Unies, notamment le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), aux fins de l'apprentissage et de l'harmonisation des pratiques dans toute l'organisation. La Directrice a indiqué que l'UNICEF créait des opportunités et établissait des partenariats, et avait constaté une bonne coopération, notamment avec le PNUD, au sujet de l'élaboration de normes. Elle a souligné que l'UNICEF s'était associé à plus de 10 000 organisations de la société civile et qu'il entreprendrait des actions de renforcement des capacités. Le Directeur général adjoint chargé des programmes a souligné que l'UNICEF collaborerait à des actions communes tout en s'acquittant de ses propres missions dans ses domaines d'action. La Directrice générale adjointe chargée de la gestion par intérim a indiqué que l'UNICEF travaillait en étroite collaboration avec le PNUE, dont il était membre du Groupe de la gestion de l'environnement, qui coordonnait et rationalisait les actions des différentes entités. Il serait également possible de gagner en éco-efficacité grâce au Groupe des innovations institutionnelles. La Directrice régionale pour l'Europe et l'Asie centrale a souligné le travail conjoint sur les questions climatiques entrepris au niveau régional par une coalition thématique dirigée par le PNUE. La Directrice générale a appelé à davantage de dépenses

d'investissement, à répartir entre les entités des Nations Unies, afin d'améliorer l'éco-efficacité des activités au niveau des pays. Elle a également souligné l'intérêt d'investir dans un fonds d'innovation qui aiderait l'UNICEF à soutenir l'innovation locale et mondiale et à faciliter la participation des jeunes. La Présidente a elle aussi appelé à davantage d'investissement dans ces domaines.

292. Il a été demandé à l'UNICEF si les exigences des donateurs concernant des questions telles que le rapport coût-efficacité ou les délais pourraient entrer en concurrence avec l'objectif de rendre les programmes plus écologiquement durable. La Directrice a réaffirmé que la généralisation de la prise en compte des changements climatiques dans les programmes demandait un travail normatif et de la sensibilisation, ce qui nécessitait des ressources ordinaires non préaffectées.

293. Relevant l'importance des mesures anticipatives et novatrices prises, une délégation a jugé encourageant que l'UNICEF élabore une nouvelle politique globale en matière de garanties environnementales et sociales. La délégation a souligné qu'il fallait étudier davantage le potentiel des pratiques et innovations locales et autochtones et demandé comment l'UNICEF allait améliorer son action de sensibilisation des populations locales à la gestion de l'environnement, notamment dans l'optique de renforcer les capacités à ce niveau. Le Directeur général adjoint chargé des programmes a confirmé que l'UNICEF se pencherait sur la question lors de l'élaboration de sa stratégie, compte tenu notamment de sa forte présence sur le terrain.

294. Une délégation a demandé des informations sur les possibilités de favoriser la localisation des achats, afin de soutenir les économies locales. La Directrice de la Division de l'approvisionnement a confirmé que l'UNICEF s'attachait à promouvoir les achats locaux, soutenant ainsi la production locale de nombreux articles et fournitures essentiels. L'UNICEF travaillait en étroite collaboration avec des organismes des Nations Unies pour élaborer des politiques communes en matière de pratiques d'achat durables, y compris la gestion des déchets.

295. La Présidente a conclu en soulignant l'importance de l'éco-efficacité et indiqué que le Conseil d'administration souhaitait être tenu informé des progrès sur cette question.

J. Déclaration de la Présidence de l'Association mondiale du personnel de l'UNICEF

296. Le Président de l'Association mondiale du personnel de l'UNICEF a exposé le travail effectué pour aider le personnel de l'UNICEF et relayer ses besoins à l'administration en temps réel, notamment dans le contexte de la pandémie. Il a souligné qu'en dépit du confinement décrété pendant cette période, le personnel du monde entier était resté dévoué à la cause des enfants, faisant face avec bonne volonté à l'alourdissement considérable de la charge de travail malgré une santé physique et mentale mise à rude épreuve. Il a indiqué que certains membres du personnel avaient contracté la COVID-19 et que certains étaient malheureusement décédés.

297. Il a insisté sur la relation de collaboration régulière qui s'était instaurée entre l'Association et l'administration et les ressources humaines de l'UNICEF et avait permis de prendre en compte les besoins et les préoccupations du personnel, en particulier ceux découlant de la pandémie, ce qui s'était traduit par l'établissement de lignes directrices sur le télétravail, la facilitation d'un soutien financier et des mesures d'aide au personnel en matière de santé, notamment de santé mentale. Il a relevé la volonté de s'engager sur la voie d'un changement de culture institutionnelle et de la

tolérance zéro à l'égard de toutes les formes de harcèlement et d'abus de pouvoir. Le sondage mondial du personnel était en cours d'élaboration.

298. Le Président a sollicité le soutien des États Membres pour demander à la Commission de la fonction publique internationale de revoir la manière dont elle déterminait la rémunération du personnel recruté sur le plan national. Il s'est joint à la Directrice générale pour condamner toutes les formes de racisme et de discrimination.

299. La Présidente du Conseil d'administration a exprimé la profonde gratitude du Conseil à l'ensemble du personnel de l'UNICEF pour son travail dévoué et son engagement. Plusieurs délégations se sont associées à ces remerciements. Elles se sont également félicitées des retours d'information fournis par le Président de l'Association mondiale du personnel, qu'elles ont invité à fournir de plus amples informations sur le changement de culture de travail à l'occasion de la prochaine session du Conseil d'administration.

300. Certaines délégations ont demandé à recevoir les résultats du sondage mondial du personnel, une fois qu'ils seraient disponibles. La Directrice générale adjointe chargée de la gestion par intérim a confirmé que le sondage serait présenté à la prochaine session du Conseil d'administration.

301. Une délégation a demandé un bilan des principaux résultats obtenus dans la lutte contre l'exploitation et le harcèlement sexuels au cours de l'année écoulée et sur les questions qui demandaient une plus grande attention de la part du Conseil d'administration. Soulignant qu'un étroit partenariat avait été établi avec la Conseillère principale pour les questions de culture institutionnelle, le Président a déclaré que le personnel était davantage en mesure de faire connaître ses sentiments. De son côté, la Directrice générale adjointe chargée de la gestion par intérim a fait état d'une augmentation du recours à la médiation et des échanges d'idées sur les moyens de parvenir à des changements positifs. Elle a souligné que l'Association mondiale du personnel avait joué un rôle essentiel dans d'importantes initiatives en matière de culture institutionnelle, aidant également les bureaux de pays à se faire entendre. Elle a dit avoir observé un engagement à tous les niveaux dans ce domaine, qui restait une priorité institutionnelle.

K. Questions diverses

Liste provisoire des points de l'ordre du jour de la deuxième session ordinaire de 2020

302. La Secrétaire du Conseil d'administration a présenté la liste provisoire des points de l'ordre du jour de la deuxième session ordinaire de 2020.

L. Adoption des projets de décision

303. Le Conseil d'administration a adopté les décisions 2020/8 à 2020/13 (voir annexe I).

M. Prix du personnel et déclarations finales de la Directrice générale de l'UNICEF et de la Présidente du Conseil d'administration

304. La Directrice générale a annoncé qui étaient les lauréats du Prix du personnel de l'UNICEF pour 2020, qui récompense l'action du personnel dans le monde entier. Cinq équipes ont été distinguées : le bureau de pays du Bénin ; le bureau de pays du

Burundi ; le bureau de pays du Mozambique ; le bureau de pays de l'État de Palestine ; la collaboration entre le Centre mondial de services partagés et la Division des technologies de l'information et de la communication.

305. La Présidente s'est jointe à la Directrice générale pour féliciter les lauréats.

306. La Directrice générale a remercié les membres du Conseil d'administration et les membres de la direction de l'UNICEF pour avoir fait preuve de souplesse en s'adaptant au nouveau mode de réunion et a également remercié le Conseil de ses précieux conseils et orientations ainsi que de sa supervision des travaux de l'UNICEF.

307. La Directrice générale a réaffirmé que l'organisation avait à cœur de contribuer à la réforme de l'ONU et qu'elle était profondément attachée au principe de l'unité d'action dans le cadre des programmes humanitaires et des programmes de développement. Reconnaisante pour les commentaires et idées émis au sujet des mesures prises pour faire face à la pandémie de COVID-19, elle a souligné la nécessité d'aider les pays à reconstruire en mieux, notamment en mettant l'accent sur la poursuite des vaccinations, l'initiative Apprendre sans limites, les réseaux de distribution d'eau et l'hygiène, la santé mentale et l'élargissement de la protection sociale. Elle a exhorté tous les gouvernements à donner la priorité à l'investissement dans l'éducation et à faire en sorte que l'enseignement à distance soit de qualité.

308. La Directrice générale a souligné l'utilité des débats qui avaient eu lieu, lesquels contribueraient à définir le Plan stratégique de l'organisation pour 2022-2025. Observant que la pandémie creusait les inégalités, elle a insisté sur la nécessité de bâtir des systèmes plus solides et plus résilients, en s'appuyant sur l'innovation et les partenariats.

309. Remerciant le Conseil d'administration pour son soutien au Plan d'action pour l'égalité des sexes, la Directrice générale a déclaré que l'UNICEF continuerait à rallier l'organisation autour des besoins des filles et des femmes partout dans le monde, qu'il s'agisse d'une place dans une salle de classe, de l'égalité des chances d'acquérir des compétences et une formation, des droits en matière de santé sexuelle et procréative, de la santé et de la nutrition maternelles, de l'élimination de la violence ou de l'expansion des travaux de l'UNICEF dans le domaine de l'aide aux adolescentes. Elle a souligné que l'esprit de collaboration interinstitutionnelle qui se manifestait depuis le début de la pandémie semblait être le même que celui dont étaient animées les parties prenantes des programmes de pays de l'Éthiopie et de l'Afrique du Sud.

310. Revenant sur l'impact économique de la pandémie, la Directrice générale a réitéré l'appel à mettre fin à la baisse des ressources, en particulier des ressources ordinaires.

311. Soulignant que la barre des 1 000 nominations avait été franchie dans le cadre de l'initiative Humans of UNICEF, la Directrice générale a conclu en remerciant le Conseil d'administration pour son soutien à la démarche de changement de culture institutionnelle. Elle a invité les participants à réfléchir au concept « pour chaque enfant, un champion » et à réinventer ensemble un monde pour tous les enfants.

312. La Présidente du Conseil d'administration a remercié les participants pour cette session extraordinaire et réussie, la première à se tenir virtuellement. Elle a salué les efforts du secrétariat du Conseil d'administration, des facilitateurs et des experts, qui ont permis au Conseil d'adopter six décisions et de continuer à assurer sa fonction de contrôle malgré les difficultés et les contraintes.

313. La Présidente a salué les efforts faits par l'UNICEF pour poursuivre ses travaux et faire face à la pandémie avec inventivité et détermination. Elle a convenu de la nécessité d'un suivi constant de la situation et de son impact, soulignant l'importance

d'une collaboration interinstitutionnelle efficace pour soutenir les gouvernements nationaux.

314. Reprenant les quatre facteurs d'égalisation présentés par la Directrice générale, la Présidente s'est félicitée de l'intention de l'UNICEF d'aider les gouvernements à reconstruire en mieux d'une manière plus équitable, plus inclusive et plus écologique, en mettant l'accent sur l'innovation, l'efficacité et l'optimisation des ressources.

315. Remerciant les orateurs invités, la Présidente a fait observer que les exposés thématiques au sujet des programmes de pays avaient mis en évidence la fonction vitale de la protection sociale et des travaux menés par l'UNICEF pour soutenir les gouvernements dans ce domaine.

316. La Présidente a souligné les progrès réalisés concernant le Plan d'action pour l'égalité des sexes ainsi que les défis qui restaient à relever, avant de revenir sur la détermination de l'organisation à lutter contre la violence de genre, à titre prioritaire, dans le cadre de l'action humanitaire.

317. Revenant également sur la baisse des ressources ordinaires et la nécessité d'un financement à plus long terme qui facilite la planification des programmes humanitaires et des programmes de développement, la Présidente a demandé aux pays de continuer d'accorder leur soutien financier à l'organisation.

318. La Présidente a conclu en remerciant la Directrice générale pour sa direction énergique, ainsi que l'équipe dirigeante et les membres du Bureau pour leur appui. Elle a remercié tout particulièrement les membres du personnel de l'UNICEF dans le monde entier, qui sont le cœur de l'organisation.

Troisième partie
Deuxième session ordinaire de 2020

Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies
du 8 au 11 septembre 2020

I. Organisation de la session

A. Adoption de l'ordre du jour provisoire annoté et du projet de calendrier et d'organisation des travaux

319. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour provisoire et le projet de calendrier et d'organisation des travaux de la session ([E/ICEF/2020/17/Rev.2](#)).

B. Déclarations liminaires de la Présidente du Conseil d'administration et de la Directrice générale de l'UNICEF

320. La Présidente a félicité le personnel de l'UNICEF pour ses efforts et l'action résolue qu'il a menée pour faire face à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et pour remplir le mandat de l'organisation sous la conduite de la Directrice générale, M^{me} Fore. Le Conseil d'administration a exprimé sa solidarité au peuple libanais après l'explosion de Beyrouth.

321. La Présidente a souligné la gravité de la pandémie. Quelque 80 millions d'enfants risquaient de tomber dans l'extrême pauvreté ; plus de 1,6 milliard d'enfants n'étaient pas scolarisés. Environ 36 millions d'enfants étaient menacés par la faim et on estimait que 80 millions d'enfants de moins de 1 an risquaient de ne pas se faire vacciner. L'impact de la pandémie sur les services et programmes essentiels pour les enfants était très préoccupant ; il fallait faire en sorte que la pandémie ne devienne pas une crise de l'enfance.

322. La Présidente s'est félicitée de la collaboration étroite entre l'UNICEF et les autres organismes des Nations Unies dans le cadre de la lutte contre la pandémie et a remercié les pays donateurs de leur aide généreuse et rapide. Le Conseil d'administration appuierait les efforts que déployait l'organisation pour s'adapter à la crise, en s'employant en priorité à permettre la fourniture de vaccins grâce à des solutions novatrices et collaboratives et à garantir aux enfants de plus de 100 pays un accès à l'eau potable et à des services d'assainissement.

323. La Présidente a fait observer qu'il était impératif de réintégrer les enfants dans un environnement d'apprentissage. Les problèmes de santé mentale, les violences de genre et l'aggravation de la malnutrition chez les enfants qui dépendaient des programmes d'alimentation scolaires étaient autant de problèmes supplémentaires liés à la crise de l'apprentissage. Il fallait élargir les initiatives telles que Giga, qui avait été lancée par l'UNICEF et l'Union internationale des télécommunications et visait à étendre l'accès à Internet à toutes les localités et à toutes les écoles d'ici à 2030. Elle a invité les partenaires du secteur privé à financer cette initiative et à la soutenir grâce à leurs compétences.

324. Appelant l'attention sur la question de la santé et de l'hygiène menstruelles, la Présidente a dit que, sans accès à des installations et à des fournitures adéquates, les filles étaient souvent empêchées d'aller à l'école en raison de leurs règles, qui étaient pour elles sources de stigmatisation et de stress, ce qui compromettait leur épanouissement en tant qu'adultes tout au long de leur vie. Il fallait accorder une plus grande attention à ce problème.

325. La Présidente a souligné que la noyade était une cause majeure de mortalité chez les enfants âgés de 1 à 14 ans, étant à l'origine de plus de 320 000 décès dans le monde chaque année. Plus de 90 % de ces décès évitables se produisaient dans des pays à revenus faibles ou intermédiaires, principalement en Asie. Elle a préconisé de renforcer l'action de sensibilisation menée au niveau national pour prévenir les

noyades, en collaboration avec d'autres organismes et des organisations non gouvernementales.

326. La Présidente s'est dite satisfaite des progrès réalisés au cours de l'année dans l'examen des différentes questions inscrites à l'ordre du jour, ainsi que de la collaboration avec les membres du Bureau, qui avaient permis de faire avancer ce travail ambitieux malgré les perturbations dues à la pandémie. Pour conclure, elle a souligné qu'il fallait tenir la promesse faite aux enfants de bâtir un monde meilleur et plus sûr et d'améliorer concrètement leurs vies.

327. La Directrice générale a dit que la pandémie avait certes fait évoluer l'action de l'UNICEF, mais qu'elle ne l'avait pas fait cesser. Elle trouvait admirables la détermination et l'esprit de cohésion qui animaient le personnel. Elle a exprimé toute sa solidarité à la population et aux familles qui avaient été touchées par l'explosion de Beyrouth, laquelle avait également touché le personnel et les partenaires de l'UNICEF. Fidèles à la raison d'être de l'UNICEF, des équipes s'étaient mobilisées pour aider les survivants et protéger les familles vulnérables.

328. La Directrice générale a remercié les membres du Conseil d'administration d'avoir soutenu le travail de l'organisation et d'avoir sonné l'alarme pour appeler l'attention de leurs gouvernements sur les besoins des enfants. Avant même la pandémie, le monde n'était pas du tout en voie d'atteindre les objectifs de développement durable. Face à la pandémie, l'UNICEF accélérerait l'action menée pour améliorer la conception et l'exécution de ses programmes, notamment dans les domaines suivants : faciliter l'utilisation d'outils pédagogiques en ligne et travailler avec les partenaires du système des Nations Unies pour élaborer un cadre pour la réouverture des écoles ; dispenser des formations aux travailleurs de la santé ; diffuser des messages sur la COVID-19 aux populations ; soutenir la vaccination dans le cadre du Mécanisme COVAX ; aider les pays à relancer les programmes de vaccination ; soutenir l'action dans le domaine de la santé mentale ; rendre les produits de santé novateurs disponibles à plus grande échelle ; coopérer avec les États pour développer rapidement la protection sociale.

329. Tout en participant à l'action commune menée face à la COVID-19, l'UNICEF s'employait à contribuer à la réforme du système de développement des Nations Unies, notamment en adaptant continuellement son travail, en favorisant l'innovation et en travaillant en partenariat avec les organismes apparentés ; l'organisation travaillait également à l'élaboration de son prochain plan stratégique. L'UNICEF continuerait de s'efforcer de renforcer les systèmes locaux de soins de santé primaires, d'aider les États à garantir une nutrition adéquate à leur population, de revitaliser les programmes de protection de l'enfance et de collaborer avec ses partenaires pour définir et mettre en œuvre des solutions numériques qui contribueraient à la révolution qui était nécessaire dans le domaine de l'éducation, de la transmission des compétences et de la formation pour les enfants et les jeunes.

330. La Directrice générale a indiqué que l'UNICEF était en train d'estimer l'impact de la pandémie sur ses recettes actuelles et futures et de procéder aux ajustements voulus pour la période couverte par le plan stratégique actuel. L'organisation s'employait à moderniser ses systèmes de données, à renforcer et à simplifier son modèle de partenariat et à réaliser des gains d'efficacité, ainsi qu'à repenser ses modèles d'activité. L'UNICEF poursuivait ses efforts pour créer un environnement de travail plus inclusif et plus axé sur l'être humain, et l'équipe spéciale interne mise en place à l'échelle de l'organisation pour examiner les problèmes de discrimination au travail avait entrepris ses travaux.

331. En conclusion, la Directrice générale a déclaré que les difficultés créées par la pandémie offraient une occasion exceptionnelle d'apprendre et de s'adapter pour se

préparer à l'avenir. Une vidéo a ensuite été diffusée pour présenter les innovations de l'UNICEF qui pourraient contribuer à la riposte à la pandémie.

332. Les délégations ont remercié la Présidente et la Directrice générale de leur travail et ont salué la détermination avec laquelle le personnel de l'UNICEF avait poursuivi partout dans le monde son travail indispensable pendant la pandémie. Elles ont félicité l'UNICEF d'avoir réagi rapidement et efficacement à la crise, notamment en acquérant du matériel médical, des fournitures et des vaccins et médicaments vitaux, en fournissant des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène, et en permettant l'accès à des possibilités d'apprentissage à distance et à des outils pédagogiques en ligne.

333. Les délégations ont jugé préoccupant que la pandémie aggravait les inégalités et les vulnérabilités existantes dans le monde entier, qu'il s'agisse des problèmes d'accès à l'éducation ou aux vaccins, de la pauvreté ou encore des violences contre les enfants, avec les répercussions à long terme qui s'ensuivaient. La pandémie avait des effets disproportionnés sur les enfants – et tout particulièrement sur les filles, les enfants en situation de déplacement, les enfants handicapés, les enfants privés de liberté et les enfants non accompagnés, ainsi que d'autres enfants déjà à risque – et des incidences sur le travail des enfants. Une délégation a souligné que la pandémie risquait de réduire à néant des décennies de progrès en Afrique. Une autre délégation s'est félicitée que l'UNICEF se soit intéressé davantage à la santé mentale, domaine où la pandémie avait des effets néfastes.

334. Plusieurs délégations ont constaté avec inquiétude que la pandémie avait pour effet de creuser encore les inégalités d'accès à l'éducation, des millions d'enfants étant privés des technologies nécessaires à l'apprentissage à distance. Une délégation a fait observer que, dans le contexte de la pandémie, il était important de prendre acte des désavantages pesant sur les pays en développement en matière de sciences, de technologies et de d'innovation, tandis qu'une autre a salué l'initiative Giga. Le Directeur général adjoint chargé des programmes a présenté un nouveau projet mené en collaboration par l'UNICEF et la Banque mondiale pour lancer une initiative d'apprentissage numérique ambitieuse de grande ampleur, qui serait bientôt annoncée officiellement.

335. Plusieurs délégations ont souligné qu'il importait de continuer d'accélérer l'action menée pour atteindre les objectifs de développement durable dans le cadre de la Décennie d'action, une délégation rappelant que nombre des objectifs axés sur les enfants n'étaient déjà pas en voie d'être atteints avant la pandémie. Une délégation a félicité l'UNICEF pour les cibles qu'il avait fixées et pour son attachement à l'innovation, aux technologies et aux approches nouvelles visant à accélérer les progrès, et a noté avec satisfaction que l'organisation avait vu dans la pandémie l'occasion de rendre son travail plus dynamique et plus tourné vers l'avenir.

336. Les délégations ont insisté sur l'importance de la réforme du système des Nations Unies pour le développement et salué la collaboration menée par l'UNICEF avec d'autres entités des Nations Unies, des gouvernements et des acteurs du secteur privé. Cette action commune avait permis aux entités des Nations Unies de réagir à la pandémie de manière plus efficace et plus efficiente, et une délégation a souligné qu'elle avait permis de sauver des vies. Des délégations ont dit qu'il convenait de renforcer cette collaboration pour remédier aux difficultés rencontrées et pour aller de l'avant. Une délégation a affirmé qu'il importait de préserver le multilatéralisme, de renforcer le rôle des institutions multilatérales et de parvenir à un développement partagé.

337. Un groupe de délégations a dit que la pandémie risquait de faire apparaître les limites de la réforme, ajoutant cependant que sans les réformes réalisées jusqu'ici, le

système n'aurait pas pu agir avec l'agilité et la cohérence dont il avait fait preuve au cours des six mois précédents. La coordination entre l'action humanitaire et l'action en faveur du développement avait permis de mieux réagir aux besoins urgents des populations les plus touchées par la pandémie tout en faisant avancer la planification du relèvement à long terme. Il était important de prolonger cette dynamique favorable et de maintenir les principes de la réforme au cœur de l'action du système des Nations Unies, notamment le renforcement de la coordination à l'échelle de tous les fonds et programmes et de l'ensemble du système pour le développement, dans un contexte où la communauté mondiale resterait confrontée aux conséquences de la pandémie. Se joignant à d'autres délégations, le groupe a déclaré qu'il fallait reconstruire en mieux, en favorisant une reprise verte, inclusive et résiliente et en travaillant au niveau des systèmes dans tous les domaines de l'action humanitaire et du développement, qui formaient un tout, pour opérer des changements durables.

338. Le groupe de délégations a recensé cinq domaines dans lesquels il conviendrait de prendre de nouvelles mesures concertées. Premièrement, il fallait renforcer les assises de la réforme : la coordination et la collaboration, notamment l'intégration des politiques, les activités communes et le rôle moteur des coordonnateurs résidents. Le Plan de réponse humanitaire global COVID-19 et le fonds d'affectation spéciale pluripartenaire des Nations Unies étaient deux exemples d'initiatives encourageantes. Les entités des Nations Unies devaient continuer à collaborer, en se concentrant sur leurs atouts respectifs. Le Directeur de la Division des programmes, rappelant que l'UNICEF avait participé à de nombreuses initiatives de collaboration au niveau national, a cité le cas du Mali, où l'UNICEF avait travaillé avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et l'Organisation internationale pour les migrations pour accélérer l'application de l'Accord pour la paix et la réconciliation en associant 2 500 jeunes à l'action de prévention et de résolution des conflits dont le pays avait besoin d'urgence. Un autre exemple était le projet mené avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme alimentaire mondial (PAM) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour fusionner le Comité permanent de la nutrition des Nations Unies et le réseau des Nations Unies pour l'initiative Renforcer la nutrition, présidé par la Directrice générale de l'UNICEF. La réforme avait également été institutionnalisée au sein de l'UNICEF au moyen une série d'initiatives et d'accords mondiaux, qui avaient été planifiés et mis en œuvre en collaboration avec divers organismes des Nations Unies.

339. Deuxièmement, le groupe de délégations a exhorté les entités des Nations Unies à réaliser des gains d'efficacité en mettant en application les conclusions des recherches du Groupe des innovations institutionnelles. La Directrice générale adjointe chargée de la gestion, qui assumerait bientôt la fonction de coprésidente de l'Équipe spéciale des pratiques institutionnelles du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, a dit que l'UNICEF n'épargnait aucun effort pour réaliser des gains d'efficacité grâce aux initiatives du système des Nations Unies. L'UNICEF s'employait activement à mettre en œuvre le cadre de reconnaissance mutuelle du Groupe des innovations institutionnelles, qui simplifiait la coopération entre les organisations et faciliterait la programmation au niveau des pays. L'organisation présidait par ailleurs l'Équipe spéciale chargée de la question des locaux partagés et elle était un membre actif d'autres forums interinstitutions tels que le Groupe de travail des rapports d'impact. Elle apportait son appui à l'application de la Stratégie relative aux activités d'appui et avait déjà atteint l'objectif de 50 % de locaux partagés fixé par le Secrétaire général. Compte tenu des enseignements tirés de la pandémie, l'UNICEF entendait prendre d'autres mesures d'efficacité et de simplification, outre celles qu'il avait déjà prises dans le cadre du Centre mondial de services partagés.

340. Troisièmement, qualifiant le pacte de financement de pierre angulaire de la réforme, le groupe de délégations a exhorté les entités des Nations Unies à établir des

valeurs de référence, des valeurs intermédiaires et des valeurs cibles pour les indicateurs pertinents. Les États Membres étaient collectivement responsables du pacte de financement.

341. Quatrièmement les pays du groupe tenaient à réaffirmer, en leur qualité d'États Membres, que les descriptifs de programme de pays devaient être établis sur la base des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, notamment grâce à l'étroite collaboration des différents organismes avec le Bureau de la coordination du développement et les coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Pour ce faire, il fallait mener de véritables consultations avec chaque État Membre concerné au sein du pays. La Directrice générale adjointe chargée des partenariats a confirmé que les plans-cadres de coopération pour le développement durable étaient le principal document de planification servant à l'élaboration des descriptifs de programme de pays. L'UNICEF allait réfléchir avec le Bureau de la coordination des activités de développement aux moyens de bien faire connaître les plans-cadres de coopération aux partenaires de développement au niveau national, tâche qui incombait aux coordonnatrices et coordonnateurs résidents.

342. Cinquièmement, le groupe de pays comptait sur la pleine mise en œuvre du cadre de gestion et de responsabilité du système des Nations Unies pour le développement et du système des coordonnateurs résidents et souhaitait être régulièrement informé des progrès accomplis par les différentes entités et le Bureau de la coordination des activités de développement. Le Directrice générale adjointe chargée des partenariats a évoqué les discussions qui seraient bientôt tenues à l'échelle du système au sujet des chapitres du cadre de gestion et de responsabilité s'appliquant aux niveaux régional et mondial, dont l'élaboration serait achevée avant la fin de l'année par le Groupe des Nations Unies pour le développement durable. Ces chapitres seraient cohérents avec le chapitre s'appliquant au niveau des pays, lequel serait révisé sur la base d'une enquête que le Bureau de la coordination des activités de développement conduisait auprès des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et des membres des équipes de pays des Nations Unies.

343. Le groupe de délégations a préconisé une approche globale des objectifs de développement durable. Il importait que les organismes s'alignent sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies en ce qui concernait les objectifs prioritaires de la réforme qu'étaient l'efficacité et l'efficience ainsi que les priorités thématiques : égalité des sexes ; avancement des femmes et des filles et autonomisation des personnes handicapées ; continuité entre action humanitaire et développement ; climat et environnement.

344. Le groupe de délégations a invité les organismes à appliquer cette approche globale à l'élaboration de leurs nouveaux plans stratégiques. Se joignant à d'autres délégations, le groupe a demandé à l'UNICEF de collaborer étroitement avec le Conseil d'administration pour élaborer son nouveau plan stratégique, en prévoyant suffisamment de temps pour les consultations, tandis qu'une autre délégation a dit qu'il convenait de faire appel aux contributions des pays, des gouvernements locaux, des communautés et d'autres parties prenantes.

345. Une délégation a estimé que la pandémie avait amené l'UNICEF à faire évoluer son approche de la planification, de l'exécution, du suivi et de l'évaluation des activités et que le nouveau plan stratégique devait en tenir compte. Dans le cadre de ce changement de paradigme, une attention plus grande était accordée à l'adaptation aux nouveaux problèmes qui se faisaient jour et à l'investissement dans l'accroissement de la résilience et dans différents systèmes comme les infrastructures de santé, les capacités institutionnelles et les mécanismes de transparence et de responsabilité. Une délégation a demandé comment l'UNICEF maximiserait l'impact, la durabilité et l'efficacité de la riposte à la COVID-19, pour mener une action

collective et dynamique aussi bien au sein du système Nations Unies qu'en collaboration avec les autres acteurs de l'aide, conformément à l'approche de la continuité entre action humanitaire et développement. La Directrice générale a dit qu'il s'agissait effectivement d'un changement de paradigme, mais que l'UNICEF menait depuis longtemps des activités situées à différents niveaux de l'axe qui allait de l'action humanitaire au développement – de l'intervention d'urgence à l'action de moyen et de long terme – conformément à son double mandat. Le Directeur général adjoint chargé des programmes a dit que l'UNICEF s'employait à institutionnaliser, à poursuivre et à élargir sa collaboration avec d'autres entités, par exemple avec l'OMS dans les domaines de la santé mentale et de la préparation aux situations d'urgence.

346. Le groupe de délégations a dit que l'action menée devait s'appuyer sur des compétences et des ressources suffisantes dans le domaine humanitaire, notant que la pandémie avait eu pour effet d'accroître le rôle des coordonnateurs résidents dans ce domaine, ce qui avait fait ressortir l'importance capitale des compétences dans des domaines comme le droit international humanitaire et la négociation de l'accès humanitaire. Elle avait également fait apparaître qu'il fallait planifier de façon plus cohérente l'action humanitaire et l'action en faveur du développement et renforcer les capacités humanitaires sur le terrain, tout particulièrement dans le cas des organismes ayant un double mandat, comme l'UNICEF.

347. Des délégations se sont inquiétées de ce que le financement risquait de diminuer, une délégation indiquant que la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au cours de la décennie à venir supposait une mobilisation sans précédent de ressources financières et humaines au niveau international. Plusieurs délégations ont exhorté les États Membres à continuer d'apporter les ressources nécessaires à l'UNICEF, en particulier les ressources ordinaires, tout en notant l'importance des nouvelles formes de financement et du renforcement des partenariats novateurs avec le secteur privé.

348. Une délégation a demandé des précisions sur la participation de l'UNICEF aux préparatifs du Sommet mondial sur les systèmes alimentaires, qui se tiendrait en 2021. Le Directeur général adjoint chargé des programmes a répondu que l'organisation avait été invitée à prendre la tête des efforts visant à faire participer les enfants et les jeunes et qu'elle codirigerait éventuellement certains volets du Sommet avec la FAO et le PAM.

349. Le représentant du réseau ChildFund Alliance a souligné combien il importait de protéger les enfants contre l'augmentation des risques de violence pendant la pandémie. Il était également essentiel de faire intervenir activement les jeunes, de respecter leurs préoccupations, de solliciter leurs recommandations et de travailler avec eux pour définir et adopter des solutions.

C. Projet de programme de travail pour les sessions de 2021 du Conseil d'administration

350. La Secrétaire du Conseil d'administration a présenté le projet de programme de travail, en rappelant qu'il s'agissait d'un document évolutif qui pourrait être ajusté tout au long de l'année.

D. Méthodes de travail

351. La Secrétaire du Conseil d'administration a présenté le projet de programme de travail réaménagé, qui avait été établi comme suite à la demande faite par le Conseil

d'administration dans sa décision 2020/1. Elle a appelé l'attention sur trois questions dont l'examen avait été déplacé : deux de la deuxième session ordinaire à la première session ordinaire (une évaluation thématique, le rapport sur la visite conjointe sur le terrain et le rapport sur la visite du Conseil d'administration sur le terrain) et une de la deuxième session ordinaire à la session annuelle (Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : rapport financier annuel). L'examen des questions communes avait été harmonisé avec les sessions des conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du FNUAP et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, ainsi qu'avec les travaux de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes). La Secrétaire a souligné que l'objectif consistant à alléger la charge de travail de la deuxième session ordinaire avait été atteint, tout en notant que la deuxième session ordinaire de 2021 serait un peu différente du fait de l'examen des documents sur le nouveau plan stratégique, qui étaient présentés tous les quatre ans. À partir de 2022, l'ordre du jour de cette session comporterait moins de questions.

352. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2020/14 (voir annexe I).

II. Délibérations du Conseil d'administration

A. Coopération au titre des programmes de l'UNICEF

a) Descriptifs de programme de pays

353. La Présidente a présenté les participants à l'examen des descriptifs de programme des pays suivants : Bélarus ; Bosnie-Herzégovine ; Colombie ; Indonésie ; Kazakhstan ; Ouganda ; Serbie et Kosovo (au titre de la résolution [1244 \(1999\)](#) du Conseil de sécurité) ; Timor-Leste ; Turquie ; Turkménistan ([E/ICEF/2020/P/L.11–E/ICEF/2020/P/L.20](#) et [E/ICEF/2020/P/L.18/Add.1](#)).

354. Dans ses observations liminaires, le Directeur général adjoint chargé des programmes a affirmé que l'organisation s'attacherait à collaborer avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), la Banque mondiale et ses autres partenaires pour aider les pays à se remettre de la pandémie, ainsi qu'à développer l'éducation de sorte que chaque enfant ait accès à l'apprentissage, où qu'il vive. Le Directeur associé chargé de l'éducation a indiqué que, dès le début de la pandémie, l'UNICEF avait rapidement mobilisé des soutiens pour promouvoir une riposte à l'échelle du secteur de l'éducation. L'organisation avait travaillé en étroite collaboration avec les États et toute une série de partenaires mondiaux et nationaux. L'accent placé sur les enfants les plus vulnérables, la transformation des méthodes d'apprentissage et la fourniture de services plus complets aux enfants au moment du retour à l'école avaient suscité un sentiment d'optimisme quant à la possibilité pour les pays de saisir cette occasion précieuse de renforcer leurs systèmes éducatifs.

355. La Coordinatrice résidente des Nations Unies en Ouganda a indiqué que, pour remédier à la perturbation de l'éducation due à la pandémie, l'UNICEF et ses partenaires non gouvernementaux avaient mis en place des lieux communautaires où les enfants pouvaient apprendre en toute sécurité, et que le Gouvernement avait diffusé du matériel pédagogique au moyen des médias traditionnels et des médias sociaux. Les enfants et les parents avec lesquels elle s'était entretenue récemment dans un camp de réfugiés avaient dit souhaiter un meilleur accès au matériel pédagogique, exprimé leur reconnaissance à l'UNICEF pour la mise en place de lieux sûrs et insisté sur la nécessité de rouvrir les écoles bientôt. La Coordinatrice résidente a salué le rôle moteur que jouait l'UNICEF en s'appuyant sur la

collaboration et fait remarquer que le programme de pays était au cœur du plan-cadre de coopération pour le développement durable.

356. Dans un message vidéo préenregistré, le Ministre indonésien de l'éducation et de la culture, M. Nadiem Makarim, a présenté les étapes à franchir et les difficultés à surmonter pour améliorer le système éducatif de son pays, quatrième au monde par sa population. Il a remercié l'UNICEF d'avoir secondé des initiatives importantes, notamment dans les régions les plus défavorisées, et d'avoir travaillé en partenariat avec le Gouvernement afin de concrétiser la notion de « liberté d'apprendre ». Depuis le début de la pandémie, l'organisation avait facilité l'élaboration de lignes directrices nationales sur les protocoles de sécurité dans les écoles, l'apprentissage à domicile et la réouverture des écoles, ainsi que le renforcement des plateformes et des supports d'apprentissage à distance.

357. Rijad Mehmeti, 16 ans, qui remplit la fonction de défenseur des jeunes au Kosovo en vertu de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, s'est adressé au Conseil d'administration dans une vidéo préenregistrée. Expliquant qu'il était né avec une infirmité motrice cérébrale et qu'il utilisait un fauteuil roulant, il a comparé sa situation à l'isolement vécu par de nombreuses personnes pendant les confinements liés à la pandémie. M. Rijad a demandé au Conseil d'administration de s'employer à imaginer un monde où tous les enfants handicapés auraient une vie meilleure et plus inclusive et les mêmes chances que les autres enfants.

358. M. Felipe Child, responsable des pratiques éducatives chez McKinsey & Company, en Colombie, a décrit le partenariat que sa société avait noué avec l'UNICEF pour remédier aux mauvais résultats scolaires dans l'enseignement intermédiaire et les incidences de ce projet sur l'emploi des jeunes. Cette initiative conjointe avait permis de définir des solutions éprouvées à l'échelle mondiale et utiles au niveau local. Le Ministère de l'éducation avait intégré certaines des conclusions de l'initiative dans la politique pour l'enseignement intermédiaire qu'il avait lancée récemment, et travaillait avec le bureau de pays de l'UNICEF pour créer des écosystèmes propices à l'innovation dans l'enseignement intermédiaire.

359. Les représentants des pays dont les descriptifs de programme étaient à l'examen ont remercié l'UNICEF de la collaboration étroite et solide menée avec leurs gouvernements à l'appui de leurs plans et de leurs priorités. Plusieurs représentants ont dit que leurs pays avaient renforcé la collaboration avec les équipes de pays de l'UNICEF pour agir face à la pandémie et qu'ils espéraient maintenir ces liens de partenariat.

360. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2020/15 (voir annexe I).

b) Prorogation de programmes de pays en cours

361. La Présidente a indiqué que, en application de sa décision 2009/11, le Conseil d'administration avait été informé de la première prorogation de deux mois des programmes de pays de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan, de la Chine, de l'Eswatini, de la Géorgie, de la Macédoine du Nord, de la Malaisie, de l'Ouzbékistan, du Panama et de la Somalie ; de la prorogation de cinq mois du programme de pays de l'Argentine, à la suite d'une prorogation de deux mois ; et de la première prorogation d'un an des programmes de pays pour le Bangladesh, le Cameroun, El Salvador, la Guinée-Bissau, la Libye, les Maldives, le Mozambique et Oman. Toutes ces prorogations avaient été approuvées par la Directrice générale.

362. Le Conseil d'administration a été prié d'approuver : une prorogation de deux mois du programme de pays pour la Tunisie, après une prorogation d'un an ; une prorogation de deux mois du programme de pays de la République arabe syrienne, après deux prorogations consécutives d'un an, une prorogation de neuf mois et une

prorogation de trois mois ; une prorogation de six mois du programme de pays de Madagascar, après une prorogation d'un an ; une prorogation d'un an des programmes de pays du Guatemala et de la République bolivarienne du Venezuela, après une prorogation d'un an dans les deux cas ; une prorogation de deux ans du programme de pays du Burkina Faso ; une prorogation de deux ans du programme de pays pour le Yémen, après deux prorogations consécutives d'un an, une prorogation de deux ans et une prorogation d'un an, comme indiqué dans le document portant la cote [E/ICEF/2020/P/L.21/Rev.1](#).

363. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2020/16 (voir annexe I).

B. Dialogue structuré sur le financement des résultats du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021

364. La Directrice générale adjointe chargée des partenariats a présenté le rapport ([E/ICEF/2020/21](#)) et son annexe (UNICEF/2020/EB/10). La Directrice de la Division des partenariats publics et le Directeur de la Division de la collecte de fonds et des partenariats dans le secteur privé ont ensuite fait un exposé commun. La Représentante de l'UNICEF pour la Zambie a présenté la question du point de vue du terrain.

365. Un groupe de délégations a salué les efforts accomplis par l'UNICEF pour améliorer la visibilité et la reconnaissance dont bénéficiaient les donateurs contribuant aux ressources de base dans le contexte de la riposte à la COVID-19. Il a demandé que l'organisation fasse régulièrement le point sur les activités menées pour atténuer les effets de la pandémie sur l'application du Plan stratégique. Le groupe a félicité l'UNICEF d'avoir donné des informations détaillées sur la mise en œuvre du pacte de financement et sur les progrès accomplis dans la réalisation des cibles qui y sont définies.

366. Le groupe de délégations s'est dit préoccupé par la baisse des ressources ordinaires et s'est enquis des efforts visant à accroître le nombre de donateurs de ressources ordinaires, ainsi que des difficultés rencontrées à cet égard. Il s'est également inquiété de l'augmentation du nombre de dérogations accordées au titre du recouvrement des coûts. Il attendait avec intérêt la présentation de la stratégie sur les nouveaux moyens de financement pour 2021.

367. Le groupe de délégations a encouragé l'UNICEF à augmenter la part des dépenses liées au développement dans le cadre des activités conjointes et à engager un dialogue avec les autres entités des Nations Unies, en particulier le Bureau de la coordination des activités développement, et a demandé des informations actualisées sur les plans visant à harmoniser les indicateurs de mise en œuvre du pacte de financement avec ces entités. Il a souhaité savoir si l'UNICEF prévoyait de mobiliser davantage de ressources de base et de fonds thématiques à l'appui des programmes, tout en assurant un financement suffisant pour remplir son mandat normatif et ses fonctions ordinaires. Le groupe a réaffirmé qu'il importait d'élaborer les descriptifs de programmes de pays sur la base des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, notamment en collaborant étroitement avec le Bureau de la coordination des activités de développement.

368. Une délégation a demandé une analyse des déficits de financement qui pourraient influencer sur les décisions des donateurs sur la contribution aux ressources ordinaires et/ou le financement de projets dans tel ou tel domaine. Elle souhaitait savoir comment le fonds de résilience, que l'UNICEF avait indiqué avoir étudié avec ses partenaires, s'alignerait sur le financement existant de l'action des Nations Unies en faveur de la résilience et du relèvement.

369. La Directrice de la Division des partenariats publics a évoqué la stratégie d'accélération de la collecte de ressources ordinaires et a fait état des progrès réalisés récemment dans la diversification des sources de financement. Elle a noté avec satisfaction que l'appel à l'action humanitaire lancé pour aider les enfants pendant la pandémie avait déjà recueilli 68 % du financement nécessaire. Elle a souligné que des dérogations à la politique de recouvrement des coûts n'étaient accordées qu'à titre exceptionnel par l'UNICEF, qui ne les approuvait que dans les cas où il risquait autrement de perdre des financements importants. L'UNICEF accordait une grande importance à la programmation et aux activités conjointes ainsi qu'au financement commun. Tout comme le PNUD, l'organisation planifiait ses dépenses sur la période de quatre ans couverte par son plan stratégique ; la différence entre les dépenses planifiées sur quatre ans et les dépenses effectuées en deux ans tenait à ce que l'UNICEF appelait le déficit de ressources (ou de financement), qui était calculé par groupe d'objectifs.

370. La Directrice générale a précisé que l'UNICEF recueillait généralement trop peu de fonds dans plusieurs domaines d'action, auxquels il allouait donc des ressources ordinaires pour ne pas interrompre les activités en question ou pour les faire démarrer. Ces domaines étaient notamment le genre, les changements climatiques et l'environnement, la protection de l'enfance, la santé mentale et l'innovation. Les déficits de financement touchaient également des initiatives internes qui contribuaient à l'amélioration de l'environnement de travail.

371. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2020/17 (voir annexe I).

C. Exposé oral sur l'action humanitaire de l'UNICEF

372. La Présidente a exprimé sa solidarité aux personnes touchées par l'incendie de Lesbos (Grèce) et affirmé que le Conseil d'administration était prêt à aider à répondre aux besoins urgents des enfants qui en avaient subi les effets. La Directrice générale a confirmé ces propos et décrit l'action menée par l'UNICEF et ses partenaires.

373. Le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés a présenté le schéma directeur pour une action conjointe, élaboré en partenariat par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et l'UNICEF. Le Directeur du Bureau des programmes d'urgence de l'UNICEF a présenté l'exposé oral sur la question à l'examen.

374. Les délégations ont salué ce partenariat ; une délégation s'est félicitée de la sélection des pays cibles et une autre, de l'inclusion des communautés d'accueil, qui serait propice à la confiance mutuelle.

375. Une délégation a pris note avec satisfaction de la place prioritaire accordée à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène, ainsi qu'à l'éducation et à la protection, notamment sur le plan de la santé mentale et du soutien psychosocial, et a souligné l'importance des interventions de santé au bénéfice des mères, des nouveau-nés et des enfants dans les lieux où vivent les réfugiés. Cette délégation a dit accueillir favorablement les objectifs clairs et ambitieux qui avaient été définis et a invité l'UNICEF à communiquer les sources de données qui avaient servi à déterminer les valeurs de référence, afin de faciliter l'évaluation transparente de la durabilité des résultats escomptés. Elle a également invité l'UNICEF à inscrire dans son plan stratégique un résultat escompté concernant les progrès mesurables accomplis dans l'apprentissage des enfants réfugiés et des enfants des communautés d'accueil.

376. Des délégations ont fait observer avec inquiétude que la pandémie aggravait les besoins et les vulnérabilités des millions d'enfants réfugiés, migrants ou déplacés dans le monde, ces derniers ne pouvant déjà exercer leurs droits fondamentaux que

dans une mesure limitée, et plusieurs délégations se sont déclarées favorables à l'adaptation du schéma directeur aux réalités de la pandémie.

377. Des délégations se sont montrées particulièrement préoccupées par les incidences de la pandémie sur l'éducation dans les situations de crise humanitaire. Une délégation a souligné que certains enfants risquaient de ne jamais revenir à l'école après une période d'absence aussi longue et déclaré que la protection du droit des enfants réfugiés à l'éducation supposait un accès à l'enregistrement des naissances et à des systèmes de protection de l'enfance. La pandémie avait donné lieu à une forte augmentation de la violence contre les enfants, et le faible taux d'enregistrement des naissances des enfants exposés au risque d'apatridie pourrait restreindre leur accès aux services essentiels et les rendait plus vulnérables à la violence, à l'exploitation et aux mauvais traitements.

378. Une délégation a souligné l'importance des efforts accomplis par l'UNICEF pour intégrer les questions de genre dans son action. Le Directeur du Bureau des programmes d'urgence a abondé dans le même sens, notant que, pour mener une action fondée sur le genre, les données étaient essentielles pour faire apparaître la variation des effets des services en fonction du genre de l'enfant. La protection était également essentielle, en particulier la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et les violences de genre.

379. Les délégations se sont félicitées de la place centrale accordée à la continuité entre action humanitaire et développement, s'agissant notamment de la tendance à privilégier l'investissement dans des solutions durables plutôt que les interventions d'urgence à court terme.

380. Une délégation a posé des questions sur les personnes déplacées à l'intérieur de leurs propres pays dans le cadre des travaux de l'UNICEF en matière d'aide humanitaire et de développement. Le Directeur général adjoint chargé des programmes a répondu que les liens entre l'action humanitaire et le développement avaient toujours été importants dans la gestion des crises de réfugiés, notamment parce que différents pays d'accueil préconisaient l'extension des services humanitaires mis en place pour les réfugiés aux communautés d'accueil, l'objectif étant d'assurer à la fois la cohésion sociale et le maintien des services après la crise. Aussi le plan directeur accordait-il une grande place aux liens entre l'aide humanitaire et le développement, dans le souci de fournir des services d'une qualité comparable aux réfugiés et aux ressortissants du pays.

381. Constatant qu'il était question dans le schéma directeur de l'éducation et de la protection de l'enfance dans le contexte du renforcement des systèmes nationaux, une délégation a voulu savoir pourquoi ce n'était pas le cas des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène et a fait observer que la durabilité et la rareté n'étaient pas mentionnées dans les plans relatifs à ces services. Le Directeur du Bureau des programmes d'urgence a dit qu'il fallait accorder une grande importance à la durabilité des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène, citant l'exemple d'un projet de long terme visant à fournir aux communautés d'accueil et aux réfugiés un accès à l'eau courante en Éthiopie. L'action humanitaire était souvent financée à court terme, ce qui compliquait le financement des initiatives de plus long terme.

382. Exprimant son inquiétude quant au sous-financement des interventions humanitaires, notamment dans le cas de la situation des Rohingya au Bangladesh, une délégation s'est enquis du financement de la mise en œuvre du schéma directeur. La Directrice générale a indiqué que le déficit budgétaire s'élevait à ce titre à environ 206 millions de dollars.

383. Une délégation a dit qu'elle s'attendait à ce que l'UNICEF évalue systématiquement les enseignements tirés de ses partenariats et de ses programmes

conjoints, afin d'apporter aux processus internes les améliorations nécessaires et de tirer parti du prochain plan stratégique pour faire un grand pas en avant vers des modalités de travail plus intégrées et plus collaboratives.

D. Exposé oral sur les activités de recherche de l'UNICEF et les priorités en la matière

384. Le Directeur exécutif adjoint pour les résultats sur le terrain et l'innovation a présenté l'exposé oral sur la question. Après la diffusion d'une vidéo, le Directeur du Centre de recherche Innocenti de l'UNICEF a présenté la question.

385. Plusieurs délégations ont exprimé leur appui sans faille au Centre de recherche Innocenti, les travaux de recherche fondés sur des données factuelles étant nécessaires aux travaux de l'UNICEF et des autres entités des Nations Unies.

386. Une délégation a invité l'UNICEF à bien diffuser les résultats des recherches du Centre Innocenti pour qu'ils puissent être bien pris en compte dans les activités et la programmation de l'UNICEF, conformément aux stratégies de changement du Plan stratégique. Plusieurs délégations ont demandé à l'UNICEF d'intégrer la recherche et l'établissement de données factuelles dans le prochain plan stratégique.

387. Une délégation a encouragé l'UNICEF à tirer parti de la force des établissements d'enseignement supérieur de plusieurs pays pour nouer des partenariats et entreprendre de nouveaux travaux de recherche, ainsi qu'à renforcer les liens entre la recherche et les besoins des programmes. Estimant lui aussi que l'UNICEF devait diversifier ses partenariats de recherche, notamment dans les pays où il menait des programmes ou des opérations, le Directeur du Centre Innocenti a appelé l'attention sur un partenariat établi avec les réseaux On Think Tanks et Southern Voice, qui réunissaient des groupes de réflexion en Afrique, en Asie et en Amérique latine, pour établir un répertoire mondial de quelque 2 000 entités de recherche basées dans des pays à revenus faibles ou intermédiaires. Le Centre collaborerait étroitement avec certaines de ces entités pour renforcer les capacités et la culture de la recherche dans les régions où l'UNICEF était actif.

388. La délégation s'est demandé par quels moyens l'UNICEF pourrait collaborer avec des partenaires de développement aux niveaux mondial et national pour favoriser l'apprentissage en temps réel et mieux suivre, mener et élargir les interventions permettant de renforcer efficacement les systèmes de santé, domaine important pour l'organisation. Elle estimait nécessaire de lier la recherche à des changements bien définis à apporter aux programmes sur la base de données probantes dans les domaines de la santé et de la protection sociale et dans d'autres secteurs qui avaient des incidences sur les adolescentes et adolescents. La pandémie avait montré qu'il fallait pouvoir passer facilement de la connaissance des données factuelles à l'action, de façon à répondre aux problèmes et besoins urgents et nouveaux dans le cadre des programmes. Le renforcement des capacités permettait aux interlocuteurs locaux d'appliquer les recherches en temps réel pour orienter les programmes et les stratégies.

389. Le Directeur du Centre Innocenti a appelé l'attention sur la collaboration que le Centre menait avec le siège pour développer la recherche sur le renforcement des systèmes de santé et évoqué les recherches qu'il conduisait sur les transferts en espèces au Ghana et en Éthiopie et notamment sur les liens entre ces transferts et l'accès à l'assurance maladie. Au sujet de la prise en compte rapide d'informations actuelles dans les programmes, il a décrit la composante de suivi et de recherche du projet Akelius, programme d'apprentissage à distance permettant aux enfants migrants d'apprendre la langue de leur pays d'accueil. Le Centre dialoguait

systématiquement avec les bureaux nationaux et régionaux et les gouvernements pour que les résultats des recherches soient pris en compte sans tarder dans les programmes et les politiques.

390. Une délégation a demandé quels étaient les meilleurs moyens de communiquer les résultats des recherches aux acteurs chargés de l'exécution des programmes. La Directrice du Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale a parlé des travaux de recherche que le Centre Innocenti conduisait en collaboration avec les autres bureaux régionaux et les bureaux nationaux afin d'exposer, en s'appuyant sur des faits, les raisons d'investir dans la protection sociale pendant la pandémie. Les données qui en étaient issues montraient que les premières mesures budgétaires avaient soutenu en priorité les entreprises plutôt que les enfants, les familles, les populations les plus pauvres et le secteur informel, ce qui témoignait du bien-fondé de l'appel lancé aux gouvernements pour qu'ils maintiennent et augmentent les dépenses consacrées aux services sociaux et à la protection des enfants. Les travaux du Centre avaient été d'une grande utilité à l'UNICEF, s'agissant de passer de l'analyse rigoureuse des politiques à la définition d'orientations et à la collaboration avec les États et les citoyens, puis enfin à l'action menée par les gouvernements pour préserver les investissements qui sont dans l'intérêt des enfants.

391. En réponse à la question d'une délégation sur le programme de recherche rapide sur la COVID-19, le Centre de recherche Innocenti a indiqué que ce programme permettait de faire rapidement la synthèse des publications existantes et des nouvelles publications qui paraissaient quotidiennement. Le Centre avait également fait des recherches sur les conséquences de la pandémie pour l'utilisation d'Internet par les enfants et travaillé à l'échelle de l'organisation pour produire des ressources concernant la protection de l'enfance et les retombées socioéconomiques de la pandémie, y compris sur la santé mentale.

392. Une délégation a souligné l'importance du Centre Innocenti pour le mandat normatif de l'UNICEF, qui ne pouvait être exécuté sans ressources ordinaires. Une autre délégation a invité les États Membres à fournir au Centre des ressources suffisantes et à travailler avec lui dans la perspective d'un partenariat mutuellement avantageux.

E. Évaluation de la contribution de l'UNICEF à l'éducation dans les situations de crise humanitaire et réponse de l'administration

393. Le Directeur du Bureau de l'évaluation a présenté le rapport d'évaluation et son résumé (E/ICEF/2020/19) et le Directeur associé chargé de l'éducation a présenté le rapport sur la réponse de l'administration (E/ICEF/2020/20).

394. Des délégations ont dit que l'UNICEF jouait un rôle de chef de file dans la promotion de l'éducation dans les situations d'urgence et les crises prolongées et ont félicité l'organisation d'avoir contribué à faire de l'éducation une composante essentielle de l'action humanitaire à l'échelle mondiale. Elles ont salué la rapidité avec laquelle l'UNICEF avait aidé les pays touchés par la COVID-19 en menant sa plus grande intervention à ce jour dans le domaine de l'éducation. Elles escomptaient que l'UNICEF continuerait de renforcer son action dans les domaines indissociables de l'action humanitaire et du développement afin de favoriser la préparation, la résilience et le rétablissement des systèmes éducatifs, de façon à permettre aux pays d'intégrer les résultats des interventions éducatives d'urgence dans leurs plans et politiques d'éducation à long terme. Plusieurs délégations ont souligné qu'il fallait mieux faire entendre les voix des enfants et des jeunes, en particulier ceux qui étaient marginalisés, dans le cadre de l'élaboration des politiques et des programmes, et

mettre l'accent sur l'adaptation de l'éducation au contexte, notamment pour ce qui était des modalités d'enseignement.

395. Le groupe de délégations a pris note avec satisfaction du rapport sur la réponse de l'administration. Il s'est félicité qu'une attention plus grande ait été portée aux filles et aux enfants handicapés et a souligné qu'il importait de promouvoir l'égalité des genres et l'inclusion des personnes handicapées dans l'éducation et par l'éducation. Il y avait cependant des lacunes à combler pour mieux cibler les enfants les plus vulnérables et leur accorder la priorité, en particulier les filles, les enfants handicapés et les enfants réfugiés.

396. Des délégations ont souligné que toute intervention éducative en situation d'urgence devait s'appuyer sur une programmation intégrée et multisectorielle, ainsi que l'avait fait ressortir la pandémie, notamment en matière de nutrition, de santé et de services d'eau, d'hygiène et d'assainissement. Cette programmation devait être envisagée selon une approche plus systématique et caractérisée par une plus grande cohérence interne, aussi bien dans le nouveau plan stratégique que dans le cadre de l'exécution des programmes sur le terrain. Le Directeur associé a dit que l'un de principaux messages diffusés par l'UNICEF au sujet de la réouverture des écoles était que, pour que les enfants puissent apprendre, il fallait répondre globalement à l'ensemble de leurs besoins, notamment en ce qui concernait leur santé sociale, émotionnelle et physique, ainsi que leur nutrition, leur protection et leur sécurité. Il était essentiel de dialoguer avec les gouvernements et les parties prenantes dans les pays.

397. Le Directeur général adjoint chargé des programmes a ajouté qu'il était crucial, dans la perspective d'une action globale, de pouvoir compter sur des fonds thématiques consacrés à l'éducation. Ces fonds permettaient également à l'UNICEF de venir en aide aux enfants les plus marginalisés, où qu'ils vivent, conformément au droit international humanitaire.

398. Notant que le rapport d'évaluation et le rapport sur la réponse de l'administration avaient mis en évidence l'importance des partenariats locaux, une délégation a demandé quelle proportion des activités d'éducation d'urgence de l'UNICEF avait été mise en œuvre dans le cadre de ces partenariats. Le Directeur associé chargé de l'éducation a répondu qu'en 2019, 34 % des fonds consacrés à l'éducation dans les situations d'urgence avaient été versés aux partenaires locaux et que cette proportion serait plus élevée en 2020.

399. Des délégations ont dit qu'il importait de renforcer les capacités du personnel, des partenaires et de la direction de l'UNICEF et d'accroître la coordination et la clarté à tous les niveaux de l'organisation. Des délégations ont également encouragé l'UNICEF à poursuivre sa coopération avec les autres entités, notamment l'UNESCO, le HCR, le Partenariat mondial pour l'éducation et l'initiative Éducation sans délai, qui était accueillie par l'UNICEF.

400. Une délégation a relevé la conclusion du rapport d'évaluation selon laquelle l'insuffisance de la collecte, de la ventilation et de la publication des données et de la gestion des informations limitait la possibilité de bien cibler les interventions et compromettait la prestation de services. Cette délégation a demandé quels systèmes et quelles ressources financières seraient mobilisés pour y remédier. Le Directeur associé a exposé trois stratégies clés : premièrement, fournir des outils et des conseils aux bureaux de pays sur la réouverture des écoles et aider les gouvernements à recueillir des données pour recenser les enfants les plus vulnérables ; deuxièmement, tirer parti des technologies pour collecter des informations en temps réel et mettre en place des systèmes de suivi ; troisièmement, financer la collecte et le suivi des informations.

401. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2020/18 (voir annexe I).

F. Rapport du Bureau de la déontologie de l'UNICEF pour 2019 et réponse de l'administration

402. La Directrice générale adjointe chargée de la gestion a présenté ce point. La Spécialiste des questions de déontologie a ensuite présenté le rapport (E/ICEF/2020/22) et la Directrice de la Division des ressources humaines a présenté le rapport sur la réponse de l'administration (E/ICEF/2020/23).

403. Un groupe de délégations a remercié l'ancienne Conseillère principale en déontologie d'avoir pris des initiatives novatrices pour renforcer la culture de la déontologie à l'UNICEF en développant l'action de sensibilisation du Bureau de la déontologie et en faisant mieux reconnaître ce dernier en tant qu'organe remplissant des fonctions de suivi et de conseil.

404. Le groupe de délégations a félicité le Bureau de la déontologie pour le travail accompli en 2019 et a noté que l'augmentation continue du nombre de demandes qui lui étaient faites témoignait de son importance au sein de l'UNICEF. Le taux de réponse élevé au sondage mondial du personnel lui paraissait encourageant, de même que les améliorations notables constatées dans différentes catégories de personnel.

405. Le groupe a remercié la direction de l'UNICEF d'avoir coopéré avec le Bureau de la déontologie, notamment en répondant favorablement aux demandes qui lui avaient été faites pour qu'elle contribue à élaborer des normes et des politiques et en appliquant rapidement les recommandations sur le dispositif de transparence financière, avec un taux de conformité de 100 %.

406. Le groupe a réaffirmé qu'il importait que le Bureau de la déontologie collabore étroitement avec les titulaires des nouvelles fonctions de Coordinatrice principale pour la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et de Conseillère principale pour les questions de culture institutionnelle, ainsi qu'avec le nouveau Groupe de la sauvegarde de l'enfance. Le groupe s'est toutefois inquiété des risques de double emploi, de confusion au sein du personnel et d'affaiblissement des normes de confidentialité. Il a souligné qu'il ne devrait pas incomber aux membres du personnel de tirer au clair les distinctions entre les différents rôles et a engagé l'UNICEF à permettre au personnel de communiquer ses préoccupations à un interlocuteur unique et à lui donner des indications sur les autres moyens à sa disposition en cas de circonstances exceptionnelles.

407. Le groupe a salué les efforts de collaboration déployés par l'UNICEF et le Bureau de déontologie pour renforcer encore l'indépendance de ce dernier, tout en faisant observer qu'il était essentiel que le personnel ait davantage confiance dans la protection contre les représailles pour être à même de défendre les valeurs de l'UNICEF en cas de faute. Il a demandé des informations sur les mesures concrètes prévues par l'organisation pour répondre à ces préoccupations.

408. Au sujet des trois fonctions en question, la Spécialiste des questions de déontologie a répondu que les titulaires respectifs travaillaient ensemble dans un esprit de respect professionnel, en créant des synergies aux réunions de haut niveau et dans l'action de sensibilisation. Cela étant, il y avait des zones d'intersection entre les nouvelles fonctions et certains rôles remplis par le Bureau de la déontologie, en partie parce que le personnel soumettait aux titulaires des nouvelles fonctions certaines questions qui ne relevaient pas des attributions qui leur avaient été initialement confiées. Le Bureau de la déontologie avait conscience qu'il importait de bien préciser au personnel que les normes de confidentialité ne s'appliquaient qu'aux mandats des bureaux indépendants. Pour réduire certains de ces risques, le Bureau avait mené, en collaboration avec les titulaires des nouvelles fonctions, des activités d'information auprès des bureaux de pays et des bureaux régionaux afin de

bien définir les rôles. Le Bureau de la déontologie avait également publié un document sur la marche à suivre pour régler les problèmes survenant sur le lieu de travail (« Addressing workplace issues in UNICEF: a roadmap on where to go and when »).

409. La Directrice générale adjointe chargée de la gestion a dit qu'elle était d'accord avec ce qui avait été dit sur le risque de confusion du personnel. Elle a précisé que les fonctions de conseillers(ères) pour la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et pour les questions de culture institutionnelle avaient été créées pour répondre rapidement aux nouvelles priorités de l'organisation, étant entendu que leurs attributions seraient progressivement institutionnalisées au sein des différentes divisions. Il était prévu de rationaliser les différents rôles, ce qui permettrait au personnel d'y voir plus clair. L'UNICEF tenait également compte des enseignements tirés de l'expérience d'autres organismes.

410. Le groupe de délégations a demandé des renseignements sur les résultats de l'évaluation des ressources, que le Conseil d'administration avait demandée dans sa décision 2019/15. La Spécialiste des questions de déontologie a dit qu'à la demande de la Directrice générale, le Bureau de la déontologie avait proposé de renforcer ses ressources humaines et son indépendance institutionnelle. L'évaluation avait porté sur la structure et la dotation en personnel des services de déontologie d'autres organismes des Nations Unies, compte tenu de la taille de l'organisation et d'autres services indépendants au sein de l'UNICEF.

411. Une délégation a souhaité savoir ce qu'il en était des informations selon lesquelles il était prévu de partager les capacités du Bureau de la déontologie avec d'autres organismes afin d'économiser des ressources. La Spécialiste des questions de déontologie a confirmé que l'idée de partager certaines ressources au niveau régional était en cours d'examen. Le nouveau Directeur du Bureau évaluerait tout besoin supplémentaire.

412. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2020/19 (voir annexe I).

G. Rapport annuel du Bureau de l'audit interne et des investigations au Conseil d'administration pour 2019 et réponse de l'administration

Rapport annuel du Comité consultatif de l'UNICEF au Conseil d'administration pour les questions d'audit pour 2019

413. Le Directeur du Bureau de l'audit interne et des investigations a présenté le rapport annuel du Bureau pour 2019 au Conseil d'administration ([E/ICEF/2020/AB/L.3](#) et [E/ICEF/2020/AB/L.3/Add.1](#)). La Directrice adjointe de la Division de la gestion et de l'administration financières a ensuite présenté le rapport sur la réponse de l'administration ([E/ICEF/2020/AB/L.4](#)). Le Président du Comité consultatif de l'UNICEF pour les questions d'audit a donné un aperçu du rapport du Comité consultatif pour 2019.

414. Un groupe de délégations a accueilli avec satisfaction l'opinion générale de l'audit interne pour 2019 et a félicité l'UNICEF de n'avoir laissé aucune recommandation d'audit en souffrance pendant plus de 18 mois. Le groupe a remercié l'UNICEF pour le rapport sur la réponse de l'administration et pour la suite donnée aux recommandations et l'a encouragé à poursuivre ses efforts.

415. Le groupe a estimé qu'à l'avenir, les futures réponses de l'administration devraient être formulées suivant une approche plus stratégique et préciser les mesures les plus prioritaires pour l'UNICEF ainsi que les changements par rapport aux années

précédentes. Notant que le nombre d'enquêtes avait augmenté considérablement, en particulier dans les affaires de harcèlement et d'abus d'autorité (devant les affaires relatives à un comportement répréhensible de la part d'un membre du personnel), le groupe a souhaité savoir si cette augmentation résultait d'une plus grande sensibilisation du personnel et d'une amélioration des moyens de signalement. Le Directeur du Bureau de l'audit interne et des investigations a répondu qu'il n'y avait pas de certitude à ce sujet, mais que l'augmentation pouvait effectivement résulter de ces raisons ainsi que d'un accroissement de la confiance chez le personnel. L'augmentation du nombre de cas coïncidait de près avec la publication du rapport de l'Équipe spéciale indépendante chargée des questions de discrimination fondée sur le genre, de harcèlement sexuel, de harcèlement et d'abus d'autorité au travail, qu'il considérait comme un facteur positif.

416. Le groupe a vivement engagé l'UNICEF à allouer suffisamment de ressources aux enquêtes et a demandé des informations à jour sur le recrutement de personnel supplémentaire dont il était question dans le rapport. Le Directeur du Bureau de l'audit interne a indiqué que neuf nouveaux postes avaient été ajoutés à l'équipe d'enquête en 2020, que du personnel avait été recruté au bureau de Budapest et que les autres postes vacants seraient pourvus dans les mois à venir.

417. Le groupe a demandé des informations sur le recouvrement des montants perdus les années précédentes du fait de la fraude et sur les taux de recouvrement cumulés et a exhorté l'UNICEF à traiter en priorité les problèmes qui sont relevés le plus souvent lors des audits au niveau des pays. Comme suite à une recommandation formulée l'année précédente par le Comité consultatif pour les questions d'audit, le groupe a demandé à l'UNICEF de travailler à une politique simplifiée qui tienne compte des risques. La Directrice générale adjointe par intérim chargée de la gestion a indiqué que les mesures préventives étaient la clé du succès dans ce domaine et que l'organisation investissait dans le renforcement de ces mesures, notamment en augmentant la capacité de médiation du Bureau de l'Ombudsman chargé des fonds et programmes des Nations Unies.

418. Évoquant la recommandation sur la politique harmonisée concernant les transferts de fonds, une délégation a demandé à l'UNICEF de renforcer encore cette politique en y incluant des mesures qualitatives.

419. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2020/20 (voir annexe I).

H. Exposé sur l'application des recommandations formulées par le groupe indépendant d'expertes lors de l'examen des mesures prises par l'UNICEF aux fins de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, dans le rapport Morgan Lewis sur les enquêtes sur le harcèlement sexuel menées par le Bureau de l'audit interne et des investigations de l'UNICEF, et dans le rapport de l'Équipe spéciale indépendante chargée des questions de discrimination fondée sur le genre, de harcèlement sexuel, de harcèlement et d'abus d'autorité au travail

420. Après un mot d'introduction prononcé par la Directrice générale adjointe chargée de la gestion, le rapport (E/ICEF/2020/24) été présenté conjointement par la Conseillère principale en matière de culture institutionnelle et la Coordinatrice principale des activités visant à prévenir et à combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles et le harcèlement sexuel.

421. Un groupe de délégations a dit apprécier les efforts que faisait l'organisation pour créer un environnement de travail sûr. Il s'est félicité de la prise en compte des avis qui avaient été exprimés par le personnel dans le cadre du sondage mondial et dont certains avaient été présentés à la session, et a demandé des précisions sur les moyens par lesquels l'UNICEF luttait contre le racisme et la discrimination au travail et les modalités selon lesquelles il intégrait les résultats de l'enquête dans les stratégies en faveur de l'égalité des genres.

422. Le groupe a souhaité savoir comment les coordonnatrices et coordonnateurs pour la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles mettaient en commun les informations et les données d'expérience recueillies sur le terrain pour mettre au point l'action globale. Il a également demandé comment l'UNICEF comptait étendre l'action menée au niveau des pays au-delà des situations d'urgence pour garantir que les normes de protection soient cohérentes dans l'ensemble de ses opérations et comment l'organisation travaillait avec les coordonnatrices et coordonnateurs résidents à cette fin. Il a demandé des renseignements à jour sur l'état d'application de la procédure d'évaluation des partenaires d'exécution et sur la diffusion auprès de ces partenaires de la trousse d'information sur la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, ainsi que sur les activités menées pour renforcer le système de signalement en ligne avec le Bureau de la Coordinatrice spéciale chargée d'améliorer les moyens d'action de l'ONU face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles. Il souhaitait également plus d'informations au sujet des mesures prises pour que l'approche suivie soit centrée sur les victimes, de l'application du protocole uniforme sur l'assistance aux victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles, et de la collaboration avec la Défenseuse des droits des victimes.

423. Une délégation a demandé ce que ferait l'UNICEF pour que les efforts visant à faire évoluer la culture institutionnelle restent prioritaires dans le contexte des difficultés liées à la COVID-19 et pour qu'ils reçoivent un financement suffisant. La Conseillère principale a répondu que la pandémie avait été l'occasion pour l'organisation de réaffirmer ses valeurs fondamentales. La lutte contre le racisme et la discrimination passait notamment par le travail de la nouvelle Équipe spéciale interne chargée de l'antiracisme et de la non-discrimination, qui proposerait des mesures. Jusqu'ici, l'Équipe spéciale avait organisé des réunions de groupes de réflexion, eu des échanges avec d'autres organismes des Nations Unies et d'autres organisations, tenu des consultations avec des experts et recensé diverses mesures concernant les ressources humaines.

424. La Coordinatrice principale a indiqué que plusieurs webinaires mondiaux avaient été organisés sur la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et que des outils et ressources techniques avaient été mis à la disposition des coordonnatrices et coordonnateurs concernés sur Internet. Au niveau interinstitutions, des initiatives de formation conjointes avaient été menées et un tableau de bord mondial avait été élaboré pour suivre les progrès réalisés dans les pays. L'évaluation des partenaires d'exécution était en cours de mise en œuvre ; elle portait sur six domaines qui étaient alignés sur le Protocole de l'Organisation des Nations Unies sur les allégations d'exploitation et de violences sexuelles impliquant des partenaires opérationnels.

425. La Directrice générale adjointe chargée de la gestion a dit que les mesures prises contre la discrimination, notamment le renforcement des données et l'élargissement des critères utilisés pour le recrutement, s'inscrivaient dans le cadre plus général du travail sur la culture institutionnelle. L'UNICEF examinerait de nouvelles méthodes de travail visant à garantir l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, composante importante de l'égalité des genres, ainsi qu'à permettre d'obtenir plus efficacement des résultats. Afin de systématiser le travail sur la culture

institutionnelle, l'organisation avait défini, dans le cadre de l'examen à mi-parcours du Plan stratégique pour 2018-2021, des indicateurs de progrès qui feraient également partie du prochain plan stratégique. L'UNICEF, qui étudierait les moyens de rationaliser la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, avait alloué des fonds, y compris des ressources de base, à ce domaine. Toutefois, des ressources supplémentaires étaient absolument nécessaires. L'UNICEF continuait d'étudier les moyens de partager et de mettre en commun des ressources avec ses partenaires.

426. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2020/21 (voir annexe I).

I. Plan stratégique de l'UNICEF : prévisions financières actualisées pour 2020-2023

427. Après un exposé liminaire de la Directrice générale adjointe chargée de la gestion, le Contrôleur et Directeur de la Division de la gestion et de l'administration financières a présenté les prévisions financières actualisées ([E/ICEF/2020/AB/L.7](#)).

428. Une délégation s'est dit préoccupée par les déficits enregistrés par l'organisation en 2019 et en 2020, par le manque de liquidités sur le plan des ressources ordinaires et par l'excès d'optimisme qui caractérisait les prévisions financières liées aux plans de dépenses. Il convenait de faire preuve de prudence en établissant ces prévisions, y compris en ce qui concernait les recettes provenant du secteur privé. Cette délégation a demandé quelles mesures étaient prévues pour combler les déficits et pour éviter de tomber sous les seuils définis dans les directives de l'ONU sur les liquidités.

429. Une autre délégation a dit que la prudence était de mise pour ce qui était des réserves et des prévisions de financement et a demandé des éclaircissements sur les plans visant à faire face à la forte baisse des dépenses prévue au titre des programmes en 2022 et à la réduction du budget institutionnel prévue entre 2021 et 2022.

430. Le Contrôleur a précisé qu'au cours de la décennie précédente, l'augmentation du budget avait principalement concerné les ressources autres que les ressources ordinaires, et que les prévisions tenaient compte à la fois des ressources ordinaires et des autres ressources. Le montant des ressources ordinaires avait commencé à baisser avant la pandémie. Prenant note des préoccupations concernant les prévisions de recettes et la réserve de ressources ordinaires, le Contrôleur a indiqué que l'UNICEF continuait de se conformer aux directives de l'ONU en matière de liquidités et de suivre régulièrement la situation. L'UNICEF avait réalisé des économies au titre de son budget institutionnel pendant plusieurs années en examinant continuellement ses opérations et ses priorités budgétaires.

431. La Directrice générale adjointe a confirmé que l'UNICEF suivait la situation de près et tiendrait le Conseil d'administration informé. Elle a précisé que la baisse prévue des dépenses au titre des programmes concernerait principalement les autres ressources affectées aux opérations d'urgence. L'organisation continuerait de s'employer à suivre les meilleures pratiques en ce qui concernait la réserve de ressources régulières et d'étudier les moyens d'améliorer la collecte de fonds, y compris auprès du secteur privé.

432. La Directrice générale a affirmé que les finances de l'organisation étaient stables et solides, mais qu'il n'était pas facile de faire des prévisions dans le contexte actuel. L'UNICEF se réunirait avec les deux délégations qui avaient exprimé des préoccupations pour évoquer ses plans en matière de liquidités, de recettes et de dépenses.

433. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2020/22 (voir annexe I).

J. Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2019

434. Un groupe de délégations a salué les efforts des comités nationaux et de l'équipe chargée de la collecte de fonds et des partenariats dans le secteur privé. Il trouvait cependant préoccupant que les ressources ordinaires provenant du secteur privé soient trop dépendantes des donateurs individuels et que le montant total des fonds provenant de ce secteur ait diminué pour la deuxième année consécutive. Il a estimé que les prévisions de recettes provenant des collectes de fonds et des partenariats dans le secteur privé devraient être plus prudentes. Le groupe a pris note avec satisfaction des priorités stratégiques proposées par l'organisation pour 2020 et au-delà, mais il souhaitait plus d'informations à ce sujet, notamment sur le recours à d'autres solutions de financement, par exemple un fonds automatiquement renouvelable.

435. Le groupe de délégations a posé des questions sur les résultats obtenus et les interventions prévues dans le cadre de l'initiative « Les entreprises au service des résultats », ainsi que sur la contribution de celle-ci au prochain plan stratégique. Citant l'exemple de l'initiative Connecting Business, il a demandé à l'organisation de présenter dans le rapport de l'année suivante davantage d'activités menées en collaboration avec les autres organismes des Nations Unies pour mobiliser le secteur privé. Constatant que les dépenses effectives au titre de la mobilisation du secteur privé restaient inférieures au montant approuvé, le groupe a demandé des précisions à ce sujet.

436. Une délégation a demandé par quels moyens l'UNICEF allait diversifier les sources de ressources ordinaires au-delà des contributeurs individuels et des donateurs traditionnels et comment l'organisation éviterait de compromettre la croissance des ressources ordinaires en réduisant la place des fonds d'investissement. Elle a jugé encourageants les résultats positifs obtenus en matière de mobilisation des entreprises, l'augmentation du nombre de politiques des droits de l'enfant adoptées par les gouvernements et les cibles fixées pour les ressources ordinaires. Une délégation a souhaité savoir comment l'organisation entendait intensifier sa collaboration avec les entreprises et a fait observer qu'il était nécessaire de recueillir des ressources pour améliorer le bien-être des enfants et atteindre les objectifs de développement durable.

437. Le Directeur de la Division de la collecte de fonds et des partenariats dans le secteur privé a dit que l'UNICEF s'efforçait constamment d'obtenir des financements de la plus haute qualité auprès de ses partenaires des secteurs public et privé. L'organisation continuait de mettre en œuvre sa stratégie d'accélération de la collecte de ressources ordinaires, qui prévoyait la mise en place d'un fonds automatiquement renouvelable pour l'investissement. L'UNICEF avait révisé ses objectifs pour 2019 à 2021 et présenté les informations à ce sujet au Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2020 ; des prévisions plus récentes seraient présentées à la session en cours au titre d'un autre point de l'ordre du jour. Le fonds automatiquement renouvelable qu'il était proposé de créer serait actif dans les pays émergents où l'UNICEF avait des bureaux nationaux et qui se caractérisaient par un potentiel élevé s'agissant de recueillir des fonds auprès de donateurs individuels. Davantage de renseignements avaient été présentés dans un document d'information au sujet des progrès accomplis dans le cadre de l'initiative « Les entreprises au service des résultats », et ce domaine serait pris en compte lors de l'élaboration du nouveau plan stratégique. Le Directeur a expliqué que la part du budget qui semblait inutilisée au titre de la mobilisation du secteur privé était en réalité un écart par rapport au plafond approuvé.

438. Le Président du Groupe permanent des comités nationaux a dit que son mandat prendrait fin le mois suivant et qu'il était honoré d'avoir représenté les comités nationaux pendant cinq ans. Il s'agissait d'un partenariat unique en son genre, qu'il fallait préserver.

439. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2020/23 (voir annexe I).

K. Proposition conjointe détaillée sur la politique de recouvrement des coûts

440. Le Contrôleur et Directeur de la Division de la gestion financière et administrative a présenté la proposition ([DP/FPA-ICEF-UNW/2020/1](#)), qui avait été élaborée conjointement avec le PNUD, le FNUAP et ONU-Femmes.

441. Dans sa déclaration générale prononcée au début de la session, une délégation a félicité l'UNICEF d'avoir modifié ses catégories de dépenses pour accroître la transparence et tenir compte du financement des activités liées à l'audit.

442. Un groupe de délégations a pris acte des progrès importants réalisés par les quatre organismes concernés dans l'harmonisation des catégories de dépenses et la mise en place de modalités plus strictes et plus transparentes pour le traitement des dérogations ; la nouvelle politique représentait un grand pas en avant en matière de transparence.

443. Le groupe de délégations a dit qu'il pourrait être opportun de s'employer à étendre cet effort d'harmonisation à l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement, à mettre en place un mécanisme d'examen et, au cours des cinq années suivantes, à améliorer les données factuelles sur l'application, les effets et l'impact de la politique. Le groupe a suggéré d'évaluer la politique régulièrement pour veiller à ce qu'elle reste pertinente et utile et a demandé aux organismes concernés de présenter des rapports annuels harmonisés et transparents aux conseils d'administration. Il fallait surveiller attentivement le respect de la politique révisée et il conviendrait de faire rapport aux conseils d'administration sur les dérogations et les pertes financières qui en résultaient.

444. Le Contrôleur a évoqué le défi que représentait l'harmonisation des politiques au-delà des quatre organismes basés à New York. Il a demandé aux membres du Conseil d'administration de favoriser cette harmonisation à l'échelle du système des Nations Unies en la promouvant par l'intermédiaire de leurs représentants dans les organes directeurs des organismes qui ont leur siège ailleurs qu'à New York.

445. La Directrice générale adjointe chargée de la gestion a indiqué que le cadre financier serait révisé à la lumière des informations reçues au cours de la session. Le cadre révisé serait pris en compte dans l'élaboration du Plan stratégique et du budget intégré pour 2022-2025.

446. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2020/24 (voir annexe I).

L. Questions diverses

Liste provisoire des points de l'ordre du jour de la première session ordinaire de 2021

447. Le Secrétaire du Conseil d'administration a présenté la liste provisoire des points de l'ordre du jour.

M. Adoption des projets de décision

448. Le Conseil d'administration a adopté les projets de décisions [E/ICEF/2020/L.14](#) à [E/ICEF/2020/L.24](#). La Présidente et plusieurs délégations ont fait des déclarations sur la décision relative au point 12 ([E/ICEF/2020/L.21](#)).

449. La Présidente a remercié les délégations d'avoir fait preuve de souplesse pour permettre l'adoption des décisions par consensus, montrant ainsi qu'elles attachaient une grande importance au mandat du Conseil d'administration. Le Conseil rejetait toutes les formes de discrimination, en particulier le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y était associée. Ses travaux continueraient de se dérouler selon une approche constructive et dans un esprit de conciliation.

450. Au nom d'un groupe régional, une délégation a remercié les facilitateurs, en particulier la personne qui avait facilité la décision sur le point 12, d'avoir géré les consultations informelles avec beaucoup de professionnalisme, en parvenant à aplanir les divergences et à dégager des compromis, et a félicité les groupes régionaux de s'être efforcés à trouver des consensus. Ce groupe régional a souligné combien la culture institutionnelle était importante pour que l'UNICEF soit en mesure de s'acquitter de son mandat de manière inclusive, responsable et efficace. L'Équipe spéciale interne chargée de l'antiracisme et de la non-discrimination accomplissait un travail primordial pour garantir que la culture institutionnelle de l'UNICEF était conforme à ses valeurs et à la mission qui était la sienne de réaliser le potentiel de chaque enfant, où qu'il vive.

451. Au nom d'un autre groupe régional, une délégation a félicité la Présidente pour le leadership dont elle avait fait preuve, et remercié les facilitateurs et les États Membres d'avoir travaillé ensemble pour adopter des décisions importantes. Ce groupe régional était attaché à la réalisation de tous les droits pour tous les enfants et à l'action collective nécessaire à cette fin. Il appréciait la détermination et le dynamisme avec lesquels la Directrice générale s'efforçait de promouvoir des mesures audacieuses pour veiller à ce que tout le personnel de l'UNICEF bénéficie d'un environnement de travail sûr, respectueux et productif qui l'aidera à remplir son mandat de protection des droits de l'enfant. Le groupe régional a félicité l'organisation d'avoir créé l'Équipe spéciale interne pour prévenir et combattre toutes les formes de discrimination, y compris le racisme et la discrimination raciale à l'encontre des Africains et des personnes d'origine africaine, dans le cadre des politiques, des procédures et des programmes de l'UNICEF, et attendait avec intérêt le rapport que l'Équipe spéciale interne présenterait à la session annuelle de 2021. Le groupe régional a souligné que l'Assemblée générale avait proclamé la période 2015-2024 Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine, dans sa résolution [68/237](#), témoignant ainsi de la reconnaissance internationale du fait que les personnes d'ascendance africaine formaient un groupe distinct dont les droits humains devaient être promus et protégés. Ce groupe continuerait de mener un dialogue constructif sur les mesures propices à la promotion et à la protection de ces droits, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'organisation.

452. Une délégation a souscrit à la déclaration de ce groupe régional et remercié la Directrice générale de s'employer à bâtir un meilleur lieu de travail pour tout le personnel, sans discrimination fondée sur quelque motif que ce soit. La décision adoptée au titre du point 12 allait dans ce sens, mais il aurait été opportun d'y réaffirmer fermement l'engagement pris de ne laisser personne de côté. Dans le contexte de lutte contre le racisme, qui était la pire forme de discrimination, c'étaient en premier lieu les personnes africaines ou d'ascendance africaine qui étaient laissées de côté, et elles méritaient une attention particulière. La délégation a jugé opportune l'initiative prise par la Directrice générale de créer l'Équipe spéciale interne. En juin

2020, la Directrice générale avait déclaré que les manifestations organisées partout dans le monde pour dénoncer le racisme et l'intolérance avaient trouvé un écho chez le personnel de l'UNICEF, en soulignant que les personnes africaines ou d'ascendance africaine pâtissaient tout particulièrement de la discrimination en raison de la couleur de leur peau. La délégation attendait avec intérêt le rapport sur les mesures prises par l'UNICEF pour prévenir et combattre le racisme, dans lequel l'accent devrait être mis sur les plus vulnérables, en l'occurrence les personnes africaines ou d'ascendance africaine. Elle a félicité la Directrice générale pour son action dans ce domaine, ainsi que la personne qui avait facilité la décision sur le point 12 pour sa patience et ses efforts.

453. Une autre délégation a exprimé sa vive admiration et sa gratitude à la délégation et aux deux groupes régionaux qui avaient pris la parole pour avoir si bien exposé les principes qui étaient au fondement de l'excellent travail du Conseil administratif.

N. Déclarations finales de la Directrice générale de l'UNICEF et de la Présidente du Conseil d'administration

454. La Directrice générale a félicité la Présidente pour le leadership dont elle avait fait preuve tout au long de cette année hors du commun et remercié le Bureau et le Conseil d'administration d'avoir assuré la conduite des travaux. Les membres du personnel du monde entier comptaient sur leur action de supervision et de conseil, y compris en ce qui concernait les descriptifs de programme de pays. La pandémie avait certes fait évoluer les activités de l'UNICEF, mais elle ne les avait pas fait cesser. L'organisation profiterait de cette occasion pour repenser tous les aspects de son action, de la programmation aux partenariats, en passant par ses modalités de travail et les endroits où elle travaillait, ainsi que l'appui apporté aux membres de son personnel. Qu'il s'agisse de la vaccination ou de l'enseignement à distance, ou encore du renforcement des systèmes de protection sociale ou de l'accroissement de l'efficacité des soins de santé primaires, y compris en matière de santé sexuelle et procréative, les innovations permettraient de fournir des services plus efficaces grâce à des observations et à des données plus complètes. Il était essentiel de chercher sans relâche à obtenir des résultats utiles aux enfants en employant les moyens les plus productifs, les plus novateurs et les plus efficaces, ainsi qu'à améliorer et à simplifier les méthodes de travail. L'UNICEF continuerait de s'efforcer de rendre son environnement de travail accueillant et inclusif pour tout son personnel. La Directrice générale a remercié les donateurs de leur générosité et de leur confiance, ces derniers ayant apporté jusqu'ici une contribution totale de 1 milliard de dollars au financement de la riposte à la COVID-19. Elle a engagé les États Membres à tout faire pour parvenir à faire passer à 30 % la part des dons consacrée aux ressources ordinaires, conformément au pacte de financement.

455. La Directrice générale a salué le travail de plusieurs collègues qui quittaient l'organisation : Eva Mennel, Directrice de la Division des ressources humaines ; Bernt Aasen, Directeur régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes ; Hai Kyung Jun, Secrétaire du Conseil d'administration ; David Morley, Président du Groupe permanent des comités nationaux. Elle a noté que Gary Stahl, Directeur de la Division de la collecte de fonds et des partenariats dans le secteur privé, avait été nommé au Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes et a souhaité la bienvenue à Gilles Fagninou, le nouveau Secrétaire du Conseil d'administration. Elle a également remercié les techniciens, sans qui la session virtuelle n'aurait pas pu avoir lieu.

456. La Présidente a constaté que la session avait été productive malgré les contraintes dues aux circonstances. Elle a remercié les membres du Conseil

d'administration pour leurs contributions constructives et pour leurs débats animés, ainsi que les experts pour leurs travaux sur les décisions.

457. Le thème de l'éducation avait été abordé sans cesse au cours de la session, et les participants s'accordaient à penser que les enfants devaient retourner à l'école bientôt. Les discussions sur les descriptifs de programmes de pays avaient tenu compte des consultations approfondies menées dans les pays, et la Présidente a noté que les gouvernements concernés s'étaient montrés satisfaits du travail de l'UNICEF et des équipes de pays des Nations Unies. Elle a réaffirmé que l'UNICEF devait pouvoir compter sur un financement souple et prévisible pour remplir son mandat et a souligné la tendance inquiétante à la baisse des ressources ordinaires.

458. L'année avait été difficile, mais le Conseil avait adopté 24 décisions au cours de ses trois sessions. Les orateurs invités avaient enrichi les échanges de leurs points de vue, faisant ressortir l'utilité des partenariats, y compris avec le secteur privé. Grâce à la collaboration plus étroite au sein des équipes de pays, le système des Nations Unies apporterait aux États un appui plus efficace et plus utile.

459. La Présidente a remercié la Secrétaire du Conseil d'administration de l'aide qu'elle lui avait apportée tout au long de cette année difficile et a souhaité la bienvenue au nouveau Secrétaire. Elle a également salué le leadership admirable dont avait fait montre la Directrice générale et la souplesse avec laquelle les membres du Conseil d'administration s'étaient adaptés au format virtuel de la session, et a remercié le secrétariat d'avoir fait en sorte que les travaux puissent se dérouler sans interruption, malgré la pandémie.

460. Les efforts visant à protéger l'enfance et à sauver des enfants se sont poursuivis malgré les effets dévastateurs de la COVID-19, et l'UNICEF a pris de nombreuses initiatives prometteuses pour atténuer ces effets et aider les gouvernements et les populations à reconstruire en mieux. Il fallait faire en sorte que la pandémie ne devienne pas une crise de l'enfance, qu'elle ne compromette pas les progrès déjà réalisés dans le cadre du Programme 2030 et qu'elle n'aggrave pas la situation des personnes vulnérables. En conclusion, la Présidente a souhaité à toutes et à tous de rester en bonne santé et en sécurité.

Annexe I

Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2020

Première session ordinaire (11-13 février 2020)

2020/1

Méthodes de travail

Le Conseil d'administration

1. *Rappelle* la décision 2019/20 du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) sur les méthodes de travail du Conseil d'administration et réitère les demandes qu'il y a formulées ;

2. *Prend note* de la réponse commune des secrétariats des conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et du Programme alimentaire mondial (PAM) concernant les méthodes de travail des conseils d'administration ;

3. *Prend note avec satisfaction* des directives révisées pour les visites sur le terrain des conseils d'administration du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS, de l'UNICEF et d'ONU-Femmes et pour les visites conjointes sur le terrain des conseils d'administration du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM ;

4. *Prie* le secrétariat du Conseil d'administration de l'UNICEF, en collaboration avec les secrétariats des conseils d'administration du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS et d'ONU-Femmes, de présenter aux États Membres, avant la session annuelle de 2020, en vue de conclure les discussions sur les méthodes de travail au plus tard à la deuxième session ordinaire, une proposition concrète de réaménagement du plan de travail annuel du Conseil d'administration pour 2021, incluant les programmes quotidiens des trois sessions et des consultations, accompagnée d'une analyse comparative détaillée des incidences potentielles sur les points appelant des décisions, les coûts globaux, l'efficacité et le contrôle, l'objectif étant de réduire la charge de travail de la deuxième session ordinaire en transférant des points de l'ordre du jour entre les sessions officielles, selon qu'il conviendra ;

5. *Rappelle* la décision 2018/14 et souligne la nécessité de continuer à harmoniser l'examen des points communs aux ordres du jour de chacun des conseils d'administration et prie le secrétariat du Conseil d'administration de l'UNICEF, en collaboration avec les secrétariats des conseils d'administration du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS et d'ONU-Femmes, d'en tenir compte dans la proposition de réaménagement du plan de travail pour 2021 ;

6. *Rappelle également* la décision 2018/14 et prie la direction de l'UNICEF de communiquer en temps voulu des réponses écrites aux questions soulevées lors des sessions officielles du Conseil d'administration auxquelles il n'a pas pu être répondu ;

7. *Prend note avec satisfaction* du système actuel de suivi des décisions du Conseil d'administration et prie le secrétariat d'y inclure l'intégralité du texte des décisions afin que les États Membres puissent superviser pleinement la suite donnée à celles-ci et leur application à compter de 2019.

*Première session ordinaire
13 février 2020*

2020/2

Descriptifs de programme de pays

Le Conseil d'administration

1. *Note* que les descriptifs de programme de pays, y compris les budgets indicatifs globaux, pour Cuba, le Mali, le Paraguay et la République démocratique du Congo (E/ICEF/2020/P/L.1 à E/ICEF/2020/P/L.4) ont été mis à la disposition des États Membres pour commentaires et contributions du 19 novembre au 9 décembre 2019, conformément à sa décision 2014/1 sur la modification des procédures d'examen et d'approbation des descriptifs de programme de pays ;

2. *Approuve*, selon la procédure d'approbation tacite et conformément à sa décision 2014/1, les descriptifs de programme de pays, y compris les budgets indicatifs globaux, pour Cuba, le Mali, le Paraguay et la République démocratique du Congo (E/ICEF/2020/P/L.1 à E/ICEF/2020/P/L.4).

*Première session ordinaire
12 février 2020*

2020/3

Prorogation de programmes de pays en cours

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des premières prorogations pour deux mois des programmes de pays pour l'Argentine et l'Uruguay et des premières prorogations pour un an des programmes de pays pour la Colombie, le Liban, le Tadjikistan et le Zimbabwe, prorogations approuvées par la Directrice générale et dont le détail est donné au tableau 1 du document publié sous la cote E/ICEF/2020/P/L.5 ;

2. *Approuve* la prorogation pour trois mois du programme de pays pour l'Afrique du Sud, qui fait suite à une prorogation de quinze mois et à une prorogation d'un an et dont le détail est donné au tableau 2 du document publié sous la cote E/ICEF/2020/P/L.5.

*Première session ordinaire
13 février 2020*

2020/4

Reconduction de l'Initiative pour l'autonomie en matière de vaccins et de son fonds autorenewable

Le Conseil d'administration

Approuve la reconduction de l'Initiative pour l'autonomie en matière de vaccins pour une période de cinq ans allant de 2021 à 2025, conformément aux dispositions du document original qu'il approuvé en 1991 (E/ICEF/1991/P/L.41) et aux modifications qu'il y a apportées dans sa décision 2015/5.

*Première session ordinaire
13 février 2020*

2020/5

**Évaluation de l'innovation dans les travaux de l'UNICEF
et réponse de l'administration**

Le Conseil d'administration

1. *Se félicite* de l'évaluation de l'innovation dans les travaux de l'UNICEF et de son résumé (E/ICEF/2020/3) et prend note des recommandations et de la réponse de l'administration de l'UNICEF (E/ICEF/2020/4) ;

2. *Souligne* l'importance que continue de revêtir la coopération entre l'UNICEF et d'autres organismes des Nations Unies pour ce qui est de la conception et de l'application d'innovations, et encourage l'UNICEF à inclure des informations sur cette coopération dans ses futurs rapports ;

3. *Encourage* l'UNICEF à collaborer étroitement avec la Conseillère principale en matière de culture institutionnelle pour réussir à faire prévaloir au sein de l'UNICEF une culture ouverte et novatrice.

*Première session ordinaire
13 février 2020*

2020/6

**Rapport financier et états financiers vérifiés de l'UNICEF pour l'année terminée
le 31 décembre 2018 et rapport du Comité des commissaires aux comptes
et réponse de l'administration**

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2018 (A/74/5/Add.3) et de la réponse de l'administration (E/ICEF/2020/AB/L.2) ;

2. *Prend note* de l'opinion non assortie de réserve pour 2018 formulée par le Comité des commissaires aux comptes à l'intention de l'UNICEF ;

3. *Demande* à la direction de l'UNICEF de continuer à améliorer systématiquement le degré d'élaboration du système de gestion des risques à tous les niveaux, particulièrement le renforcement de l'application du principe de responsabilité et la mise en œuvre des dispositifs de contrôle interne ;

4. *Prie* l'UNICEF de donner la priorité au suivi des lacunes relevées en matière d'organisation qui représentent les plus grands risques quant à l'obtention de résultats ;

5. *Prie également* l'UNICEF de prendre toutes les mesures nécessaires, notamment de renforcer les capacités des partenaires d'exécution, pour assurer la pleine mise en œuvre des principes et des processus énoncés dans la politique harmonisée concernant les transferts de fonds (HACT) dans l'ensemble de ses bureaux de pays et bureaux régionaux.

*Première session ordinaire
13 février 2020*

2020/7

Division de la collecte de fonds et des partenariats dans le secteur privé : plan de travail et projet de budget pour 2020

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des hypothèses de croissance élevée, moyenne et faible des produits pour 2020, telles que présentées dans le tableau 3 du document [E/ICEF/2020/AB/L.1](#) ;

2. *Approuve* un budget de 151,4 millions de dollars au titre des ressources ordinaires pour financer les activités entreprises à des fins spéciales, dont 85 millions de dollars de mises de fonds et 66,4 millions de dollars pour les autres dépenses liées à la collecte de fonds auprès du secteur privé, ainsi que l'établissement d'un plafond de 59,9 millions de dollars pour les autres ressources, sur la base de l'hypothèse de croissance moyenne (voir tableau 3) ;

3. *Autorise* l'UNICEF à faire ce qui suit :

a) Réaffecter les ressources entre les différentes rubriques budgétaires au titre des ressources ordinaires (selon les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus), à concurrence de 10 % des montants approuvés ;

b) Augmenter ou réduire les dépenses dans la limite des montants indiqués dans les colonnes I et III du tableau 3 du document [E/ICEF/2020/AB/L.1](#) si le produit de la collecte de fonds atteint les niveaux indiqués dans ces mêmes colonnes ;

c) Engager des dépenses supplémentaires entre deux de ses sessions, à concurrence du montant imputable aux fluctuations des taux de change, si cela est nécessaire pour exécuter le plan de travail approuvé pour 2020 ;

4. *Invite* la Directrice générale à trouver de nouveaux marchés, et à en tirer parti si l'occasion se présente, entre deux sessions et à le tenir informé ;

5. *Approuve* un montant de 15,1 millions de dollars, soit 10 % du montant consacré aux activités entreprises à des fins spéciales au titre des ressources ordinaires (151,4 millions de dollars), pour le mois de janvier 2021, à imputer sur le budget annuel consacré à la collecte de fonds et aux partenariats dans le secteur privé pour 2021 ;

6. *Note avec satisfaction* que l'UNICEF présentera un rapport complet sur la mise en œuvre du « Plan 2018-2021 relatif aux partenariats dans le secteur privé : un IMPACT sur chaque enfant » lors de la deuxième session ordinaire de 2020.

*Première session ordinaire
13 février 2020*

Session annuelle (29 juin-2 juillet 2020)

2020/8

Rapport sur l'examen à mi-parcours du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021 et rapport annuel de la Directrice générale de l'UNICEF pour 2019

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de l'examen à mi-parcours du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021 et du rapport annuel de la Directrice générale de l'UNICEF pour 2019, ainsi que du projet de cadre de résultats révisé pour le Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021 ; du rapport sur l'application du cadre intégré de résultats

et d'allocation des ressources du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021 ; du rapport sur la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ; du rapport sur la mise en œuvre du chapitre commun aux plans stratégiques pour 2018-2021 du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) ; des enseignements tirés ; du compendium des données et du tableau de bord des résultats, et décide de transmettre au Conseil économique et social les rapports susmentionnés ainsi qu'un résumé des observations et orientations qu'il a formulées ;

2. *Prend note avec satisfaction* de la riposte de l'UNICEF à la COVID-19 dans le prolongement des mesures prises par le système des Nations Unies, et demande au Fonds de faire le point sur ses travaux et sa contribution à l'action menée par le système aux niveaux mondial, régional et national pour faire face aux conséquences de la pandémie sur les enfants, ainsi que sur ses opérations et ses activités de programme, à compter de la deuxième session ordinaire de 2020 ;

3. *Demande* à l'UNICEF de veiller à la réalisation des objectifs du Plan stratégique pour 2018-2021 dans le contexte de la crise liée à la COVID-19, et de continuer à œuvrer dans le cadre d'une réponse internationale coordonnée, en s'attachant à aider les pays de programme à reconstruire en mieux tout en intégrant des politiques écologiquement durables dans ses activités opérationnelles, sans faire de laissés-pour-compte ;

4. *Prend note* des résultats obtenus à mi-parcours et demande à l'UNICEF d'accélérer ses efforts, tout en reconnaissant que l'impact de la COVID-19 sur l'exécution de la deuxième moitié du Plan stratégique pour 2018-2021 est inconnu ;

5. *Note* que l'UNICEF a pour priorité d'accélérer l'intégration des mesures relatives au changement climatique et lui demande de lui rendre compte, dans le rapport annuel de la Directrice générale, de ses objectifs opérationnels et en matière de programmation, de l'action menée et des résultats obtenus correspondants, notamment grâce aux garanties environnementales et sociales, pour faire concorder ses programmes et ses opérations avec la résilience aux changements climatiques et le développement à faible intensité de carbone, comme énoncé dans le cadre de résultats révisé du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021 ;

6. *Prend note avec satisfaction* de l'engagement clair et actif de l'UNICEF à instaurer une culture de travail positive en réponse au rapport de l'Équipe spéciale indépendante chargée des questions de discrimination fondée sur le genre, de harcèlement sexuel, de harcèlement et d'abus d'autorité au travail et de l'ajout au Plan stratégique du cinquième « facteur » organisationnel, relatif à la culture institutionnelle, pour systématiser l'application du principe de responsabilité ;

7. *Exhorte* l'UNICEF à mieux progresser quant aux produits partiellement réalisés du Plan stratégique pour 2018-2021, notamment dans les domaines de l'éducation, du VIH/sida et de la pauvreté touchant les enfants, et lui demande d'analyser et d'évaluer les objectifs fixés s'agissant des produits du Plan stratégique pour 2018-2021, en particulier ceux qui ont été systématiquement sous-réalisés ou au contraire dépassés, et de lui présenter ses conclusions dans le cadre de la consultation sur le Plan stratégique pour 2022-2025, en faisant notamment la part des difficultés liées aux stratégies existantes afin de refléter les stratégies nouvelles et révisées pour obtenir les produits énoncés dans le Plan stratégique ;

8. *Demande* à l'UNICEF de tenir compte des enseignements tirés des deux premières années de mise en œuvre du Plan stratégique pour 2018-2021, ainsi que de ses plans stratégiques précédents ;

9. *Prend note avec satisfaction* de la ligne de conduite proposée dans l'examen à mi-parcours du Plan stratégique pour 2018-2021, demande à l'UNICEF d'entamer rapidement les préparatifs du Plan stratégique pour 2022-2025, en totale concertation avec lui, en tenant compte des enseignements tirés de l'examen à mi-parcours, du rapport conjoint sur l'examen de l'évaluabilité du chapitre commun, daté du 30 mars 2020, et des résultats de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies en 2020, et lui demande également d'assurer un processus participatif et opportun pour l'élaboration du Plan stratégique pour 2022-2025, en prévoyant suffisamment de temps pour que tous les États Membres puissent se consulter et donner leur avis sur les versions provisoires du Plan stratégique, et de présenter un calendrier indicatif à la deuxième session ordinaire de 2020 ;

10. *Se félicite* des progrès accomplis par l'UNICEF dans la réalisation des produits du Plan stratégique pour 2018-2021 et encourage le Fonds à accélérer encore les progrès concernant les engagements et les mandats convenus dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, notamment le pacte de financement et les résolutions de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, pendant le reste de la période couverte par le Plan stratégique pour 2018-2021 ;

11. *Prend note avec satisfaction* de l'engagement de l'UNICEF en faveur de la réforme du système des Nations Unies pour le développement et encourage le Fonds à continuer de travailler en étroite collaboration avec les entités des Nations Unies, sous la direction des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et au sein des équipes de pays des Nations Unies, ainsi qu'avec les parties prenantes concernées et d'autres partenaires de développement, afin d'appuyer les efforts déployés par les pays pour atteindre les objectifs de développement durable grâce au plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable ;

12. *Demande* à l'UNICEF d'accélérer ses efforts pour mettre en œuvre le chapitre commun, en collaboration avec le PNUD, le FNUAP et ONU-Femmes, notamment en élaborant le cadre de suivi nécessaire dans les cadres intégrés de résultats et d'allocation des ressources respectifs de leurs plans stratégiques actuels, conformément aux recommandations énoncées dans le rapport conjoint sur l'examen de l'évaluabilité du chapitre commun, daté du 30 mars 2020, et dans le contexte du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, comme prévu dans la résolution [72/279](#) de l'Assemblée générale, et demande également à l'UNICEF de lui présenter un bilan conjoint des progrès accomplis lors de la deuxième session ordinaire de 2020 ;

13. *Note* que l'UNICEF doit accélérer la concrétisation de ses engagements au titre du pacte de financement, fixée à 2021 pour beaucoup d'entre eux, et lui demande de continuer à présenter un compte rendu écrit et à tenir des réunions d'information informelles dans le cadre des dialogues structurés sur le financement, avant la deuxième session ordinaire de 2020, sur la manière dont les résultats de l'examen à mi-parcours du Plan stratégique pour 2018-2021 sont liés à la mise en œuvre effective du pacte de financement pendant le reste de la période couverte par le Plan stratégique pour 2018-2021.

*Session annuelle
2 juillet 2020*

2020/9

Rapport annuel sur l'action humanitaire de l'UNICEF

Le Conseil d'administration

1. *Prend note avec satisfaction* du rapport annuel sur l'action humanitaire de l'UNICEF et se félicite des efforts décrits et des mesures prévues pour améliorer la qualité et la portée de l'action humanitaire de l'UNICEF, notamment en faisant fond sur les enseignements tirés de l'expérience qui sont présentés dans l'examen à mi-parcours du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021 ;

2. *Prend également note avec satisfaction* de l'attention accrue que l'UNICEF porte aux enfants les plus vulnérables dans le cadre de l'intervention humanitaire, et demande au Fonds de rendre compte, dans son rapport annuel sur l'action humanitaire, de ses activités à cet égard, ainsi que de la prise en compte des besoins particuliers des filles et des garçons et de la promotion de l'égalité des genres dans le cadre de cette action, comme il est indiqué dans son Plan stratégique pour 2018-2021 ;

3. *Encourage* l'UNICEF à redoubler d'efforts pour offrir un enseignement de qualité dans les situations d'urgence humanitaire, compte tenu de l'actuelle crise de l'apprentissage, notamment en recourant à des innovations et à des technologies.

*Session annuelle
2 juillet 2020*

2020/10

Descriptifs de programme de pays

Le Conseil d'administration

1. *Note* que les descriptifs de programme de pays, y compris les budgets indicatifs globaux, pour l'Éthiopie et l'Afrique du Sud ([E/ICEF/2020/P/L.7](#) et [E/ICEF/2020/P/L.8](#)) ont été mis à la disposition des États Membres pour commentaires et contributions du 6 au 24 avril 2020, conformément à sa décision 2014/1 sur la modification des procédures d'examen et d'approbation des descriptifs de programme de pays ;

2. *Approuve*, selon la procédure d'approbation tacite et conformément à sa décision 2014/1, les descriptifs de programme de pays, y compris les budgets indicatifs globaux, pour l'Éthiopie et l'Afrique du Sud ([E/ICEF/2020/P/L.7](#) et [E/ICEF/2020/P/L.8](#)).

*Session annuelle
1^{er} juillet 2020*

2020/11

Prorogations de programmes de pays en cours

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de la première prorogation pour un an du programme de pays pour l'Algérie et de la première prorogation pour deux mois du programme de pays pour la Côte d'Ivoire, lesquelles ont été approuvées par la Directrice générale et sont présentées dans le tableau 1 figurant dans le document publié sous la cote [E/ICEF/2020/P/L.9](#) ;

2. *Approuve* la prorogation pour trois mois du programme de pays pour la République arabe syrienne, qui fait suite à deux prorogations d'un an et à une prorogation de neuf mois, tel que présenté dans le tableau 2 dudit document.

*Session annuelle
2 juillet 2020*

2020/12

Rapports d'évaluation et réponses de l'administration

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des documents ci-après, qui lui ont été présentés à la session annuelle de 2020 :

a) Rapport annuel de 2019 sur la fonction d'évaluation à l'UNICEF (E/ICEF/2020/12) et réponse de l'administration (E/ICEF/2020/13) ;

b) Évaluation du Plan d'action pour l'égalité des sexes de l'UNICEF, résumé (E/ICEF/2020/14) et réponse de l'administration (E/ICEF/2020/15) ;

2. *Prend également note* de l'augmentation des dépenses globales consacrées à l'évaluation, qui se sont établies à 0,86 % du total des dépenses au titre des programmes en 2019 ;

3. *Note avec préoccupation* qu'il existe des écarts considérables entre régions en matière de dépenses, demande à l'UNICEF de faire en sorte que le nombre d'évaluations présentées chaque année par les bureaux de pays augmente dans les régions où le taux de soumission est comparativement faible, rappelle ses décisions 2018/10 et 2019/14 et demande à l'UNICEF d'accélérer l'action entreprise pour atteindre l'objectif de 1 % d'ici à la fin de 2020, sans pour autant transiger sur la qualité des évaluations ;

4. *Prend note* du retard enregistré dans l'application des mesures correctives annoncées par l'administration à l'issue des évaluations, notamment au siège, et demande à l'UNICEF d'accélérer l'application de ces mesures dans toutes les régions ;

5. *Encourage* l'UNICEF à continuer de renforcer les capacités d'évaluation aux niveaux régional et national ;

6. *Prend note* de l'importance du Fonds de financement commun consacré aux activités d'évaluation au regard du développement des capacités et de la gestion décentralisée dans ce domaine, et encourage l'UNICEF à inscrire cet instrument au budget intégré de son prochain plan stratégique afin de garantir, parallèlement à l'allocation d'autres ressources, le financement continu de la fonction d'évaluation ;

7. *Constate* les difficultés sans précédent que pose la pandémie de COVID-19 et encourage l'UNICEF à faire exécuter différents travaux d'évaluation qui permettront de mettre en évidence les retombées de la COVID-19 sur la réalisation de ses programmes et d'assurer une gestion adaptative des programmes et un apprentissage institutionnel ;

8. *Prend acte* des conclusions auxquelles sont parvenus les bureaux de l'évaluation de l'UNICEF, du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) dans le cadre de leur étude d'évaluabilité du chapitre commun, et demande à l'administration d'élaborer, en consultation avec les bureaux indépendants d'évaluation, un mécanisme de suivi adéquat au sein du cadre intégré de résultats et d'allocation des

ressources inscrit dans l'actuel plan stratégique de chacune de ces entités, conformément aux recommandations figurant dans le rapport conjoint sur l'examen de l'évaluabilité du chapitre commun en date du 30 mars 2020 ;

9. *Se félicite* de la réponse que l'administration de l'UNICEF a apportée à l'évaluation du Plan d'action pour l'égalité des sexes de l'UNICEF et constate avec satisfaction que le Fonds est résolu à accroître l'application du principe de responsabilité et à prendre davantage en compte les questions de genre à l'échelle de l'organisation afin d'améliorer son bilan en matière d'égalité des genres ;

10. *Demande* à l'UNICEF de lui faire rapport, à la session annuelle de 2021, dans le cadre des mécanismes de communication de l'information existants, sur les efforts soutenus consentis par l'organisation pour renforcer ses compétences liées aux questions de genre au niveau des pays ;

11. *Note avec satisfaction* que l'UNICEF est déterminé à transformer la démarche de programmation en matière d'égalité des genres, conformément à son mandat et en collaboration avec les autorités nationales.

*Session annuelle
2 juillet 2020*

2020/13

Rapport sur l'examen à mi-parcours du budget intégré de l'UNICEF pour 2018-2021

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de l'examen à mi-parcours du budget intégré de l'UNICEF pour 2018-2021, effectué en réponse à la demande qu'il a formulée dans sa décision 2017/14 ;

2. *Approuve* le plan de ressources intégré révisé, qui servira de cadre financier au Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021 et a été établi sur la base des prévisions relatives aux ressources disponibles, à leur utilisation et aux fonds de roulement nécessaires pour couvrir les besoins de trésorerie ;

3. *Note et approuve* les propositions formulées par l'UNICEF concernant les budgets suivants :

a) Pour le Programme mondial et régional, une augmentation de 220,0 millions de dollars à 243,5 millions de dollars du budget financé au moyen des ressources ordinaires, si les ressources disponibles le permettent, et le relèvement de 810,2 millions de dollars à 930,1 millions de dollars du plafond de financement par les autres ressources, sous réserve que les contributions à ces ressources aient été reçues, pour la période 2018-2021 ;

b) L'ouverture d'un crédit de 2,3 milliards de dollars au titre du budget institutionnel de la période 2018-2021, qui servira à financer l'exécution des activités menées dans les domaines de l'efficacité du développement, la coordination des initiatives de développement des Nations Unies et de la gestion ainsi que les investissements consentis dans le cadre des activités entreprises à des fins spéciales, et note que ce budget sera financé par les ressources ordinaires à hauteur de 1,0 milliard de dollars et par les autres ressources, à hauteur de 1,3 milliard de dollars provenant du recouvrement des coûts ;

c) Le fait qu'en sus des crédits ouverts d'un montant de 2,3 milliards de dollars, les rubriques Efficacité du développement et Coordination des initiatives de développement des Nations Unies pour le développement du budget institutionnel

soient financées à hauteur de 134,0 millions de dollars au moyen des autres ressources, sous réserve que les contributions aux autres ressources aient été reçues ;

4. *Note* que, dans le cadre des activités entreprises à des fins spéciales, les ressources seront employées pour :

a) Couvrir les montants demandés dans les conditions prévues par le Règlement financier et règles de gestion financières de l'UNICEF pour rembourser les coûts liés à la gestion par celui-ci de comptes spéciaux ouverts pour d'autres parties, notamment l'administration des services d'achats et du Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants ;

b) Financer la collecte de fonds dans le secteur privé, pour laquelle un budget lui sera présenté pour examen et approbation chaque année à sa première session ordinaire ;

5. *Prie* la Directrice générale de :

a) Fournir des informations financières effectives selon la présentation du plan de ressources intégré et d'évaluer les résultats au regard du budget intégré dans les rapports annuels qu'elle lui présentera ;

b) Lui soumettre pour examen un plan de ressources intégré actualisé, chaque année à sa deuxième session ordinaire, après examen des prévisions financières sur lesquelles il repose ;

6. *Prie* l'UNICEF d'inclure des informations sur les déséquilibres entre les domaines de programme et les domaines de réalisations ainsi que les groupes d'objectifs dans les rapports qu'il établit actuellement en prévision des dialogues structurés sur le financement qui se tiendront lors de la deuxième session ordinaire de 2020 du Conseil d'administration ;

7. *Prend note* des informations qui lui ont été présentées concernant l'application effective de la méthode révisée de recouvrement des coûts ;

8. *Reconduit* l'autorisation donnée à la Directrice générale de créer, selon les besoins, des postes de direction supplémentaires à financer sur les ressources du budget institutionnel approuvé pour la période et prie la Directrice générale d'indiquer, dans les rapports annuels qu'elle lui présentera, le nombre de postes ainsi créés chaque année ;

9. *Note* qu'un Fonds de roulement renouvelable a été créé au sein du compte des ressources ordinaires et qu'il sera abondé selon un dispositif interne à ce compte au moyen d'une partie du produit des placements ;

10. *Approuve* le fait que la Directrice exécutive, avec l'avis du Contrôleur, puisse avancer des fonds issus du Fonds de roulement renouvelable à des bureaux et divisions aux fins de la mise en œuvre des programmes de pays, afin d'assurer la continuité du financement des projets selon les paramètres établis en matière de gestion des risques, à condition que ces fonds soient remboursés pendant la période budgétaire ;

11. *Prie* l'UNICEF de lui faire rapport chaque année sur la situation du Fonds de roulement renouvelable dans le document intitulé « Plan stratégique de l'UNICEF : prévisions financières actualisées », qui lui est présenté à sa deuxième session ordinaire ;

12. *Prie également* l'UNICEF de lui présenter les directives opérationnelles relatives au fonds lors de sa deuxième session ordinaire de 2020 ;

13. *Prie en outre* l'UNICEF de veiller à ce que le fonds soit géré de manière efficace et transparente en s'inspirant des meilleures pratiques de dispositifs similaires ; à ce que les avances prélevées sur le fonds ne soient accordées que lorsqu'il existe une forte probabilité de remboursement par les donateurs, conformément à la pratique actuelle ; et à ce que le fonds ne contribue pas à une nouvelle augmentation des autres ressources au détriment des ressources ordinaires ;

14. *Prie* l'UNICEF d'examiner, lors de la première deuxième session ordinaire suivant la première année complète d'activité du fonds, dans quelle mesure celui-ci fonctionne comme prévu et si la création du fonds a des conséquences négatives imprévues ;

15. *Prie également* l'UNICEF d'intégrer dans le dialogue sur le financement structuré lors de la deuxième session ordinaire de 2020, en synchronisation avec le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour la population et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), des informations actualisées sur l'incidence de la COVID-19 sur les flux de financement de l'UNICEF en termes de volume et de qualité pour ce qui est de la portée et de l'orientation thématique de l'affectation des fonds, en tenant compte du pacte de financement ;

16. *Note avec satisfaction* les gains d'efficacité et l'augmentation relative du budget relatif aux programmes, tout en relevant la nécessité de continuer à assurer une programmation de la plus haute qualité et en demandant à l'UNICEF de garantir des investissements adéquats en faveur des activités correspondantes axées sur l'efficacité du développement.

*Session annuelle
2 juillet 2020*

Deuxième session ordinaire (8-11 septembre 2020)

2020/14

Méthodes de travail

Le Conseil d'administration

1. *Note avec satisfaction* le document comportant des propositions concrètes de remaniement des plans de travail annuels des Conseils d'administration pour 2021, établi conjointement par son secrétariat et ceux des Conseils d'administration respectifs du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ;

2. *Approuve* la proposition de déplacer certains points de l'ordre du jour d'une session à l'autre afin de réduire la charge de travail de la deuxième session ordinaire ;

3. *Prie* le secrétariat de veiller à ce que suffisamment de temps soit consacré à chaque session du Conseil d'administration et à chacun des points de son ordre du jour, ainsi qu'aux différentes consultations informelles, afin de permettre au Conseil d'administration d'exercer sa fonction de contrôle.

*Deuxième session ordinaire
11 septembre 2020*

2020/15

Descriptifs de programmes de pays

Le Conseil d'administration

1. *Note* que les descriptifs de programme de pays, y compris les budgets indicatifs globaux, pour le Belarus, la Bosnie-Herzégovine, la Colombie, l'Indonésie, le Kazakhstan, l'Ouganda, la Serbie et le Kosovo (en vertu de la résolution [1244 \(1999\)](#) du Conseil de sécurité), le Timor-Leste, la Turquie et le Turkménistan ([E/ICEF/2020/P/L.11](#) à [E/ICEF/2020/P/L.20](#) et [E/ICEF/2020/P/L.18/Add.1](#)) ont été mis à la disposition des États Membres pour commentaires et contributions du 16 juin au 8 juillet 2020 ;

2. *Approuve*, selon la procédure d'approbation tacite et conformément à sa décision 2014/1, les descriptifs de programme de pays, y compris les budgets indicatifs globaux, pour le Bélarus, la Bosnie-Herzégovine, la Colombie, l'Indonésie, le Kazakhstan, l'Ouganda, la Serbie et le Kosovo (en vertu de la résolution [1244 \(1999\)](#) du Conseil de sécurité), le Timor-Leste, la Turquie et le Turkménistan ([E/ICEF/2020/P/L.11](#) à [E/ICEF/2020/P/L.20](#) et [E/ICEF/2020/P/L.18/Add.1](#)).

*Deuxième session ordinaire
10 septembre 2020*

2020/16

Prorogation de programmes de pays en cours

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de la première prorogation de deux mois du programme de pays pour l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Chine, l'Eswatini, la Géorgie, la Macédoine du Nord, la Malaisie, l'Ouzbékistan, le Panama et la Somalie ; de la prorogation de cinq mois du programme de pays pour l'Argentine, faisant suite à une précédente prorogation de deux mois ; des premières prorogations d'un an des programmes de pays pour le Bangladesh, le Cameroun, El Salvador, la Guinée-Bissau, la Libye, les Maldives, le Mozambique et Oman, lesquelles ont toutes étaient approuvées par la Directrice générale et sont présentées dans le tableau 1 du document portant la cote [E/ICEF/2020/P/L.21/Rev.1](#) ;

2. *Approuve* la prorogation de deux mois du programme de pays pour la Tunisie, qui fait suite à une prorogation d'un an ; la prorogation de deux mois du programme de pays pour la République arabe syrienne, faisant suite à deux prorogations consécutives d'un an, une prorogation de neuf mois et une prorogation de trois mois ; la prorogation de six mois du programme de pays pour Madagascar, faisant suite à une prorogation d'un an ; les prorogations d'un an des programmes de pays pour le Guatemala et la République bolivarienne du Venezuela, toutes deux faisant suite à de précédentes prorogations d'un an ; la prorogation de deux ans du programme de pays pour le Burkina Faso ; la prorogation de deux ans du programme de pays pour le Yémen, faisant suite à deux prorogations consécutives d'un an, une prorogation de deux ans et une prorogation d'un an, tel que présenté dans le tableau 2 du document portant la cote [E/ICEF/2020/P/L.21/Rev.1](#).

*Deuxième session ordinaire
11 septembre 2020*

2020/17

Dialogue structuré sur le financement des résultats du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021

Le Conseil d'administration

1. *Prend acte* du dialogue structuré sur le financement des résultats du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021 (E/ICEF/2020/21) ;

2. *Salue* les efforts conjoints faits par l'UNICEF, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour la population et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour améliorer les dialogues structurés sur le financement ;

3. *Prend acte* de l'importance qu'il y a à disposer de ressources ordinaires suffisantes et prévisibles, qui sont par ailleurs essentielles à l'UNICEF pour accélérer la programmation et atteindre les objectifs de développement durable en rapport avec les droits des enfants, et pour atteindre tous les enfants, partout dans le monde, afin qu'ils puissent exercer leurs droits ;

4. *Souligne* l'importance que revêt la prévisibilité du financement et exhorte les États Membres à privilégier les ressources ordinaires et les promesses de dons pluriannuels pour 2020 et les années à venir, étant donné que la diminution des ressources ordinaires compromet la capacité de l'UNICEF à atteindre les résultats escomptés dans le Plan stratégique pour 2018-2021 ;

5. *Prie* l'UNICEF de faire le point avec lui avant la session annuelle de 2021 et de lui faire rapport à la deuxième session ordinaire de 2021, dans le cadre du dialogue structuré sur le financement, sur la manière dont il atténuera les effets d'éventuelles diminutions des ressources ordinaires et autres, notamment les incidences sur l'exécution du Plan stratégique ;

6. *Constate* les progrès accomplis par l'UNICEF concernant les engagements institutionnels pris dans le cadre du pacte de financement et lui demande de se concerter avec les entités du système des Nations Unies pour le développement et le Bureau de la coordination des activités de développement pour, dans le cadre des travaux de coordination du Bureau, harmoniser plus avant les indicateurs concernés dans l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement, tout en maintenant leur pertinence institutionnelle propre ;

7. *Note* qu'il n'existe pas de définition commune des « activités conjointes » et prie l'UNICEF de se concerter avec les entités du système des Nations Unies pour le développement et le Bureau de la coordination des activités de développement pour, dans le cadre des travaux de coordination du Bureau, élaborer une définition, à l'échelle du système, des dépenses liées aux activités conjointes entreprises par les entités du système des Nations Unies pour le développement, qui rende compte avec exactitude de la forme que prend la coopération entre entités du système des Nations Unies pour le développement dans lesdites activités ;

8. *Prie* l'UNICEF de continuer à appuyer l'exécution complète de la Stratégie relative aux modalités de fonctionnement dans toutes les équipes de pays des Nations Unies d'ici à 2021 ;

9. *Prie également* l'UNICEF de lui présenter, à la deuxième session ordinaire de 2021, des informations sur ses stratégies et approches visant à augmenter le niveau des contributions thématiques, ainsi que sur les problèmes rencontrés à cet égard.

*Deuxième session ordinaire
11 septembre 2020*

2020/18

Évaluation de la contribution de l'UNICEF à l'éducation dans les situations de crise humanitaire et réponse de l'administration

Le Conseil d'administration

1. *Prend note avec appréciation* de l'évaluation de la contribution de l'UNICEF à l'éducation dans les situations de crise humanitaire, de son résumé (E/ICEF/2020/19) et de ses conclusions et se félicite de la réponse de l'administration (E/ICEF/2020/20) ;

2. *Soutient* l'administration de l'UNICEF dans le suivi et la mise en œuvre de toutes les recommandations formulées dans l'évaluation, en particulier en ce qui concerne la promotion de l'égalité des chances en matière d'éducation ;

3. *Demande* à l'UNICEF de continuer à jouer un rôle de chef de file à l'échelle mondiale en matière d'éducation dans les situations d'urgence, de services et de fourniture d'articles et d'approfondir les approches intégrées visant à promouvoir l'éducation des filles et des mères adolescentes dans les situations d'urgence et de crise prolongée et à promouvoir des possibilités d'apprentissage équitables, l'égalité des genres et l'inclusion des personnes handicapées dans le secteur éducatif et par l'éducation ;

4. *Se félicite* des activités de sensibilisation menées par l'UNICEF pour que les financements soient consacrés, en priorité et de façon accrue, à l'éducation dans les situations d'urgence, en accordant une attention particulière à la souplesse des financements afin de permettre l'allocation des ressources en fonction des besoins des régions touchées.

*Deuxième session ordinaire
11 septembre 2020*

2020/19

Rapport du Bureau de la déontologie de l'UNICEF pour 2019 et réponse de l'administration

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport du Bureau de la déontologie de l'UNICEF pour 2019 (E/ICEF/2020/22) et de la réponse de l'administration (E/ICEF/2020/23) ;

2. *Prend note également* de l'application intégrale des recommandations concernant le dispositif de transparence financière et de déclaration des conflits d'intérêts et se félicite de l'obtention d'un taux de conformité de 100 % ;

3. *Demande* à l'UNICEF de fournir au Bureau de la déontologie des ressources suffisantes sur la base d'une évaluation du niveau des ressources et demande à l'UNICEF et au Bureau de la déontologie de continuer à faire rapport sur l'adéquation des ressources mises à la disposition du Bureau ;

4. *Prend note* des observations formulées dans le rapport du Bureau de la déontologie pour 2019 (E/ICEF/2020/22) ainsi que dans le rapport du Comité consultatif pour les questions d'audit concernant les risques de chevauchements et de doubles emplois que comporte le cadre de responsabilité de l'UNICEF et demande à l'UNICEF de présenter au Conseil d'administration, à la session annuelle de 2021, une structure révisée du cadre de responsabilité précisant les responsabilités distinctes des services concernés de l'UNICEF et leur rôle.

*Deuxième session ordinaire
11 septembre 2020*

2020/20

Rapport annuel du Bureau de l'audit interne et des investigations au Conseil d'administration pour 2019 et réponse de l'administration

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport annuel que lui a adressé le Bureau de l'audit interne et des investigations du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) pour 2019 (E/ICEF/2020/AB/L.3), de son additif (E/ICEF/2020/AB/L.3/Add.1), de la réponse de l'administration (E/ICEF/2020/AB/L.4), ainsi que du rapport annuel que lui a adressé le Comité consultatif de l'UNICEF pour les questions d'audit pour 2019 ;

2. *Se félicite* de l'opinion générale sur l'adéquation et l'efficacité du cadre de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de l'organisation ;

3. *Se félicite également* des conclusions issues de l'évaluation externe de la qualité des services d'audit interne menée par l'Institut des auditeurs internes, qui a publié son rapport en novembre 2019, dans lequel l'UNICEF a reçu la meilleure note (« conformité générale ») pour son respect des Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne et du code de déontologie de l'Institut des auditeurs internes ;

4. *Prend note* de l'évaluation selon laquelle le Bureau de l'audit interne et des investigations dispose de ressources insuffisantes pour lui permettre de s'acquitter de son mandat et demande à l'UNICEF de veiller à ce que le Bureau dispose de ressources et d'effectifs suffisants ;

5. *Engage* l'UNICEF à collaborer avec le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour la population, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et le Programme alimentaire mondial afin d'harmoniser leurs définitions et leurs rapports concernant les questions d'audit et d'investigation et, le cas échéant, à lui fournir un aperçu plus cohérent des conclusions et résultats obtenus.

*Deuxième session ordinaire
11 septembre 2020*

2020/21

Exposé sur l'application des recommandations formulées par le groupe indépendant d'expertes lors de l'examen des mesures prises par l'UNICEF aux fins de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles ; dans le rapport Morgan Lewis sur les enquêtes sur le harcèlement sexuel menées par le Bureau de l'audit interne et des investigations de l'UNICEF ; et dans le rapport de l'Équipe spéciale indépendante chargée des questions de discrimination fondée sur le genre, de harcèlement sexuel, de harcèlement et d'abus d'autorité au travail

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport intitulé « Exposé sur l'application des recommandations formulées par le groupe indépendant d'expertes lors de l'examen des mesures prises par l'UNICEF aux fins de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles ; dans le rapport Morgan Lewis sur les enquêtes sur le harcèlement sexuel menées par le Bureau de l'audit interne et des investigations de l'UNICEF ; et dans le rapport de l'Équipe spéciale indépendante chargée des questions de discrimination fondée sur le genre, de harcèlement sexuel, de harcèlement et d'abus d'autorité au travail » (E/ICEF/2020/24) ;

2. *Prend note avec appréciation* des informations fournies par l'UNICEF sur l'application des recommandations formulées par le groupe indépendant d'expertes lors de l'examen des mesures qu'il a prises aux fins de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, dans le rapport Morgan Lewis sur les enquêtes sur le harcèlement sexuel menées par son Bureau de l'audit interne et des investigations et dans le rapport de l'Équipe spéciale indépendante chargée des questions de discrimination fondée sur le genre, de harcèlement sexuel, de harcèlement et d'abus d'autorité au travail, et note avec appréciation l'accroissement de la coopération interinstitutions ;

3. *Note* les progrès accomplis et la nécessité de poursuivre les efforts et de se concentrer sur la prévention et la prise de mesures immédiates pour lutter contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels, notamment en veillant à ce que les politiques et les procédures aient un impact véritable et soient assorties de ressources suffisantes, et à ce que les mesures proposées soient mises en œuvre aux niveaux national, régional et mondial ;

4. *Demande* à l'UNICEF de continuer à prendre des mesures pour garantir, à l'échelle du système et à tous les niveaux, une approche cohérente centrée sur les victimes, afin de prévenir et de combattre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels, tout en tirant parti de son mandat, et de faire face au risque accru d'exploitation, d'atteintes et de harcèlement sexuels pendant les mesures de riposte et de relance liées à la pandémie de COVID-19 ;

5. *Demande également* à l'UNICEF de continuer à lui faire des points réguliers sur la manière dont il prévient et combat l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels dans ses politiques, procédures et opérations à tous les niveaux, en tenant compte des recommandations issues de l'examen indépendant ;

6. *Engage* l'UNICEF à accorder le même niveau de considération à toutes les questions soulevées dans le rapport de 2019 de l'Équipe spéciale indépendante, et lui demande de souligner en particulier les mesures qu'il a prises pour appliquer les recommandations de l'Équipe spéciale indépendante concernant l'abus d'autorité, dans son prochain exposé sur cette question, lors de la session annuelle de 2021 ;

7. *Prend note avec satisfaction* de la création d'une équipe spéciale interne chargée de l'antiracisme et de la non-discrimination et demande à l'UNICEF de lui faire rapport à la session annuelle de 2021 sur les travaux de cette équipe spéciale et sur les actions qu'il a menées pour prévenir toutes les formes de discrimination, y compris le racisme et la discrimination raciale, dans ses politiques, procédures et programmes, et pour y faire face.

*Deuxième session ordinaire
11 septembre 2020*

2020/22

Plan stratégique de l'UNICEF : prévisions financières actualisées pour 2020-2023

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des prévisions financières pour la période 2020-2023 figurant dans le document [E/ICEF/2020/AB/L.7](#), qui constituent un cadre d'appui souple aux programmes de l'UNICEF ;

2. *Approuve* le cadre intégré de prévisions financières pour la période 2020-2023 et l'établissement d'un budget d'un montant maximal de 0,88 milliard de dollars au titre des dépenses afférentes aux programmes de pays à financer au moyen des ressources ordinaires en 2021, sous réserve que les ressources requises soient disponibles et que ces prévisions financières demeurent valables ;

3. *Prie* l'UNICEF de lui faire chaque année un compte rendu sur le financement de ses réserves visant à couvrir les engagements au titre des prestations dues au personnel ;

4. *Prend note* du ratio recettes/dépenses proposé et projeté par l'UNICEF pour la période 2021-2023 et de la réduction correspondante du solde disponible des ressources ordinaires et des autres ressources, et demande à l'UNICEF de suivre de près les risques financiers compte tenu de la réduction des réserves de trésorerie, et encourage en outre l'UNICEF à maintenir, pendant la période du prochain plan stratégique, le niveau de liquidités des ressources ordinaires à un seuil minimum équivalant à trois mois de dépenses.

*Deuxième session ordinaire
11 septembre 2020*

2020/23

Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2019

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du document intitulé « Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2019 » (E/ICEF/2020/AB/L.8) ;

2. *Prend acte* du modèle de financement du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), qui repose dans une très grande mesure sur les contributions du secteur privé ;

3. *Prend note avec préoccupation* des déficits importants de produits provenant du secteur privé par rapport à l'objectif initial de 2019 et de la baisse des produits des ressources ordinaires par rapport à l'année précédente et engage l'UNICEF à revoir les objectifs de croissance des produits provenant du secteur privé avant d'établir le document intitulé « Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : plan de travail et projet de budget pour 2021 », qui sera présenté à la première session ordinaire de 2021 ;

4. *Engage* l'UNICEF à poursuivre les investissements dans le numérique, la recherche de nouvelles solutions de financement et la mise en œuvre de l'initiative « Les entreprises au service des résultats », et lui demande d'exposer sa stratégie à cet égard, en fournissant notamment de plus amples informations sur le fonds autorenouvelable envisagé, dans le document intitulé « Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : plan de travail et projet de budget pour 2021 », qui sera présenté à la première session ordinaire de 2021 ;

5. *Engage également* l'UNICEF à accroître ses efforts de collecte de ressources ordinaires auprès de sources du secteur privé autres que les donateurs individuels, notamment auprès de philanthropes, de fondations et d'entreprises, et à rendre compte, à la deuxième session ordinaire de 2021, des réussites qu'il aura obtenues et des difficultés qu'il aura rencontrées dans cette entreprise.

*Deuxième session ordinaire
11 septembre 2020*

2020/24

Proposition conjointe détaillée sur la politique de recouvrement des coûts

Le Conseil d'administration

1. *Approuve* la politique globale conjointe de recouvrement des coûts (DP/FPA-ICEF-UNW/2020/1), y compris les catégories de coûts, la méthodologie et les taux, avec effet à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

2. *Demande* au Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), d'adapter la présentation des taux des comités nationaux dans le tableau 4 de la politique, en précisant que, dans le cas de l'UNICEF, le taux de 5 % n'est applicable qu'aux contributions thématiques mobilisées par les comités nationaux ;

3. *Décide* que la politique globale de recouvrement des coûts telle que définie dans le document portant la cote DP/FPA-ICEF-UNW/2020/1 remplace la politique de recouvrement des coûts précédente, y compris les catégories de coûts, la méthodologie et les taux qui y figurent ;

4. *Décide* que les accords signés avant le 1^{er} janvier 2022 seront honorés sur la base des taux de recouvrement des coûts existants (conformément à la décision 2013/5 du Conseil d'administration) et que les nouveaux accords ainsi que les révisions d'accords existants entraînant des contributions supplémentaires ou nouvelles, signés après le 1^{er} janvier 2022, seront conformes aux taux de la politique de recouvrement des coûts telle qu'approuvée dans la présente décision ;

5. *Demande* à l'UNICEF, en collaboration avec le PNUD, le FNUAP et ONU-Femmes, d'annexer à leurs rapports respectifs un rapport annuel harmonisé sur les progrès de l'application de la politique de recouvrement des coûts, comprenant une présentation des incidences financières des taux différenciés harmonisés et des dérogations accordées, et de continuer à inclure, conformément à la politique, notamment, une liste détaillée de chaque dérogation ou réduction indiquant le nom du donateur, la contribution totale, le nom du programme, le taux de recouvrement des coûts et le montant en dollars des États-Unis correspondant à la dérogation ou réduction, ainsi que les taux effectifs de recouvrement et les montants des coûts recouverts qui en résultent ;

6. *Demande également* à l'UNICEF, en collaboration avec le PNUD, le FNUAP et ONU-Femmes, d'indiquer les calculs des taux indicatifs de recouvrement des coûts dans leurs documents budgétaires intégrés respectifs, en harmonisant la présentation ;

7. *Demande en outre* à l'UNICEF, en collaboration avec le PNUD, le FNUAP et ONU-Femmes, de présenter un examen complet de la politique de recouvrement des coûts et de son application pour décision à la deuxième session ordinaire de 2024, et demande à l'UNICEF de collaborer avec le PNUD, le FNUAP et ONU-Femmes pour organiser une réunion d'information en 2023 afin de présenter un calendrier commun pour l'examen de l'application de la politique de recouvrement des coûts et la formulation des observations et conclusions préliminaires y afférentes.

*Deuxième session ordinaire
11 septembre 2020*

Annexe II

Rapport sur la réunion conjointe des conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM tenue le 29 mai 2020¹

La réforme du système des Nations Unies pour le développement sur fond de pandémie de COVID-19

1. Le Président du Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) a ouvert la réunion conjointe virtuelle des conseils d'administration du 29 mai 2020. Il a souhaité la bienvenue aux autres présidents des conseils ; à l'oratrice invitée, la Vice-Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies (ONU) ; aux membres et observateurs des conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)/Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)/Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), d'ONU-Femmes et du Programme alimentaire mondial (PAM) ; et aux autres responsables et représentants des six entités des Nations Unies participantes. Il a noté que le moment était décisif pour le système des Nations Unies pour le développement. En pleine pandémie mondiale de COVID-19, on attendrait de l'ONU qu'elle donne tout son potentiel – avec une coordination effective et efficiente, sans chevauchements d'activités entre entités. Soulignant qu'il était nécessaire de se concentrer sur les groupes déjà marginalisés, le Président du Conseil d'administration d'ONU-Femmes a prévenu que la pandémie aurait probablement aussi des répercussions sur les finances publiques de tous les pays et que l'orientation imprimée aux réformes de l'ONU n'en serait que plus déterminante.

2. Dans sa déclaration liminaire, la Vice-Secrétaire générale a remercié les conseils d'administration d'avoir montré la voie et les collègues, en particulier au niveau national, d'être résolus à faire aboutir la transformation du système des Nations Unies. Elle a évoqué le débat du Conseil économique et social consacré aux activités opérationnelles, récemment conclu, ajoutant que la réunion conjointe des conseils d'administration était l'occasion de faire en sorte que les orientations définies pour le système par les États Membres soient effectivement adoptées par chaque organe directeur. Elle a indiqué que l'une des principales caractéristiques du processus de réforme de l'ONU consistait à associer l'ensemble des organes directeurs, appelés à exercer leur autorité collectivement et dans un souci d'unité, ajoutant que ce principe demeurerait la clé du succès, non seulement sur la voie du relèvement après la crise de la COVID-19, mais aussi tout au long de la décennie d'action pour la réalisation des objectifs de développement durable (ODD).

3. Exprimant son appréciation à l'ensemble des chefs de secrétariat présents pour leur travail considérable, la Vice-Secrétaire générale a mentionné que tous les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement durable avaient redoublé d'efforts pour créer de nouveaux mécanismes, ainsi que pour guider et appuyer une nouvelle génération d'équipes de pays des Nations Unies. Le Groupe avait ainsi joué un rôle moteur aux fins du réaligement des politiques et outils internes sur les nouvelles structures et les différents niveaux de responsabilité, et il contribuait financièrement au système des coordonnateurs résidents.

¹ L'UNICEF n'a pas fait revoir ce rapport par les services d'édition.

4. Tout en prenant acte des nouveaux enjeux associés à la pandémie de COVID-19, la Vice-Secrétaire générale a souligné que le système des Nations Unies n'avait d'autre choix que de continuer à fonctionner à plein régime. Elle a invité les participants à faire de la réunion conjointe un accélérateur des réformes, appelant l'attention sur cinq domaines spécifiques dans lesquels le rôle de chef de file de certains organismes et l'autorité de leurs organes directeurs respectifs seraient cruciaux : 1) Consolidation du plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable – il fallait encore le perfectionner pour qu'il devienne le principal instrument de planification à la disposition des équipes de pays des Nations Unies ; 2) Normalisation des modalités de communication des résultats et harmonisation des indicateurs utilisés dans toutes les entités – il était indispensable de faire fond sur les travaux déjà accomplis, sans nécessairement en passer par la création d'indicateurs supplémentaires ; 3) Nécessité d'ancrer le nouveau système des coordonnateurs résidents dans une structure solide et viable – notamment au moyen d'une base de financement durable pour la fonction de coordination, particulièrement cruciale. La Vice-Secrétaire générale a remercié les États membres pour leurs contributions, mais aussi pour avoir rendu possible la contribution au partage des coûts de chacune des entités dont le conseil d'administration était représenté à la réunion conjointe. Elle a prié instamment tous les États Membres qui ne l'avaient pas encore fait d'envisager de contribuer au fonds d'affectation spéciale à des fins déterminées du système des coordonnateurs résidents ; 4) Mise en service du cadre de gestion et de responsabilité – certes, des progrès avaient été accomplis, mais certaines dispositions devaient encore être prises, notamment en vue de l'intensification de la coordination de la collecte de fonds sur le terrain ; 5) Concrétisation des engagements mutuels pris au titre du Pacte de financement – après un bon départ, puisque la majorité des indicateurs étaient initialement dans le vert, la Vice-Secrétaire générale avait constaté avec préoccupation une diminution régulière de la part de leur budget de base que les entités participant au système des Nations Unies pour le développement consacraient à cette cause, tendance qui était susceptible d'avoir de profondes répercussions sur la qualité de l'appui fourni à la réalisation du Programme 2030. La Vice-Secrétaire générale a assuré les participants de la volonté résolue du système des Nations Unies d'œuvrer avec les organes directeurs à la recherche et à la mise au point de solutions.

5. Soulignant l'importance primordiale du respect de l'égalité des sexes dans le contexte de la pandémie de COVID-19, la Directrice exécutive d'ONU-Femmes a cité des exemples d'interventions coordonnées menées aux niveaux mondial, régional et national qui facilitaient la détermination de pratiques optimales en la matière. Elle a par exemple évoqué le partenariat noué entre ONU-Femmes, le PNUD et les équipes de pays des Nations Unies aux fins de la réalisation d'évaluations rapides de l'impact socioéconomique de la COVID-19 dans plus de 30 pays, répartis dans le monde entier. Avec les entités apparentées, ONU-Femmes s'était jointe à l'équipe spéciale établie au niveau des sous-secrétaires généraux avec pour mission de mettre au point le cadre de riposte socioéconomique face à la COVID-19 ; les travaux de l'équipe spéciale avaient fait apparaître que l'inégalité entre les sexes était généralisée. Notant que les actes de violence fondée sur le genre se multipliaient depuis le début de la pandémie de COVID-19, la Directrice exécutive a indiqué que l'initiative Spotlight de l'Union européenne et de l'ONU, dont le FNUAP, le PNUD et ONU-Femmes étaient les entités chefs de file, avait recensé un certain nombre de moyens d'utiliser les ressources existantes pour faire face à cette flambée. Elle a souligné combien il était important d'appuyer les prestataires de services actifs en première ligne contre la violence fondée sur le genre et de mettre au point des outils technologiques novateurs, qui permettent d'intervenir sans délai pour répondre aux besoins des personnes ayant survécu à de tels actes et en quête de sécurité et d'appui. Elle a prié

instamment les pays qui ne l'avaient pas encore fait de considérer les services axés sur la violence domestique comme essentiels.

6. La Directrice exécutive d'ONU-Femmes a dit qu'elle continuerait de collaborer à la « reconstruction en mieux » – expression englobant selon elle « l'autonomisation économique des femmes, l'agriculture adaptée aux aléas climatiques, la lutte contre le racisme et l'homophobie et le souci de remédier aux déficiences infrastructurelles (...), l'égalité des sexes devant être au cœur de notre réponse collective ».

7. La Directrice générale de l'UNICEF a mentionné que, dès le début de la pandémie de COVID-19, l'ensemble des entités représentées à la réunion conjointe avaient apporté leur appui aux enfants et aux familles, en tirant parti de certaines initiatives communes entreprises au cours de l'année écoulée dans le but de réduire les coûts et d'économiser le temps du personnel tout en réalisant des gains d'efficacité. Elle a pris pour exemple l'action menée par l'UNICEF et le PAM pour simplifier et coordonner les achats, l'acheminement et la distribution de produits alimentaires destinés à prévenir et à traiter la malnutrition. Ces activités menées en commun pouvaient permettre d'économiser jusqu'à 30 % des coûts de formation aux soins de santé et jusqu'à 12,5 millions de dollars (soit 10 %) sur les coûts d'achat à moyen terme. Des efforts conjoints étaient déployés pour transposer à plus grande échelle l'intervention immédiate, mais les besoins à long terme des communautés n'étaient pas pour autant négligés. La Directrice générale a souligné qu'il était important de disposer de ressources financières souples et qu'il fallait accorder la priorité aux investissements pour l'avenir, citant des domaines tels que l'accès à Internet pour chaque établissement scolaire et chaque communauté, la santé mentale, l'élimination de la violence, l'éducation des filles et l'approvisionnement en eau pour tous. La Directrice générale a cité l'action menée par son organisation avec les entités partenaires sous l'égide du Fonds commun pour la réalisation des ODD et du Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires sur la COVID-19 constitué à l'initiative du Secrétaire général. La possibilité était ainsi offerte de renforcer les systèmes, notamment les systèmes de protection sociale, ce qui était prometteur pour l'avenir.

8. La Directrice exécutive de l'UNOPS a appelé l'attention sur le caractère unique du modèle de fonctionnement du Bureau, qui permettait de répondre rapidement et efficacement aux demandes des gouvernements, des institutions financières internationales, des partenaires privés et des organismes apparentés du système des Nations Unies. Elle a évoqué l'étroite coordination entre les entités des Nations Unies au niveau national, ainsi que les partenariats existants ou en développement avec des institutions financières internationales, qui appuyaient les gouvernements dans le cadre de l'action menée face à la COVID-19, articulée sur l'aide à la préparation, l'adoption des mesures voulues et le relèvement. En partenariat avec des institutions financières internationales, l'UNOPS prêtait ainsi assistance aux gouvernements aux fins de l'établissement ou du renforcement de leurs systèmes nationaux de protection sociale, au bénéfice des plus vulnérables. L'initiative d'investissements de l'UNOPS dans le domaine des infrastructures durables facilitait la mobilisation de fonds privés dans les pays où l'UNOPS était présent et garantissait que leur utilisation avait un impact social, environnemental et économique positif. Un autre domaine de travail mis en lumière était le renforcement des capacités des petites et moyennes entreprises en vue de favoriser leur accès aux marchés mondiaux, la consolidation du secteur privé étant la clé du relèvement économique, de la stabilité sociale et de la résilience des communautés.

9. La Directrice exécutive du FNUAP a rappelé que les populations vulnérables et marginalisées étaient les plus durement frappées par la pandémie de COVID-19 et que l'organisation devait donc honorer son engagement de « ne laisser personne de côté ». Le FNUAP estimait que la pandémie pourrait se traduire par plusieurs millions

de cas de violence fondée sur le genre, de mariage d'enfants, de mutilations génitales féminines et de grossesses non désirées supplémentaires. La Directrice exécutive a souligné que l'accès universel à la santé sexuelle et procréative et le respect des droits en matière de procréation pouvaient donc sauver des vies. Elle a assuré que l'intervention menée à l'échelle mondiale par le FNUAP face à la COVID-19 était pleinement conforme à la triple vocation de l'ONU et aux priorités du Programme 2030. Citant un certain nombre d'exemples nationaux de collaboration, elle a mentionné que le FNUAP orchestrait, avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), l'élaboration des mesures à prévoir au titre de la santé dans le cadre de la riposte socioéconomique de l'ONU. Avec les partenaires compétents et le Cabinet du Secrétaire général, le FNUAP s'employait à rendre compte des incidences de la COVID-19 sur la problématique hommes-femmes, les droits de l'homme, les enfants et les personnes âgées. Comme l'avaient évoqué les autres chefs de secrétariat avant elle, les équipes de pays des Nations Unies redéfinissaient – sous l'autorité des coordonnateurs résidents et des coordonnateurs de l'action humanitaire – les objectifs des activités à mener pour répondre rapidement aux demandes d'assistance liées à la pandémie. De son côté, le FNUAP participait à des évaluations d'impact socioéconomique rapides, œuvrant de concert avec ses partenaires de telle sorte que les systèmes de surveillance et d'intervention incluent des données sanitaires désagrégées ; avec l'UNICEF et l'OMS, le FNUAP mobilisait des ressources pour renforcer la résilience du système de santé afin d'atténuer les effets de la pandémie de COVID-19 ; en outre, il continuait à coordonner l'action menée conjointement en matière de prévention et de traitement de la violence fondée sur le genre dans le cadre des crises humanitaires, partout dans le monde.

10. Dans ses observations, l'Administrateur du PNUD a mentionné que la flexibilité, la rapidité, l'adaptabilité et une approche en réseau avaient redéfini la manière dont les dirigeants guidaient l'assistance apportée aux pays par leurs entités respectives face à la pandémie de COVID-19, qui avait débuté comme une crise sanitaire et s'était rapidement transformée en une crise à la fois sociale, économique et politique. S'agissant de la réforme du système des Nations Unies, il était encourageant de constater que les entités des Nations Unies agissaient à l'unisson et intervenaient, en particulier au niveau national, avec beaucoup de souplesse. L'Administrateur a noté que dans les pays ayant fait l'objet de bilans communs avec de bons résultats, le système des Nations Unies était mieux préparé et plus immédiatement disponible, deux indicateurs d'une importance cruciale. Clairement, les responsabilités s'exerçaient, dans un souci de transparence. Comme l'avaient souligné le Secrétaire général et la Vice-Secrétaire générale, c'est aux coordonnateurs résidents qu'incombait la responsabilité d'harmoniser au niveau national les interventions menées par l'ensemble du système en réponse à la pandémie de COVID-19. S'agissant du rôle spécifique du PNUD (l'accent étant mis tant sur les équipes de pays des Nations Unies résidentes que sur les équipes non résidentes), celui-ci avait pris dès la fin de janvier 2020 des dispositions pour réorienter ses moyens. On avait pris en compte les priorités et les besoins immédiats, qu'on avait intégrés à l'approche globale du système des Nations Unies pour que soient menées des interventions sanitaires, humanitaires et socioéconomiques qui puissent servir d'exemples pour l'ensemble des entités dans le cadre de l'action qu'elles menaient en collaboration. L'Administrateur est ensuite revenu sur la révélation alarmante de la dernière évaluation en date menée par le Bureau du Rapport sur le développement humain du PNUD, à savoir que la pandémie de COVID-19 aurait probablement des répercussions de grande portée sur le développement humain, et ce dans le monde entier. Il avait été conclu que, pour la première fois depuis trente ans, l'indice de développement humain accuserait un retour en arrière. Soulignant les risques spécifiques qui pesaient sur la durabilité des sociétés, l'Administrateur a estimé qu'il incombait au système des Nations Unies dans son ensemble d'œuvrer de concert avec

pour objectif non seulement d'aider les pays à gérer la crise, mais aussi d'exploiter la possibilité offerte de tirer profit d'investissements dans le type d'économies et de sociétés que les pays appelaient de leurs vœux, tout en ouvrant la voie au développement durable.

11. La Sous-Directrice exécutive du PAM, au nom du Directeur exécutif, a dit craindre que les retombées socioéconomiques de la pandémie soient encore plus dévastatrices que celle-ci. Selon plusieurs estimations, le nombre de personnes en situation de faim aiguë allait probablement doubler cette année en raison de la COVID-19, pour s'établir à 260 millions. La Sous-Directrice exécutive a mis en relief les points communs entre les systèmes axés sur la santé, la société humaine et le développement, tout en évoquant l'accent mis par le PAM sur les domaines clés, comme la logistique et la chaîne d'approvisionnement. S'agissant des restrictions de circulation imposées à l'échelle mondiale en conséquence de la pandémie, elle a indiqué que, dans cette situation, le rôle du PAM consistait à fournir des services logistiques dans le cadre des interventions menées pour faire face à la pandémie – acheminer du matériel, des marchandises et de la main-d'œuvre en première ligne. Elle a estimé qu'il était essentiel que les organismes des Nations Unies agissent collectivement pour lutter contre la faim et parer à ses incidences socioéconomiques.

12. Avec l'UNICEF, le PAM contribuait à l'élaboration du cadre socioéconomique sur la protection sociale et les services de base institué à l'initiative du Secrétaire général pour répondre à des besoins croissants et nouveaux dans le domaine de la nutrition et renforcer la résilience face à la COVID-19. La Sous-Directrice exécutive du PAM a appelé l'attention sur le nombre d'enfants privés de repas scolaires en conséquence de la pandémie – supérieur à 300 millions – ainsi que sur la nécessité de continuer à faciliter le fonctionnement des filets de sécurité de type monétaire. Elle a souligné que les systèmes alimentaires pouvaient jouer un rôle important en empêchant la pandémie de se transformer en famine catastrophique. Il fallait mobiliser et appuyer les petits exploitants agricoles pour qu'ils remettent en état leurs outils de production et préservent leurs opérations – domaines de travail qui exigeaient des partenariats très solides à l'échelle du système des Nations Unies. La Sous-Directrice exécutive a conclu que les interventions nationales étaient essentielles pour lutter contre la COVID-19 et faciliter le relèvement, ajoutant qu'il incombait aux organismes des Nations Unies d'apporter leur appui aux pays dans cette optique et d'associer à ce processus un apprentissage en temps réel.

13. La Présidente du Conseil d'administration de l'UNICEF a noté que la situation d'urgence avait montré qu'il était possible d'accomplir beaucoup grâce à une collaboration interorganisations plus étroite, en tirant parti des atouts collectifs de l'ensemble des éléments constitutifs du système. L'intervention menée face à la pandémie pourrait se traduire par un regain de détermination à réformer le système des Nations Unies et par la formation de partenariats novateurs, ce qu'avaient mis en relief les chefs de secrétariat. La Présidente a appelé l'attention sur l'impact de la pandémie sur les enfants, leur famille et les personnes qui prennent soin d'eux, rendus souvent plus vulnérables aux atteintes et à l'exploitation, comme la traite ou la cybercriminalité, s'agissant en particulier des filles, des migrants et des enfants défavorisés. Comme l'avait fait avant elle la Directrice générale de l'UNICEF, la Présidente a demandé que la priorité soit accordée aux investissements dans tous les secteurs cruciaux pour que les sociétés soient soudées, ce qui éviterait une crise à l'échelle d'une génération ; elle a noté que cette période mettrait à l'épreuve l'efficacité du processus de réforme en cours, et qu'il faudrait en particulier apporter un appui aux pays et aux populations les plus vulnérables. Elle a souligné qu'il était nécessaire que l'action du système des Nations Unies vienne compléter celle des gouvernements face à la pandémie de COVID-19 et appuyer le relèvement socioéconomique des pays. Elle s'est félicitée que les mesures prises par les divers

organismes face à la pandémie, à mi-parcours de leurs plans stratégiques respectifs, éclairent la mise au point de la programmation pour le reste de la période d'exécution prévue, dans le souci de la préservation des acquis enregistrés sur la voie de l'accomplissement des ODD. Elle a renouvelé son appel à un financement flexible pour que le système des Nations Unies puisse agir rapidement et de façon novatrice, dans le respect des besoins actuels face à la pandémie, mais aussi dans le souci de ne pas compromettre l'exécution en cours de programmes essentiels.

14. Le Président du Conseil d'administration du PAM s'est félicité que le système des Nations Unies redouble d'efforts pour travailler conjointement compte tenu de l'ampleur de la pandémie. Évoquant la poursuite de l'appui intégré du système des Nations Unies, il a mis en relief trois axes principaux, à commencer par l'analyse. Il s'est attardé sur le cadre des Nations Unies pour une riposte socioéconomique immédiate face à la COVID-19. Il s'agissait selon lui d'une approche globale bienvenue et il s'est réjoui que l'accent soit mis tout particulièrement sur la sécurité alimentaire, sur les risques que la COVID-19 faisait peser sur les systèmes alimentaires, ainsi que sur le droit à l'alimentation – notant qu'il s'agirait d'un outil important parmi d'autres pour guider les délibérations du Groupe d'amis informel des organismes ayant leur siège à Rome pour le Sommet mondial sur les systèmes alimentaires de 2021, en amont du Sommet. Il a toutefois noté que le cadre était dépourvu de liens et de complémentarités conceptuels clairs avec les autres composantes de l'action menée par le système des Nations Unies au titre de la COVID-19, en particulier pour ce qui était des interventions axées sur la crise humanitaire. En deuxième lieu, s'agissant des mécanismes de coordination interorganisations, il a proposé de les rationaliser plus avant dans les divers sièges et régions, mais aussi d'éliminer la compartimentation, au profit d'une approche encore plus intégrée – grâce au resserrement des liens avec le Bureau de la coordination des activités de développement (BCAD) et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA). En troisième lieu, s'agissant des partenariats, le Président a suggéré qu'il serait nécessaire de regarder au-delà du système des Nations Unies et du système des Nations Unies pour le développement, en sollicitant systématiquement, par exemple, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international dans le cadre d'une coordination interorganisations plus étroite menée par le BCAD et OCHA.

15. Le Président du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS a déclaré que les problèmes soulevés par la COVID-19 offraient l'occasion d'examiner jusqu'à quel point la réforme fonctionnait et, de manière très pragmatique, de s'interroger sur la façon d'évaluer les progrès et les succès enregistrés à ce titre, notamment au niveau du nouveau système des coordonnateurs résidents. Dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, on avait pris la mesure de l'utilité de la réforme et déterminé quelles améliorations y apporter et comment renforcer la collaboration. Le Président du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS est convenu avec le Président du Conseil d'administration du PAM des avantages que présenterait l'élargissement de la collaboration, qui selon lui ne devrait pas cesser une fois la pandémie surmontée, mais plutôt être renforcée jusqu'à ce que le système des Nations Unies et ses partenaires aient les moyens de faire face à des crises de toute nature. Évoquant la nécessité de refondre les arrangements structurels existants, il a estimé que le moment était venu de déterminer si le système des Nations Unies était aujourd'hui en mesure de se mobiliser avec la rapidité voulue. À cet égard, il a noté que des améliorations étaient encore possible en réponse aux crises sanitaires, s'agissant notamment des modalités d'acheminement de l'aide des Nations Unies aux populations touchées, comme dans certaines parties de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, qui attendaient encore des fournitures médicales ô combien indispensables. Il fallait remanier et repenser les systèmes existants, mais aussi en construire de nouveaux,

plus appropriés – il convenait de réexaminer les pratiques actuelles, de procéder aux analyses idoines et d'évaluer les opérations menées par les divers organismes.

16. Les représentants des États Membres ont remercié la Vice-Secrétaire générale, les chefs de secrétariat, les membres des conseils d'administration et l'ensemble du personnel des Nations Unies pour leur mobilisation collective et les informations actualisées qu'ils avaient fournies au sujet de leurs activités respectives, qui se poursuivaient sans interruption au fil de la crise en cours, sans précédent. Les représentants ont adressé des remerciements particuliers à ceux qui œuvraient en première ligne face à la pandémie.

17. Les délégations sont convenues qu'il fallait mettre l'accent sur les investissements à long terme et sur le relèvement. Il était plus important que jamais d'agir conjointement pour relever les défis multidimensionnels et complexes associés à la pandémie de COVID-19. Il a été noté que la crise jetait une lumière crue sur les inadéquations et les lacunes structurelles, mais qu'elle était aussi l'occasion de tirer des enseignements et d'en faire usage ; les membres des conseils d'administration pourraient ainsi agir dans une optique plus stratégique.

18. Certains intervenants ont renouvelé leur soutien aux fonds et programmes des Nations Unies, actifs face à la pandémie. Ils ont estimé que les chefs de secrétariat avaient clairement démontré que, grâce à la mise en œuvre du programme de réforme conjoint, les organismes des Nations Unies étaient désormais mieux à même de prêter assistance aux États Membres dans le cadre des interventions menées sur le plan national pour juguler les incidences complexes de la pandémie, avec davantage de cohésion et dans un souci accru de collaboration, de coordination et d'efficacité. Les efforts déployés avaient sans nul doute déjà eu pour conséquence de sauver des millions de vies, en particulier dans les pays aux prises avec des crises humanitaires préexistantes et des difficultés liées au développement, qui les exposaient de toute évidence au risque de ne pas atteindre les ODD.

19. Il a été noté que le partenariat devait être considéré comme un principe de fonctionnement systématique pour la mise en œuvre du cadre des Nations Unies pour une riposte socioéconomique immédiate face à la COVID-19, qu'il s'agisse d'activités d'analyse ou de planification, et que ce principe devait également s'appliquer à la manière dont le système des Nations Unies pour le développement mettait en œuvre ses interventions. Les représentants des États Membres se sont félicités que l'action menée exploite les avantages relatifs des organismes/fonds/programmes/entités et mobilise la société civile, les gouvernements hôtes, la coopération Sud-Sud, le secteur privé et les institutions financières internationales. Il a été estimé qu'il était encore possible de renforcer la collaboration entre les institutions financières internationales et les organismes, fonds et programmes, et il fallait parvenir à un consensus global avec les institutions financières internationales, avec pour objectif l'accroissement des ressources mobilisées pour l'allègement de la dette des pays émergents et la contribution à leur développement.

20. Il a également été rappelé que l'évaluation de l'incidence de la pandémie sur le développement humain n'incitait pas à l'optimisme : en effet, il faudrait mobiliser des ressources d'un montant considérable pour y faire face. Il a été conseillé de puiser dans les finances privées et d'exploiter les capacités de tous les acteurs disponibles aux niveaux mondial et local, afin que l'action à mener le soit à l'échelle requise. Des commentaires en retour ont été sollicités de la part des chefs de secrétariat quant à la manière dont les États Membres pourraient renforcer l'appui à l'intégration de la programmation, au choix des politiques et à la mobilisation coordonnée des ressources – tant au niveau des conseils d'administration qu'à l'occasion de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies prévu à l'automne de 2020 – en maintenant l'accent sur les

partenariats, les plus vulnérables, la génération à venir et l'effort collectif, pour reconstruire en mieux afin de rendre les communautés plus inclusives et d'améliorer leur résilience, leur durabilité et l'état de santé de leurs populations respectives. Une délégation a rappelé que l'égalité des sexes était une condition indispensable du renforcement de la résilience des sociétés, louant à cet égard l'engagement actif d'ONU-Femmes en faveur de l'atténuation de l'impact de la COVID-19 sur les femmes et les filles, et plus précisément les efforts déployés par l'Entité pour lutter contre la violence fondée sur le genre et collecter des données ventilées par sexe, portant sur d'autres thématiques. Il a été souligné que la Commission de la condition de la femme était le premier organe intergouvernemental à subir les répercussions de la pandémie de COVID-19 et qu'elle avait dû réduire son programme d'activité. Il était donc important de rappeler combien il était urgent d'accélérer la mise en œuvre intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et de donner effet aux récents engagements pris dans la Déclaration politique adoptée le 9 mars 2020 – journée qui avait marqué le vingt-cinquième anniversaire de la tenue de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.

21. Dans une déclaration conjointe, les membres du Groupe des États d'Afrique siégeant au Conseil d'administration de l'UNICEF ont mis en relief les répercussions concrètes et disproportionnées de la pandémie sur les enfants : non seulement plusieurs centaines de millions d'entre eux ne pouvaient plus se rendre à l'école et des menaces pesaient sur leur sûreté et leur bien-être, mais les revenus des familles risquaient d'être fortement entamés, voire réduits à néant – situation dont les enfants essuient souvent les conséquences. Les États Membres ont eu cette mise en garde : si les répercussions de la COVID-19 sur les enfants n'étaient pas immédiatement prises en charge, l'action menée sur le plan mondial et les résultats positifs enregistrés depuis l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant pourraient être sérieusement remis en question. Ils ont appelé à redoubler d'efforts collectifs en faveur des enfants, non seulement pour assurer leur survie mais aussi pour leur permettre de s'épanouir pleinement. Il a été ajouté que davantage de ressources financières et humaines devraient être mobilisées, sachant que l'on était entré dans la dernière décennie d'action en faveur de la réalisation des ODD.

22. La délégation de l'Union européenne (UE), comptant parmi les donateurs, a décrit les diverses répercussions de la pandémie sur les sociétés partout dans le monde, qui remettaient en cause les progrès chèrement acquis sur la voie de l'accomplissement des ODD. Elle a loué le sens de l'autorité du Secrétaire général tout au long de la période marquée par la pandémie. Elle a constaté que les efforts déployés par l'UE étaient en phase avec l'appel lancé par le Secrétaire général pour « Mieux se relever », aux fins de l'édification de sociétés plus durables, inclusives et équitables. L'impression d'ensemble qui se dégageait des exposés présentés antérieurement était que la COVID-19, qui représentait certes une menace considérable pour les objectifs communs de la communauté internationale, pouvait aussi servir d'accélérateur en rapprochant les organismes et les équipes de pays des Nations Unies et en favorisant une coopération accrue. La délégation de l'UE a souligné qu'il était nécessaire de préserver cette dynamique pour que le système des Nations Unies pour le développement, une fois réformé, sorte renforcé de la crise en cours. Elle a formulé le souhait d'intensifier sa coopération avec le système des Nations Unies à tous les niveaux, notamment avec les coordonnateurs résidents et les équipes de pays sur le terrain. Mettant en relief certaines activités de premier plan, la délégation a évoqué l'intervention mondiale menée par l'« Équipe Europe » face à la COVID-19 avec un budget de 23 milliards d'euros, qui aidait les pays partenaires à faire face aux besoins les plus pressants. Il était nécessaire de veiller à ce que les femmes participent activement aux interventions axées sur la COVID-19, ainsi qu'au relèvement à long terme, afin d'empêcher que les acquis engrangés en matière

d'égalité des sexes soient remis en cause par la crise. Il serait donc d'une importance cruciale d'accroître la cohésion de l'action menée par le système des Nations Unies, dans une optique transversale gage d'avancées simultanées aux titres de l'action humanitaire, du développement et de la paix, afin qu'il soit possible de gérer les multiples situations de fragilité ou de détresse humanitaire qui avaient été encore exacerbées par la pandémie.

23. Prenant acte du soutien actif et précieux des organismes des Nations Unies au niveau national, les délégations ont évoqué l'action qu'elles avaient elles-mêmes déployée pour prévenir et atténuer la propagation du virus de la COVID-19. L'une d'entre elles a cité la mise en œuvre de politiques d'immigration et d'autres activités connexes, venues s'ajouter à la collecte de données depuis le début de la pandémie, assurant que ces données seraient communiquées en continu à la communauté internationale. Un autre orateur a mentionné les efforts de sa délégation pour prendre toutes les mesures possibles afin de stimuler la croissance économique, en investissant une part du PIB national dans cette entreprise. Les autorités nationales admettaient qu'il était important d'agir sans délai, en s'inspirant des pratiques optimales observées partout dans le monde. Il a été rappelé aux participants qu'il ne fallait ménager aucun effort pour faire en sorte que, même en cette période de crise profonde, d'autres domaines de coopération, comme l'éducation, la génération de revenus, les inégalités et, plus important encore, le changement climatique, ne soient pas négligés.

24. Il a été rappelé que les coordonnateurs résidents avaient un rôle clé à jouer, puisque leur incombait la responsabilité de rendre solide et cohérent l'appui fourni par le système des Nations Unies au niveau national et qu'il leur fallait aussi obtenir que les organismes ne soient pas en concurrence pour des ressources limitées. Il était également important d'assurer la complémentarité entre diverses filières de financement en réponse à la COVID-19, tout en continuant d'inciter les partenaires du secteur privé à participer et d'encourager la collaboration et la cohésion interorganisations. Les chefs de secrétariat ont également appelé les délégations à relever le défi suivant : une fois la pandémie surmontée, il faudrait que la nouvelle normalité représente un progrès et que l'on se concentre sur l'appui aux jeunes.

25. Dans ses observations finales, le Président du Conseil d'administration d'ONU-Femmes a insisté sur le fait que la crise que le monde traversait était sans précédent et a rappelé combien il était important de donner une ampleur mondiale aux interventions collectives des organismes des Nations Unies, « unis dans l'action », mais pas seuls. Il était vraiment nécessaire de faire preuve de solidarité, notamment pour que la réforme du système des Nations Unies pour le développement soit mise en œuvre avec succès. L'orateur a exprimé sa reconnaissance à la Vice-Secrétaire générale, aux entités des Nations Unies et aux États Membres pour leurs échanges et contributions précieuses, et remercié le Secrétariat du Conseil d'administration d'avoir organisé la réunion conjointe virtuelle, qui s'était déroulée sans encombre.

